



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

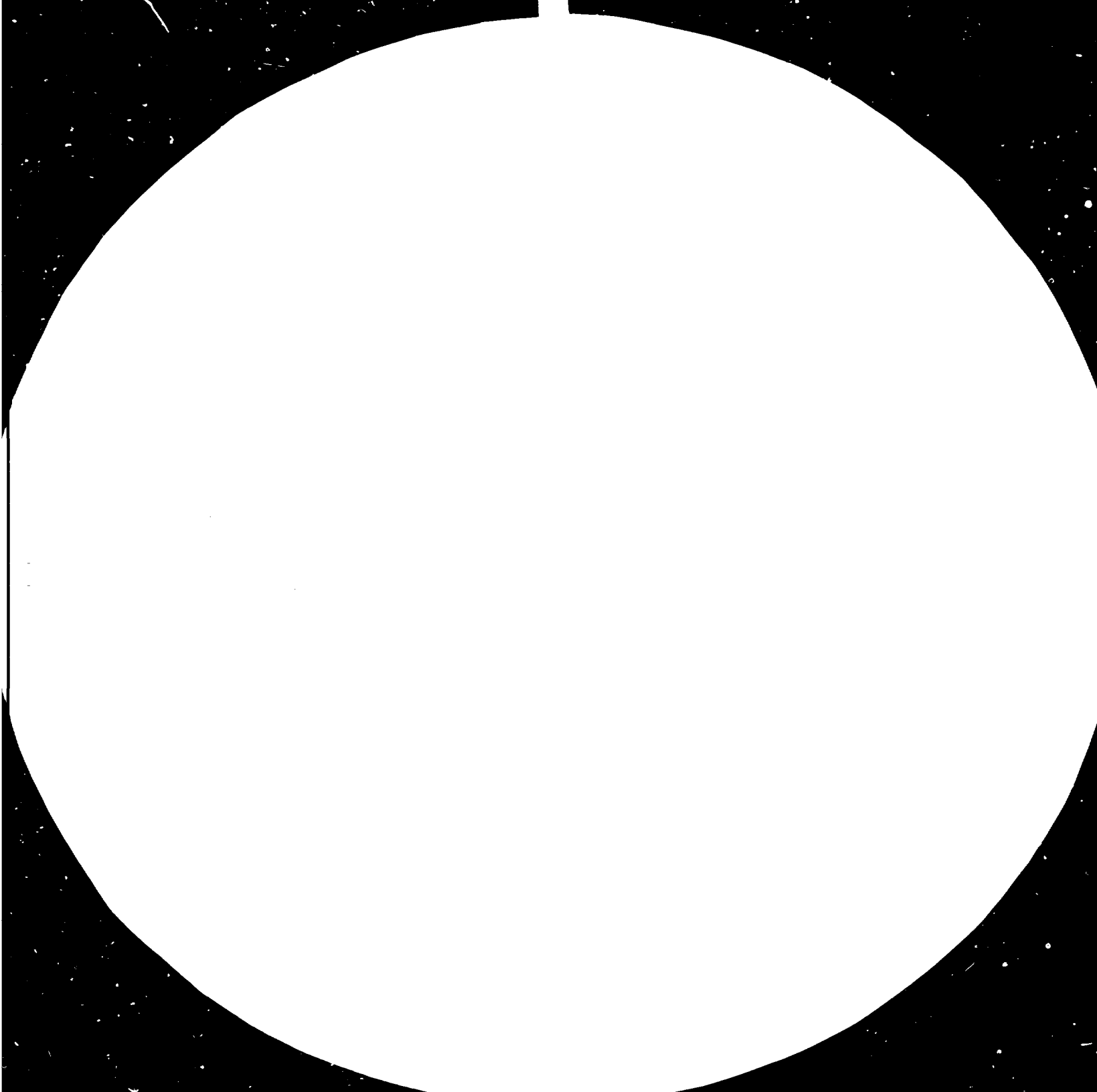
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



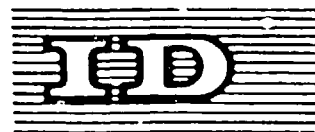


MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS  
GAITHERSBURG, MARYLAND 20899  
ANSI Z39.48-1968 TEST CHART #1



14000-F



*Organisation des Nations Unies pour le développement industriel*

Distr. GENERALE  
ID CONF.5 46  
11 septembre 1984  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**QUATRIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI**

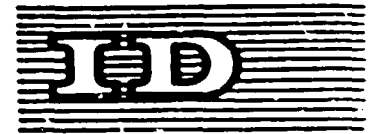
*Vienne (Autriche), 2-19 août 1984*

---

**RAPPORT DE LA  
QUATRIEME CONFERENCE GENERALE <sup>de l'ONUDI</sup>  
DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**



with  
14000-F



Distr. GENERALE

ID/CONF.5/46/Corr.1  
15 octobre 1984

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

*Organisation des Nations Unies pour le développement industriel*

---

# **QUATRIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI**

**Vienne (Autriche), 2-19 août 1984**

---

RAPPORT DE LA QUATRIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Rectificatif

Chapitre II, Section C, paragraphe 16 : projet de résolution relatif à  
la mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation

Page 53, paragraphe 11 du dispositif :

Remplacer "(Groupe B)" par "(Groupe D)".

Page 54, paragraphe 15 b) du dispositif :

Remplacer "(Groupe D)" par "(Groupe B)".

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 9	2
<u>Chapitre</u>		
I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION OU UN EXAMEN DE L'ASSEMBLEE GENERALE	10 - 12	4
II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	13 - 15	5
Introduction	13 - 15	5
A. Préambule	(1 - 32)	6
B. Résolutions *	-	13
C. Autres décisions	16	49
III. RESUME DU DEBAT GENERAL	17 - 95	58
IV. COMMISSION I	96 - 164	74
A. Mesures prises par la Conférence	96 - 98	74
B. Rapport de la Commission I	99 - 164	74
V. COMMISSION II	165 - 246	87
A. Mesures prises par la Conférence	165 - 167	87
B. Rapport de la Commission II	168 - 246	87
VI. COMITE DE REDACTION	247 - 249	106
VII. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE	250 - 282	107
<u>Notes</u>		116
<u>Annexe:</u> LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES A LA CONFERENCE		117

\* Pour la liste des résolutions adoptées par la Conférence, voir p. 14.

### Introduction

1. Dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, adoptés par la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en mars 1975 et approuvés par l'Assemblée générale par sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, il a été recommandé que la Conférence générale de l'ONUDI soit institutionnalisée et se réunisse tous les quatre ans; les fonctions de la Conférence y ont également été soulignées 1/.

2. Dans sa résolution 36/182 du 17 décembre 1981, l'Assemblée générale a prié le Conseil du développement industriel de commencer à faire fonction de comité préparatoire de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, qui devait se tenir en 1984, et de mettre au point un ordre du jour et d'autres propositions et de présenter des recommandations à l'Assemblée à sa session suivante. Par la suite, dans sa résolution 37/212 du 20 décembre 1982, l'Assemblée générale a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence, tel que recommandé par le Conseil, ainsi que la création d'un groupe de travail du Conseil à composition non limitée, qui tiendrait périodiquement des réunions avec le secrétariat de l'ONUDI pendant la période préparatoire afin de procéder à des échanges de renseignements et de vues pertinents.

3. Dans cette dernière résolution, l'Assemblée a décidé de libérer des ressources suffisantes pour couvrir le coût des travaux préparatoires et de la documentation en 1983, y compris la tenue de cinq réunions d'experts sur les principaux thèmes de la Conférence. Conformément à cette décision, les réunions suivantes d'experts de haut niveau ont été organisées :

Forum international sur les innovations technologiques et le développement, Tbilissi (URSS), 12-16 avril 1983

Stratégies et politiques de développement industriel pour les pays en développement, Lima (Pérou), 18-22 avril 1983

Mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel, Yaoundé (Cameroun), 30 mai-3 juin 1983

Coopération industrielle entre pays en développement, Bangkok (Thaïlande), 18-22 juillet 1983

Energie et industrialisation, Oslo (Norvège), 29 août-2 septembre 1983

Les documents d'information et les documents thématiques relatifs aux points 4, 6 et 7 ainsi qu'aux points subsidiaires 5 a) à 5 i) de l'ordre du jour provisoire et un numéro spécial de l'Etude du développement industriel 2/, ont été établis durant l'année 1983 et distribués, de même que les rapports des groupes d'experts de haut niveau, au début de février 1984, dans toutes les langues officielles. Un rapport spécial du Directeur exécutif (ID/319; ID/CONF.5/29) sur toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour a été distribué peu avant la Conférence.

4. A la section III de sa résolution 38/192 du 20 décembre 1983, l'Assemblée générale a décidé que la quatrième Conférence générale se tiendrait à Vienne, au siège de l'ONUDI, du 2 au 18 août 1984.

5. Dans cette même résolution, l'Assemblée a également recommandé que soient organisées des réunions préparatoires régionales et interrégionales pour permettre à tous les Etats d'avoir des consultations aussi approfondies que possible avant la Conférence. Ainsi, les quatre réunions ci-après ont permis d'examiner des positions régionales communes sur les principaux thèmes de la Conférence :

La Réunion préparatoire des ministres de l'industrie des pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en prévision de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, Bangkok (Thaïlande), 15-16 mars 1984

La septième Conférence des ministres africains de l'industrie, organisée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine et l'ONUDI, Addis-Abeba (Ethiopie), 26-28 mars 1984

La Réunion de coordination latino-américaine préalable à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, organisée par le Système économique latino-américain, La Havane (Cuba), 22-25 mai 1984

La Réunion des sous-secrétaires des ministères de l'industrie des Etats arabes, mise sur pied par l'Organisation arabe de développement industriel, Tunis (Tunisie), 4-6 juillet 1984.

En outre, le Groupe des 77 a tenu une réunion interrégionale à Vienne, le 31 juillet et le 1er août 1984.

6. Entre 1982 et 1984, le Conseil s'est réuni trois fois en qualité de comité préparatoire pour la Conférence. Les préparatifs de la Conférence ont également été examinés par le Comité permanent du Conseil à sa dix-huitième session en novembre 1982 et à sa vingtième session qui s'est tenue du 28 novembre au 2 décembre 1983. Le Groupe de travail à composition non limitée, créé par le Conseil en 1982 (voir par. 2 ci-dessus) s'est réuni quatre fois d'octobre 1982 à janvier 1984.

7. De plus, conformément à une décision prise par le Comité permanent à sa vingtième session (ID/B/309, par. 108), le Président du Conseil a tenu un certain nombre de consultations informelles sur des questions de procédure et de fond intéressant la Conférence en vue de cerner les domaines d'accord ou de convergence potentiels concernant les points de l'ordre du jour. Par la suite, en application d'une décision prise par le Conseil à sa dix-huitième session en 1984, le Président du Conseil a, en sa qualité de Président du comité préparatoire (dans le document ID/CONF.5/CRP.3 et Add.1) a) soumis au Président de la Conférence les recommandations issues de ces consultations concernant les questions de procédure et d'organisation en suspens en vue de leur examen par la Conférence; et b) informé le Président de la Conférence des résultats des consultations informelles concernant les questions de fond touchant la Conférence.

8. La quatrième Conférence générale de l'ONUDI s'est tenue à Vienne du 2 au 19 août 1984. La Conférence a tenu 15 séances plénières et a adopté le présent rapport à sa 15ème séance, le 19 août 1984.

9. Le rapport de la Conférence est présenté à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session.



CHAPITRE I

QUESTIONS APPELANT UNE DECISION OU UN EXAMEN  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

10. Préambule (voir chap. II, sect. A)

11. Résolutions (voir chap. II, sect. B)

Accélération de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation (résolution 1, par. 4, 8, 10 et 11)

Renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement (résolution 2, par. 8 et 12)

Energie et industrialisation, eu égard tout particulièrement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériel (résolution 3, par. 5)

Politiques et mesures relatives à la transformation industrielle locale des matières premières dans les pays en développement (résolution 4, par. 3 et 6)

Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement (résolution 5, par. 4, 5 et 8)

Les pays les moins avancés : mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action (résolution 6, par. 1, 2, 3, 7 et 8)

Renforcement de la coopération économique entre pays en développement (résolution 7, par. 2, 3, 4, 5 et 6)

La Décennie du développement industriel de l'Afrique : examen des progrès accomplis et propositions quant aux moyens d'atteindre les objectifs fixés (résolution 8, par. 1, 6, 7, 8, 9 et 10)

Intégration des femmes au développement industriel (résolution 9, par. 2, 6, 7 et 8)

Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (résolution 10)

Rôle de coordination de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le développement industriel (résolution 11)

Assistance immédiate au Liban pour la reconstruction de son secteur industriel (résolution 12)

Cessation de la guerre dans le Golfe (résolution 13)

Assistance technique au peuple palestinien (résolution 14)

Assistance technique aux mouvements de libération nationale d'Afrique australe reconnus par l'Organisation de l'unité africaine (résolution 15)

12. Autres décisions (voir chap. II, sect. C)

Mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation  
(projet de résolution)

Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale (projet de  
résolution)

CHAPITRE II

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Introduction

13. A sa 15<sup>ème</sup> séance, le 19 août 1984, la Conférence a commencé l'examen du point 8 de son ordre du jour (conclusions et recommandations). Elle était saisie du texte d'un projet de chapeau ou de préambule transmis par le Comité de rédaction ainsi que de 17 projets de résolution soit recommandés par les Commissions I et II et par le Comité de rédaction en vue de leur adoption, soit transmis par eux en vue de leur examen par la Conférence. Douze résolutions ont été adoptées par consensus, le Préambule et trois résolutions ont fait l'objet d'un vote, et deux projets de résolution ont été renvoyés à l'Assemblée générale. On trouvera aux paragraphes 9 à 100 du compte rendu analytique ID/CONF.5/SR.15, un résumé des débats relatifs à cette question.

14. Un projet de résolution sur les aspects socio-économiques de l'industrialisation (ID/CONF.5/L.6) transmis par le Comité de rédaction et trois projets de résolution sur la mobilisation des ressources nationales en vue de l'industrialisation (ID/CONF.5/L.4), sur la formation de la main-d'oeuvre en vue de l'accélération de l'industrialisation des pays en développement (ID/CONF.5/L.7) ainsi que sur le désarmement et le développement (ID/CONF.5/L.13) ont été retirés par leurs auteurs.

15. On trouvera aux sections A, B et C ci-après les textes du préambule, des résolutions et autres décisions, adoptés par la Conférence.

A. Préambule 1/

1. La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), réunie à Vienne, a réaffirmé l'importance que revêt l'industrialisation en tant que facteur essentiel du développement général des pays en développement et élément propre à promouvoir une économie mondiale dynamique. La Conférence a passé en revue les origines des problèmes économiques internationaux actuels et leur influence sur le développement industriel. Il a été estimé que les objectifs généraux contenus dans les Déclarations et Plans d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels 2/ et la Déclaration et Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays 3/, qui reposent sur les principes énoncés dans ces documents, étaient loin d'être atteints. La Conférence a examiné les progrès enregistrés et les difficultés rencontrées en ce qui concerne la réalisation de ces objectifs et a défini dans les résolutions adoptées à l'intention de la communauté internationale et de l'ONUDI une série de mesures concrètes portant sur des questions telles que la mise en valeur des ressources humaines; le renforcement du potentiel scientifique et technologique; la mobilisation de ressources financières \*; l'énergie et l'industrialisation; la restructuration et le redéploiement industriels\*; la transformation industrielle locale des matières premières; le développement rural et l'autosuffisance alimentaire; les pays les moins avancés; la coopération économique entre pays en développement; et la Décennie du développement industriel de l'Afrique. La Conférence a accordé une importance particulière aux problèmes particuliers qui se posaient à l'Afrique

---

1/ La Conférence a adopté le préambule par 79 voix contre une, avec 12 abstentions. Après le vote, des déclarations ont été faites par les représentants de la Suisse (également au nom du Groupe B), de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (également au nom de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, et de la Tchécoslovaquie), de l'Inde (au nom du Groupe des 77), des Etats-Unis d'Amérique, de l'Irlande (au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne), d'Israël et des observateurs de l'Organisation de libération de la Palestine (voir ID/CONF.5/SR.15, par. 65 à 82). Conformément à une procédure proposée par le Président et acceptée par la Conférence, des déclarations ont été présentées par écrit par les représentants de l'Allemagne, République fédérale d', de l'Australie, de la Belgique, de la Colombie (au nom du Groupe latino-américain), de la Suisse et du Viet Nam (voir ID/CONF.5/SR.15, annexe).

2/ ID/CONF.3/31, chap. IV.

3/ ID/CONF.4/22 et Corr.1, chap. VI.

\* Il a été ultérieurement convenu que le Président de la Conférence enverrait ces deux projets de résolution, accompagnés de la documentation correspondante, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en lui demandant de les soumettre à l'Assemblée générale pour examen à sa trente-neuvième session. Il a été convenu en outre de les faire figurer dans le rapport final de la Conférence au cas où l'Assemblée générale les adopterait (voir chap. II, sect. C).

et aux pays les moins avancés et elle est également convenue de mesures destinées à surmonter ces problèmes. En outre, considérant que l'ONUDI a pour mandat de promouvoir le développement industriel, la Conférence générale a abordé un certain nombre de thèmes plus généraux qui avaient déterminé dans une mesure non négligeable le cadre de la Conférence elle-même.

2. La période qui s'est écoulée depuis la troisième Conférence générale de l'ONUDI a été caractérisée par une stagnation et une crise économique généralisée qui ont eu des conséquences particulièrement graves pour les pays en développement, et notamment pour les moins avancés d'entre eux. Une reprise s'est amorcée et se poursuit dans certains grands pays industrialisés, mais les pays en développement continuent de connaître des situations critiques qui compromettent leurs perspectives d'industrialisation et de développement. Les sérieuses difficultés auxquelles de nombreux pays en développement doivent faire face résultent de l'action combinée des facteurs suivants : inflation; diminution des investissements; protectionnisme et persistance ou accroissement du chômage; brusque montée du prix d'importations essentielles; fluctuations et chutes subites des cours mondiaux des matières premières exportées; détérioration des termes de l'échange; atonie de la demande extérieure; hausse de taux d'intérêt déjà élevés; réduction des apports de ressources financières; stagnation de l'aide publique au développement; pénurie aiguë de devises; diminution du revenu réel; et accroissement des charges liées au service de la dette extérieure. Les systèmes commercial, monétaire et financier internationaux ont été mis à rude épreuve. Des difficultés ont surgi en ce qui concerne le financement de l'industrialisation et du développement des pays en développement. Pour surmonter ces difficultés, il faut renforcer la coopération économique internationale et poursuivre la réforme des systèmes existants.

3. Eu égard aux liens étroits existant entre la paix et le développement, il est très important que la communauté mondiale oeuvre sans relâche pour promouvoir entre les nations la paix, la sécurité, le désarmement et la coopération, qui sont indispensables à la réalisation des objectifs du développement économique et social. La création des conditions propices à une paix et une sécurité véritables permettrait d'allouer des ressources à des programmes sociaux et économiques, et non pas militaires, ce qui contribuerait grandement à la réalisation des buts et objectifs de l'ONUDI.

4. La Conférence note l'importance de l'interdépendance entre les questions monétaires, le financement, le commerce et l'industrialisation et les liens unissant les divers secteurs.

5. Dans les huit années écoulées depuis que l'objectif de Lima a été fixé par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, la part de la valeur ajoutée manufacturière mondiale (VAM) revenant aux pays en développement est passée de 10 % à 11,9 %. La récession économique a ralenti le processus d'industrialisation des pays en développement. La croissance industrielle s'est répartie de façon inégale. La situation qui en résulte appelle de nouveaux efforts de la part des pays en développement et de la communauté internationale, ainsi qu'une assistance accrue de la part de l'ONUDI.

6. Il s'est produit des progrès rapides dans le domaine de la technologie appliquée à l'industrialisation, qui est un élément important des stratégies et politiques d'industrialisation des pays en développement, progrès dont les bénéfices n'ont pas été pleinement accessibles aux pays en développement. Les efforts que ces pays déploient pour accroître leur potentiel technologique

devraient être appuyés par la communauté internationale. La Conférence reconnaît qu'il importe de faciliter le transfert de technologie aux pays en développement.

7. Dans une économie de plus en plus interdépendante, les pays développés et les pays en développement ont un intérêt commun au bon fonctionnement d'un système international commercial ouvert. Cependant, la récente récession économique et ses conséquences, à savoir la diminution de la demande portant sur les produits d'exportation des pays en développement et l'accroissement des pressions protectionnistes, ont durci encore plus l'environnement économique international, ce dont les pays en développement ont eux aussi gravement pâti. Les difficiles conditions dans lesquelles s'effectuent les échanges sur le marché mondial ont des effets préjudiciables sur l'industrialisation des pays en développement. De plus, le protectionnisme pratiqué par nombre de pays empêche de réaliser une division internationale du travail plus juste et plus efficace, faisant ainsi obstacle à la réalisation du potentiel de développement des pays en développement. Cet état de choses se répercute à son tour sur les pays industrialisés en freinant la croissance des importations des pays en développement. La Conférence reconnaît que le protectionnisme porte préjudice au commerce et au développement industriel, en particulier à ceux des pays en développement, et elle est convenue de la nécessité de s'opposer à la tendance protectionniste et de la renverser. En conséquence, tous les pays devraient oeuvrer pour une expansion des échanges grâce à des mesures de libéralisation du commerce, en reconnaissant le rôle que celles-ci peuvent jouer pour ce qui est de faciliter une industrialisation accélérée des pays en développement. Les pays développés devraient s'engager à mettre un frein au protectionnisme en appliquant intégralement et en respectant strictement les dispositions relatives au maintien du statu quo qu'ils ont acceptées, notamment en ce qui concerne les importations en provenance des pays en développement. Les pays développés conviennent de s'employer systématiquement à réduire et à éliminer les restrictions quantitatives et les mesures ayant un effet analogue.

8. Les pays en développement ont fourni la plus grande partie des moyens de financement pour leur développement. La Conférence note que l'épargne intérieure constitue la principale source des investissements mais on a reconnu qu'il était particulièrement difficile pour certains pays en développement de constituer cette épargne. En dépit des efforts et des sacrifices des pays en développement, leur processus d'industrialisation a été gravement compromis par la situation économique internationale et, plus récemment, par les politiques d'ajustement économique qui ont entraîné des coûts élevés pour la collectivité. Le développement des pays en développement, surtout dans le domaine de l'industrialisation, dépend fortement d'un financement extérieur. Dans la conjoncture économique mondiale, on a pu observer des flux financiers nets d'un certain nombre de pays en développement vers des pays développés. Il est indispensable de renverser cette tendance anormale si l'on veut que l'industrialisation des pays en développement continue au rythme nécessaire pour assurer une croissance globale.

9. L'existence d'un système monétaire et financier international fonctionnant de façon efficace, jointe à des politiques favorisant l'investissement, constitue une base pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'industrialisation des pays en développement. Il s'ensuit que de nouveaux efforts sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement des systèmes monétaires et financiers internationaux. Ces dernières années, les flux financiers ont diminué et ils ne sont pas

suffisants pour maintenir et promouvoir les efforts d'industrialisation des pays en développement. Une approche équilibrée du financement extérieur de l'industrie est jugée nécessaire, y compris un financement par l'aide publique au développement (APD), d'autres flux officiels, les prêts de banques commerciales et l'investissement étranger direct. En ce qui concerne l'APD, les pays donateurs industrialisés devraient maintenir et, autant que possible, accroître leur aide afin de respecter leurs engagements touchant les objectifs internationaux, concernant tout particulièrement les pays les moins développés et les pays subsahariens.

10. La charge de plus en plus lourde du service de la dette aggravée notamment par des taux d'intérêt élevés est devenue l'un des principaux obstacles auxquels se heurte le développement économique et industriel de plusieurs pays en développement.

11. La Conférence prend note des propositions faites et des initiatives prises dans diverses instances internationales pour trouver des solutions immédiates aux problèmes les plus urgents des pays en développement<sup>4/</sup> et se félicite de l'intention de la communauté internationale de traiter ces propositions dans des instances internationales appropriées.

12. Des flux monétaires accrus accordés à des conditions libérales ou non libérales seront nécessaires pour maintenir et accélérer le processus d'industrialisation. A cette fin, la Conférence invite la communauté internationale et les institutions financières internationales à prêter dûment attention à la nécessité de ressources financières pour l'industrialisation des pays en développement. Il est en outre suggéré que les organisations financières internationales existantes étudient avec le soin requis l'allocation, à des conditions et modalités appropriées, d'une part adéquate de leurs ressources au développement industriel, compte étant tenu des propositions émanant de l'ONUDI 5/.

13. Les pays les moins avancés et notamment les pays de la région africaine ont particulièrement pâti de la situation économique actuelle. La Conférence réaffirme les engagements de la communauté internationale relatifs au nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 6/ et à la Décennie du développement industriel de l'Afrique et prie instamment tous les pays, institutions internationales et autres parties intéressées de remplir intégralement et effectivement leurs engagements concernant ces programmes.

---

<sup>4/</sup> Ces propositions concernent notamment l'organisation de négociations globales sur la coopération internationale pour le développement et un programme de mesures immédiates à prendre dans les domaines présentant une importance critique pour les pays en développement, y compris la convocation d'une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement, dont il est fait mention dans la "Déclaration économique" adoptée par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à New Delhi du 7 au 12 mars 1983 (A/38/132, annexe, chap. III).

<sup>5/</sup> Voir le document ID/B.261/Add.7.

<sup>6/</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981, (publication des Nations Unies (numéro de vente : F.82.I.8, Première partie, sect. A).

14. Etant donné la détérioration persistante de la situation économique et sociale des pays les moins avancés et des pays d'Afrique, étant donné aussi les graves pénuries alimentaires qui s'ajoutent à la sécheresse et à l'expansion de la désertification en Afrique, la Conférence convient de mesures spéciales à prendre immédiatement par la communauté internationale, et notamment par les pays développés et l'ONUDI, pour renforcer leur appui aux efforts des pays les moins avancés et des pays d'Afrique et pour mettre en oeuvre plus rapidement les dispositions du nouveau Programme substantiel d'action 6/ et de la Décennie du développement industriel de l'Afrique concernant l'industrialisation et elle demande à l'ONUDI de renforcer son assistance aux zones éprouvées par la sécheresse en Afrique et dans d'autres régions pour atténuer les conséquences néfastes de la sécheresse sur le développement industriel.

15. Les stratégies et politiques des pays en développement devraient viser à apporter les changements structurels nécessaires pour renforcer le rôle économique et social du secteur industriel, et pour garantir la participation effective des peuples au processus et aux avantages du développement.

16. L'industrialisation est l'un des facteurs qui contribue le plus à la promotion du développement économique et social des pays en développement et à l'amélioration du niveau de vie de leurs peuples.

17. Les stratégies et politiques d'industrialisation mises en oeuvre dans les pays en développement devraient prendre dûment en considération les expériences passées, tirer les enseignements des difficultés récentes et tenir compte des problèmes qu'ont posés aux pays développés les transformations survenues dans les domaines de l'industrie et de la technologie. Les pays en développement devraient fonder leurs politiques sur les options et les priorités qu'ils auront eux-mêmes définies pour mener à bien leur industrialisation. Cette stratégie leur permettrait de devenir moins vulnérables aux incidences négatives des chocs provenant de l'extérieur.

18. Parmi les facteurs importants du succès d'une stratégie d'industrialisation figurent l'application de saines politiques économiques nationales et le financement, et cela vaut tant pour les pays en développement que pour les pays industrialisés.

19. La stratégie d'industrialisation devrait encourager la mobilisation effective et l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles, stimuler les mutations structurelles internes et prévoir des mesures d'ajustement concrètes, renforcer les liens avec les autres secteurs de l'économie et notamment l'agriculture, et élargir les relations entre les secteurs public et privé et la petite, moyenne et grande industrie. L'application de stratégies souples et tournées vers l'extérieur facilite un ajustement rapide.

20. Il faudrait poursuivre la réforme du système économique international pour offrir aux pays en développement un cadre plus juste et plus équitable qui leur permette de poursuivre leurs stratégies et politiques d'industrialisation, conformément à leur structure sociale et économique et à leur niveau de développement, en reconnaissant le droit souverain de chaque pays de choisir, libre de mesures coercitives, ses propres stratégies et politiques industrielles.

21. La Conférence reconnaît que des politiques cohérentes et concertées sont nécessaires pour étayer les efforts d'industrialisation des pays en développement.

22. Il faut stimuler la coopération entre pays en développement en vue de leur industrialisation. Au cours des 10 dernières années, le commerce de produits manufacturés entre pays en développement a connu un accroissement substantiel. La coopération économique entre pays en développement est un moyen précieux de promouvoir, dans ces pays, l'utilisation rationnelle et efficace des ressources humaines, matérielles, financières et techniques disponibles au service de l'industrialisation.
23. Les grands thèmes exposés ci-dessus ont fait l'objet essentiel des débats de cette quatrième Conférence générale de l'ONUDI au cours de laquelle tous les Etats membres de l'Organisation ont réaffirmé l'importance qu'ils attachaient à son rôle et à ses fonctions. La Conférence confirme le mandat de l'ONUDI, avant comme après sa transformation en institution spécialisée, aux termes duquel l'Organisation doit apporter une aide efficace et soutenue aux pays en développement dans leurs efforts d'industrialisation. A cette fin, l'ONUDI, qui joue un rôle central dans la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'industrie, est priée de compléter et de renforcer les activités des organisations régionales, de coopérer avec elles et de promouvoir une action commune tout en encourageant la coopération internationale par une utilisation optimale des ressources disponibles. L'ONUDI devrait renforcer le rôle qu'elle joue pour encourager et favoriser la coopération industrielle entre pays en développement dans le contexte général de la coopération économique entre pays en développement et de la coopération technique entre pays en développement. L'ONUDI devrait appliquer ses résolutions et autres décisions, et suivre la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima 2/ et de la Déclaration et du Plan d'action de New Delhi 3/, en tenant informé le Conseil du développement industriel.
24. L'ONUDI est priée de jouer un rôle actif dans la promotion et l'accélération de l'industrialisation des pays en développement en vue d'aider à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.
25. L'ONUDI a un rôle à jouer dans la création d'un esprit de confiance dans les relations économiques internationales.
26. La Conférence, rappelant les résolutions 36/199, du 17 décembre 1981, 37/226, du 20 décembre 1982 et 38/192, du 20 décembre 1983 de l'Assemblée générale, souligne la nécessité de fournir à l'ONUDI les ressources nécessaires pour s'acquitter effectivement et efficacement des tâches inscrites dans son nouvel Acte constitutif 7/ et exprimées dans les résolutions adoptées par la Conférence. A cet égard et afin que l'ONUDI exécute son mandat et les tâches qui lui sont confiées par les organes dirigeants compétents, la Conférence appelle tous les pays et, en particulier, les pays développés, à lui fournir les ressources nécessaires.
27. La Conférence reconnaît le rôle important des autres organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement, en ce qui concerne le financement de l'assistance technique ainsi que l'élaboration et l'exécution des projets en vue de l'industrialisation. La Conférence invite ces organismes à coopérer étroitement avec l'ONUDI à l'exécution de ses fonctions, conformément à son rôle central de coordination de l'industrialisation dans les pays en développement.



28. La Conférence réaffirme l'importance des activités d'assistance technique de l'ONUDI, ainsi que l'importance et l'opportunité d'élever encore le niveau des contributions volontaires versées pour ces activités.

29. La Conférence note avec satisfaction que plusieurs pays ont annoncé des contributions volontaires nouvelles et additionnelles. Elle note également que d'autres pays se sont déclarés prêts à envisager de contribuer au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, ou à accroître ou maintenir leurs contributions à ce Fonds, ou à l'ONUDI, par l'intermédiaire de fonds d'affectation spéciale.

30. La Conférence demande en outre, surtout aux pays industrialisés et développés, de verser des contributions accrues au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, afin que soit atteint au plus tôt le montant convenu et souhaitable de 50 millions de dollars par an, compte tenu des résolutions susvisées de l'Assemblée générale.

31. La Conférence prie instamment l'ONUDI de faire tout ce qui est en son pouvoir pour utiliser ses ressources avec le maximum d'efficacité.

32. La Conférence se félicite du résultat des consultations sur la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée des Nations Unies, qui se sont déroulées à Vienne en avril et en mai 1984, conformément à la résolution 38/193 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983, et appelle tous les pays à se conformer aux décisions qui en découlent, énoncées dans le Rapport du Secrétaire général sur la transformation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée 8/.

15ème séance plénière  
19 août 1984

B. RésolutionsTable des matières

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Page</u>
1. Accélération de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation	15
2. Renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement	18
3. Energie et industrialisation, eu égard tout particulièrement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériel	22
4. Politiques et mesures relatives à la transformation locales des matières premières dans les pays en développement	24
5. Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement	26
6. Les pays les moins avancés : mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action	29
7. Renforcement de la coopération économique entre pays en développement	31
8. Décennie du développement industriel de l'Afrique : examen des progrès accomplis et propositions quant aux moyens d'atteindre les objectifs fixés	34
9. Intégration des femmes au développement industriel	39
10. Fonds des Nations Unies pour le développement industriel	42
11. Rôle de coordination de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le développement industriel	43
12. Assistance immédiate au Liban pour la reconstruction de son secteur industriel	45
13. Cessation de la guerre dans le Golfe	46
14. Assistance technique au peuple palestinien	47
15. Assistance technique aux mouvements de libération nationale d'Afrique australe reconnus par l'Organisation de l'unité africaine	49

1. Accélération de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation 1/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Préoccupée par le fait que la mise en valeur des ressources humaines demeure insuffisante par rapport aux exigences de l'industrialisation des pays en développement,

Consciente du rôle essentiel que joue une politique intégrée et tournée vers l'avenir en matière de main-d'oeuvre industrielle, une telle politique étant l'un des principaux instruments permettant d'atteindre l'objectif d'un développement industriel dynamique et autonome,

Consciente du fait que la politique en matière de main-d'oeuvre industrielle doit être axée plus prioritairement, selon les besoins, sur certaines filières précises entrant dans le cadre de la vaste gamme des catégories professionnelles : cadres, agents de supervision, entrepreneurs (publics ou privés), ingénieurs, technologues et scientifiques, spécialistes de la réparation et de l'entretien et travailleurs qualifiés,

Reconnaissant qu'une assistance financière et autre est nécessaire pour accélérer la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés,

Reconnaissant également qu'il faut renforcer la coopération entre les organisations internationales contribuant à la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de l'industrialisation,

Reconnaissant le rôle irremplaçable que joue l'Etat dans l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies, politiques et systèmes pour la formation de la main-d'oeuvre industrielle dans les pays en développement,

Reconnaissant également que, dans toute la mesure du possible, les ressources du secteur privé doivent être affectées à l'immense tâche que constitue la mise en valeur des ressources humaines.

Reconnaissant en outre que les programmes actuels de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel relatifs à la mise en valeur des ressources humaines doivent être renforcés et rendus plus efficaces, de manière à contribuer à répondre aux besoins des pays en développement dans le domaine de l'industrialisation,

1. Invite les pays en développement à réaménager et renforcer, si nécessaire, leurs systèmes d'enseignement de base, afin de mieux les adapter à l'évolution des besoins en matière de main-d'oeuvre industrielle, et à réorienter leurs programmes nationaux d'enseignement supérieur de manière à mettre davantage l'accent sur la science et la technologie, en tenant également compte de l'importance que revêt la technologie de pointe;

---

1/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.1) par consensus.

2. Recommande aux pays en développement d'envisager la création ou le renforcement d'organes nationaux de coordination de haut niveau, chargés de planifier et exécuter efficacement les programmes de mise en valeur des ressources humaines. Ces organes de coordination devraient mettre en place des mécanismes permettant aux pouvoirs publics, à l'industrie et aux établissements d'enseignement et de formation d'apporter une contribution efficace;
3. Invite les pays en développement à accorder une attention particulière à la formation des formateurs et à la formation des femmes, des jeunes et de groupes particuliers comme les invalides;
4. Recommande que des mesures efficaces soient prises aux niveaux national et international afin d'éliminer les effets négatifs de l'exode des compétences des pays en développement et de promouvoir activement le rapatriement de leurs travailleurs qualifiés et de leurs cadres;
5. Insiste sur le fait que la mobilisation des ressources financières pour la mise en valeur accélérée des ressources humaines en vue de l'industrialisation devrait bénéficier d'une attention particulière, que la formation devrait, le cas échéant, faire partie intégrante des devis de projets industriels et que la coopération avec les institutions de financement du développement devrait être renforcée;
6. Prie instamment les pays développés d'accroître sensiblement leurs contributions volontaires à l'accélération de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation dans les pays en développement. Notamment, leur assistance bilatérale devrait, le cas échéant, s'étendre de plus en plus aux programmes de formation dans le domaine industriel;
7. Prie en outre instamment les pays développés en général et les institutions financières multilatérales de fournir une assistance en vue de financer les dépenses indispensables que sont les frais de voyage internationaux des stagiaires au titre de la coopération technique entre pays en développement et d'arrangements analogues;
8. Demande aussi instamment aux pays industrialisés en particulier et à tous les autres de contribuer ou d'accroître leurs contributions au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, notamment pour les programmes de mise en valeur des ressources humaines, en particulier pour renforcer les centres de formation régionaux et sous-régionaux et, le cas échéant, en créer de nouveaux;
9. Prie instamment les pays développés de continuer à faciliter l'accès, à leurs établissements spécialisés et centres d'excellence, des ressortissants des pays en développement pour les former au développement industriel;
10. Recommande que l'ONUDI, le cas échéant en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres institutions du système des Nations Unies, agissant dans leurs domaines respectifs de compétence :

- a) Aide les pays en développement à déterminer leurs besoins pour ce qui est d'accélérer la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur industriel et à élaborer des plans d'action appropriés pour satisfaire ces besoins. L'ONUDI devrait bénéficier de ressources appropriées à cet effet et des efforts devraient être faits pour mobiliser des ressources en vue de l'exécution de ces plans, le cas échéant;
- b) Organise des programmes dans un certain nombre de domaines spécialisés relatifs à la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation, notamment la formation de négociateurs de contrats; la formation à la gestion de l'énergie; la formation des formateurs; et l'élaboration de clauses relatives à la formation, à inclure dans les contrats de projets industriels;
- c) Accorde une attention particulière aux problèmes de l'entretien des installations industrielles et élabore des programmes à cet effet, comprenant notamment la publication et la diffusion la plus large possible de manuels, de directives et de listes de contrôle, ce qui permettrait aux pays en développement d'identifier et de régler rapidement ces problèmes;
- d) Déploie davantage d'efforts en vue de s'assurer les services d'experts de pays en développement pour ses programmes d'assistance technique;
- e) Continue d'apporter son concours à l'examen des programmes d'enseignement et de formation dans les pays en développement; mette au point du matériel pédagogique et des systèmes d'enseignement adaptés; recense les établissements nationaux susceptibles de devenir des centres d'excellence chargés de former la main-d'oeuvre industrielle d'autres pays, et aide à la mise sur pied de filières d'information entre les pays en développement;
- f) Poursuive les efforts visant à assurer une formation internationale en matière de technologie, notamment, le cas échéant, dans le domaine des technologies nouvelles, en créant des usines pilotes, des mécanismes de consultations, de négociation, etc.; fixe des directives et crée des instituts de formation administrés en commun par des pays en développement et mette en place des sociétés chargées de produire des manuels, des programmes d'enseignement et de formation télévisés et du matériel pédagogique;
- g) Accorde une priorité particulière aux besoins spéciaux des pays africains dans le cadre du Programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique;
- h) Accorde une priorité spéciale aux activités de formation industrielle et, à cette fin, détermine le degré d'adéquation de ses mécanismes institutionnels.

11. Recommande que les accords et contrats sur le transfert de technologie aux pays en développement comportent des dispositions prévoyant la formation des ressources humaines locales nécessaires à l'entretien, à l'exploitation et à la gestion de l'industrie ou de la technologie en question; l'ONUDI devrait établir une liste récapitulative des clauses relatives à la formation pouvant être insérées dans les contrats.

2. Renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement 2/

La quatrième Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Convaincue que le renforcement du potentiel technologique des pays en développement est indispensable à la promotion et à l'accélération de leur industrialisation,

Soulignant la nécessité d'une action concertée des pays en développement et d'une coopération internationale à cet effet,

Rappelant que, dans les pays à économie de marché, une grande partie des technologies nécessaires aux pays en développement appartient à des entreprises privées,

Gravement préoccupée par l'écart technologique grandissant qui sépare en général pays développés et pays en développement,

Consciente que les technologies nouvelles peuvent avoir un impact considérable sur l'industrialisation,

Reconnaissant la nécessité d'élaborer de nouvelles stratégies de coopération internationale pour renforcer le potentiel technologique des pays en développement,

Consciente du fait que chaque pays en développement devrait adopter une démarche sélective et différenciée en fonction de ses objectifs de développement et de sa situation économique, sociale et technologique,

Convaincue que la coopération entre pays en développement devrait, selon les besoins, comporter de plus en plus d'activités relatives à l'acquisition d'un potentiel technologique dans le domaine des technologies nouvelles,

Reconnaissant les vastes possibilités que les technologies de pointe offrent pour le développement industriel des pays en développement et reconnaissant l'importance qui s'attache à la mise au point et au transfert de ces technologies vers les pays en développement, selon qu'il conviendra,

Ayant noté les suggestions formulées en ce qui concerne la notion de "technologies au service de l'humanité" et considérant qu'il importe de poursuivre la promotion et la mise au point des techniques destinées à satisfaire des besoins spéciaux et indubitablement urgents de l'humanité,

Affirmant qu'un rang de priorité élevé devrait être accordé à la technologie industrielle dans les activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;

---

2/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.2) par consensus.

1. Recommande que les pays en développement mettent en place - individuellement ou collectivement - des mécanismes appropriés en vue de prévoir, de suivre et d'évaluer les tendances technologiques et leurs incidences sur le développement social et économique, et qu'ils formulent et appliquent des politiques propres à maximiser les avantages potentiels des nouvelles technologies et d'éviter leurs conséquences défavorables;

2. Recommande également que les pays en développement envisagent d'élaborer, si nécessaire, des politiques, plans et programmes technologiques intégrés, dans le cadre des plans généraux de développement économique national, en tenant compte des innovations techniques, de façon à établir un cadre d'action nationale leur permettant d'accélérer - individuellement ou collectivement - le développement de leur potentiel technologique, et notamment de réorienter leurs institutions et structures ou d'en créer de nouvelles, selon les besoins, afin de pouvoir réagir à l'évolution technologique d'une manière conforme à leurs objectifs et conditions propres;

3. Prie instamment les pays en développement d'affecter une proportion croissante de leur produit national brut et une partie de l'assistance qu'ils reçoivent de l'extérieur, au développement de leur potentiel scientifique et technologique et notamment à la recherche-développement;

4. Encourage la conclusion de contrats à des conditions justes, satisfaisantes, équitables et acceptables et recommande que les pays en développement continuent à promouvoir des conditions favorables au transfert des technologies et tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées;

5. Demande instamment que les transferts de technologie aux pays en développement à des conditions justes, satisfaisantes, équitables et acceptables soient facilités et que la transparence du marché international de technologie soit améliorée, que les contrats de transferts de techniques comportent, chaque fois que cela est approprié et possible, des dispositions touchant la formation, l'adaptation des techniques et la recherche-développement endogène, et que les institutions scientifiques et technologiques de tous les pays soient encouragées et motivées à entreprendre des activités correspondant aux besoins des pays en développement et à mener des activités de recherche-développement dans ces pays et conjointement avec eux;

6. Demande à tous les pays développés de tenir compte des demandes concernant une augmentation de leur part de l'aide publique au développement affectée à l'assistance technique au secteur industriel ainsi qu'au renforcement du potentiel et des compétences technologiques des pays en développement, dans le cadre d'une coopération multilatérale et bilatérale;

7. Demande également à tous les pays, et en particulier aux pays industrialisés, de faciliter, dans toute la mesure du possible, l'accès des pays en développement aux informations sur les technologies et les fournisseurs ainsi que sur les progrès et les innovations les plus récentes;

8. Demande instamment que soit instaurée une coopération visant à :
- a) Mettre rapidement au point le Code international de conduite sur les transferts de technologie, en vue d'atteindre les objectifs qui y sont définis;
  - b) Achever la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle 3/;
  - c) Atteindre les objectifs du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement 4/;
9. Encourage le recours au Système de consultations, à la demande des parties intéressées, pour faciliter leurs négociations, pendant ou après les consultations;
10. Recommande d'étudier les voies et moyens d'établir des connexions et une coopération plus efficaces entre centres régionaux, nationaux et internationaux s'occupant de technologies particulières, y compris, le cas échéant, les réseaux qui unissent les institutions existantes, étant entendu que dans ces études, les pays intéressés s'attacheraient à identifier les lacunes éventuelles des arrangements existants, en vue d'envisager, si nécessaire, la création de tels centres et réseaux d'institutions voués à la recherche-développement, compte pleinement tenu des installations en place;
11. Recommande de promouvoir encore davantage, dans tous les domaines de la technologie y compris celle de pointe, l'échange de personnel scientifique, des programmes d'enseignement et de formation, les liens entre universités, les accords intergouvernementaux sur la coopération scientifique et technique, ainsi que la coopération technique entre petites et moyennes industries des pays développés ou en développement;
12. Recommande d'améliorer et de rendre plus efficaces encore les activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en matière de technologie industrielle ainsi que les arrangements institutionnels existants et, à cet effet, recommande que l'ONUDI, tenant pleinement compte des diverses conceptions et besoins des pays en développement :
- a) Aide ces pays, sur leur demande, à concevoir des projets en vue de susciter et de promouvoir leur potentiel national en matière de recherche-développement;
  - b) Favorise la poursuite de la coopération technique entre petites et moyennes entreprises des pays développés ou en développement, dans tous les secteurs, y compris, le cas échéant, ceux de la technologie de pointe, en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés;
  - c) Détermine et encourage l'utilisation de technologies liées à l'énergie ainsi que des types de matériels requis;

---

3/ Nations Unies, Recueil des traités, vol. 828, N° 11 851.

4/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (Vienne, 20-31 août 1979) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 79.1.21 et Corr., chap. VI).



- d) Aide les pays en développement, notamment par l'intermédiaire de la Banque d'informations industrielles et technologiques, à gérer et à traiter les informations technologiques dans une époque caractérisée par une explosion de l'information et accroisse encore l'efficacité de la Banque pour lui permettre de mieux remplir les tâches pour lesquelles elle a été créée;
- e) Accorde une assistance spéciale aux pays africains pour le renforcement de leur potentiel et de leurs compétences techniques dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et notamment pour le recensement et la modernisation de leurs techniques traditionnelles ainsi que, le cas échéant, une assistance pour la création d'usines pilotes et d'installations de démonstration;
- f) Aide les pays en développement à élaborer une politique nationale de développement, les aide à renforcer leurs compétences technologiques dans divers domaines, notamment par la création de groupes nationaux chargés de suivre et d'évaluer les tendances technologiques et de "groupes techniques" ou établissements spécialisés dans certains domaines technologiques de pointe; réalise des études et met sur pied des programmes de sensibilisation pour faciliter le lancement des activités précitées; renforce le pouvoir de négociations des pays en développement et suit de près l'évolution technologique mondiale et celle du marché international des techniques;
- g) Aide les pays intéressés, sur leur demande, pour les activités mentionnées au paragraphe 10 ci-dessus;
- h) Aide les pays qui en font la demande à recenser les domaines dans lesquels les besoins indubitablement pressants de l'humanité pourraient être satisfaits grâce à l'application de technologies appropriées, et encourage la coopération internationale dans ce domaine en tenant compte des activités existantes en matière de techniques industrielles;
- i) Appuie la création d'un système d'orientation international pour l'identification de scientifiques et de technologues de haut niveau, en collaboration avec les organismes nationaux et internationaux compétents;
- j) Examine et lance de nouvelles initiatives pour la coopération technologique entre les pays en développement;
- k) Suivant les besoins, utilise toujours davantage le potentiel technologique des pays en développement (experts, équipements, contrats et installations de formation);
- l) Continue de fournir une assistance accrue aux pays en développement à l'intention des centres techniques sectoriels pour la mise au point et la promotion des techniques industrielles, en vue notamment du développement des petites et moyennes entreprises;
- m) Continue de répondre aux demandes d'assistance des pays en développement pour la mise en place de systèmes nationaux et sous-régionaux d'information sur les techniques industrielles;

- n) Aide les pays en développement à renforcer les moyens dont ils disposent pour identifier et élaborer des projets relatifs aux nouvelles possibilités techniques, en tenant compte de leurs besoins particuliers en matière de développement;
- o) Adopte une approche intégrée dans tous ses programmes, en liant la technologie aux autres facteurs pertinents;

13. Prie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de continuer de coopérer étroitement avec d'autres organisations internationales pour la mise au point, la promotion et le transfert de techniques industrielles.

15ème séance plénière  
19 août 1984

3. Energie et industrialisation, eu égard tout particulièrement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériel 5/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Reconnaissant que l'énergie est l'un des principaux facteurs de l'industrialisation en vue du développement économique et social global des pays en développement,

Convaincue que les principaux buts et objectifs des pays en développement dans le domaine de l'énergie et de l'industrialisation devraient être les suivants : développer la planification énergétique intégrée dans l'industrie, développer et élargir leur base de ressources énergétiques en explorant toutes les sources nationales d'énergie afin de renforcer leur autosuffisance énergétique et de soutenir ainsi leur processus d'industrialisation, augmenter la production de biens d'équipements destinés au secteur énergétique, si elle est techniquement et économiquement possible, conformément aux plans et à l'ordre de priorité définis par les pays en développement eux-mêmes, accroître la durée de vie et améliorer les performances des biens d'équipement utilisés dans le secteur énergétique grâce à des activités adéquates d'entretien et de réparation, améliorer le rendement énergétique dans le secteur industriel par des mesures visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, en tenant compte de la situation particulière des pays en développement et de la nécessité d'assurer leur industrialisation soutenue,

Affirmant qu'une coopération internationale peut aider considérablement les pays en développement à renforcer leur potentiel dans des domaines tels que la planification énergétique, la gestion de l'énergie industrielle, les systèmes d'information, la production de matériel énergétique, l'étude détaillée des besoins en énergie nécessaire pour les projets industriels, le renforcement des institutions régionales, sous-régionales et nationales qui s'occupent des questions d'énergie, et l'intégration des technologies relatives aux énergies nouvelles et renouvelables dans les programmes industriels, en particulier au niveau rural,

---

5/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.8) par consensus.

1. Invite les pays en développement à promouvoir et à resserrer leur coopération par l'adoption de mesures concrètes aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional, couvrant tous les aspects de l'utilisation de l'énergie pour l'industrialisation;
2. Invite les pays en développement, compte tenu de l'importance de la contribution de l'industrie des biens d'équipement et des services correspondants au secteur de l'énergie industrielle, à développer ce secteur, partout où cela est possible, en renforçant les capacités de production locales et les compétences correspondantes ou en en créant de nouvelles;
3. Invite tous les pays, et notamment les pays développés, à fournir des ressources suffisantes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux pays africains dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, pour permettre à ces derniers de mettre en valeur et d'utiliser leurs ressources énergétiques, en en intensifiant, dans ce contexte, les efforts visant à créer des mécanismes internationaux pour le financement de projets énergétiques dans les pays en développement,
4. Demande instamment que le transfert des technologies énergétiques appropriées aux pays en développement à des conditions justes, satisfaisantes, équitables et acceptables, soit davantage facilité;
5. Recommande à l'ONUDI, en coopération avec les autres institutions compétentes du système des Nations Unies et avec les autres institutions internationales compétentes :
  - a) D'aider les pays en développement à promouvoir des activités de nature à faciliter la mise en commun de leurs données d'expérience sur l'intégration de leurs politiques de développement ainsi que de leurs politiques industrielles et énergétiques;
  - b) De renforcer ses services s'occupant des études de faisabilité afin d'aider les pays en développement à élaborer des projets relatifs à l'énergie industrielle;
  - c) D'appuyer la fabrication de matériel énergétique dans les pays en développement suivant les besoins, de faciliter le transfert des technologies nécessaires et d'encourager les opérations de coproduction et les coentreprises;
  - d) D'élaborer et aider à mettre en oeuvre un programme d'aide aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays africains dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, en ce qui concerne les centrales hydroélectriques;
  - e) D'aider les pays en développement à exploiter les sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
  - f) D'aider les pays en développement dans leurs efforts en vue d'assurer une utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie;
  - g) De faciliter, le cas échéant, l'intégration et l'interconnexion des réseaux de distribution d'électricité dans les différentes sous-régions;

h) De fournir, sur demande, aux organisations régionales, sous-régionales et nationales des pays en développement actives dans le domaine de l'énergie une assistance portant sur les aspects liés aux applications industrielles de l'énergie et d'aider à l'identification et au développement d'options énergétiques appropriées dans le secteur industriel;

i) De mettre particulièrement l'accent sur les activités de la Banque d'informations industrielles et technologiques, visant à seconder l'identification de technologies énergétiques convenant aux pays en développement et de faciliter et promouvoir ainsi le transfert des progrès technologiques à des conditions justes, satisfaisantes, équitables et acceptables;

j) De promouvoir la coopération entre les institutions s'occupant de recherche-développement en ce qui concerne les sources nouvelles et renouvelables d'énergie.

15ème séance plénière  
19 août 1984

4. Politiques et mesures relatives à la transformation industrielle locale des matières premières dans les pays en développement 6/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Reconnaissant que les pays en développement possèdent une part relativement importante des matières premières du monde qui n'ont pas encore été exploitées en raison de plusieurs contraintes qui tiennent aux ressources,

Réaffirmant que les matières premières industrielles de provenance nationale peuvent fournir la base d'un avantage comparé substantiel par leur transformation en produits industriels, avec pour résultat une production de valeur ajoutée élevée et, par suite, en particulier, une base saine pour l'industrialisation des pays en développement en général et des pays les moins avancés et des pays africains dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique en particulier,

Consciente que tel qu'il se présente actuellement le processus d'industrialisation, particulièrement dans les pays en développement, appelle des modifications et des améliorations et qu'il conviendrait à cet effet de prendre des mesures résolues en tenant compte de leur opportunité technique, économique et sociale et de leur conformité avec les plans et priorités nationaux,

Consciente en outre qu'il conviendrait de prendre ces mesures aux niveaux national, régional et international, avec le soutien des organisations internationales, et notamment de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, pour permettre aux pays en développement de transformer leurs matières premières nationales et ainsi d'accroître la valeur ajoutée du secteur manufacturier,

---

6/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.4) par consensus.

Considérant combien il est important de mettre effectivement en oeuvre le Programme intégré pour les produits de base de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement,

Rappelant la résolution 159 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement telle qu'elle a été adoptée à sa sixième session 7/ et soulignant l'importance de l'accès aux marchés internationaux des produits fabriqués par les pays en développement avec leurs matières premières,

Consciente des travaux en cours au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et en particulier de l'importance d'une conclusion rapide des négociations sur un code international de conduite pour les sociétés transnationales,

1. Recommande que les pays en développement adoptent des politiques de transformation locale des matières premières en vue d'une utilisation optimale de ces matières premières;

2. Invite tous les pays et spécialement les pays développés à faciliter les courants de capitaux et la mise en valeur des ressources technologiques, financières et humaines en vue de la transformation industrielle des matières premières dans les pays en développement, compte tenu de tous les facteurs pertinents et notamment de l'assistance à apporter aux pays les moins avancés et aux pays africains dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

3. Appelle à une coopération en vue de faciliter l'achèvement à bref délai du code de conduite pour les sociétés transnationales;

4. Invite les pays développés à honorer leurs engagements de mettre fin au protectionnisme en appliquant pleinement et en respectant strictement les dispositions de maintien du statu quo qu'ils ont acceptées, en particulier quant aux importations provenant des pays en développement, et à travailler systématiquement à réduire et à éliminer les restrictions quantitatives et mesures d'effet analogue;

5. Invite les pays en développement à adopter des politiques et des mesures de coopération mutuelle pour la transformation industrielle locale des matières premières;

6. Recommande que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en collaboration avec d'autres institutions et organismes du système des Nations Unies agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs :

a) Etablisse et aide à mettre en oeuvre des projets et programmes de coopération technique et fournisse des informations dans les domaines connexes afin de promouvoir la transformation locale des matières premières dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés ainsi que dans les pays africains dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

---

7/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol.1, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), Première partie, sect. A.

- b) Etablit des études de cas sur la transformation industrielle locale des matières premières, en tenant pleinement compte des travaux du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et d'autres organismes compétents des Nations Unies;
- c) Recense les possibilités de formation et les établissements appropriés de formation et de perfectionnement professionnels et fournisse des informations sur les centres d'excellence spécialisés dans les différents domaines de la transformation industrielle des matières premières, en particulier les produits minéraux, les produits du bois et les produits à base de viande, de légumes ou de poisson;
- d) Examine et étudie, d'une part, les approches adoptées pour assurer la croissance industrielle et créer des emplois grâce à la valeur ajoutée provenant de la transformation locale des matières premières et diffuse les résultats de ces études, et d'autre part, l'harmonisation des normes existantes et l'adoption de nouvelles normes et spécifications qualitatives applicables aux produits;
- e) Intensifie ses programmes de coopération technique en faveur des pays en développement, en particulier ceux qui sont exécutés dans les pays les moins avancés ainsi que dans les pays africains dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, et met mieux à profit le Système de consultations dans le domaine de la transformation locale des matières premières.

15ème séance plénière  
19 août 1984

5. Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement 8/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Reconnaissant que l'industrialisation joue un rôle central dans le développement rural,

Soulignant la nécessité de renforcer les liens entre l'agriculture et l'industrie, qui sont un facteur important du développement économique et social des zones rurales,

Ayant présent à l'esprit qu'un développement rural intégré appelle, dans chaque pays, une stratégie d'industrialisation spécifique, adaptée à ses besoins et à ses ressources et coordonnée avec sa politique nationale d'industrialisation,

Consciente qu'en adoptant des mesures dans chaque secteur il convient de tenir compte de leur interaction, et qu'elles ont pour caractéristique commune de baser les agro-industries et les petites entreprises dans les zones rurales,

---

8/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.5) par consensus.

Rappelant la résolution 159/(VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement telle qu'elle a été adoptée à sa sixième session 9/, et soulignant l'importance de l'accès aux marchés internationaux pour les produits liés à l'industrialisation rurale dans les pays en développement,

Soulignant que le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans la promotion des politiques industrielles et le fait qu'elle a vocation à compléter les efforts, en particulier ceux déployés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque mondiale et les organisations économiques régionales, en vue de promouvoir des mesures destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement,

1. Préconise la promotion de la coopération entre pays en développement et entre ces pays et les pays industrialisés dans le domaine du développement agro-industriel;

2. Recommande le renforcement et, le cas échéant, la création de centres de développement industriel au niveau national, tels que des centres pour la prestation de services et la promotion de la formation de la main-d'oeuvre, ainsi que la création de moyens nationaux permettant d'assimiler des technologies de toute sorte, y compris les techniques de pointe, et d'assurer la mise au point de techniques locales et le financement à l'échelon local, qui constituent des facteurs fondamentaux pour l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de développement agro-industriel pouvant comporter des activités de coopération aux niveaux national, régional et international;

3. Recommande aux pays en développement d'élaborer des programmes de développement de petites entreprises dans des régions rurales afin d'attirer les investissements et les entrepreneurs privés ainsi que des programmes de développement d'entreprises nationales et de coopératives en mesure de jouer un rôle important dans l'industrialisation des régions rurales;

4. Recommande que les pays en développement élaborent et mettent en oeuvre des programmes qui leur permettent de réduire au minimum les incidences soudaines et négatives des calamités naturelles, et que ces initiatives soient appuyées par l'assistance de la communauté internationale et notamment par la coopération régionale et sous-régionale;

5. Invite tous les pays et en particulier les pays développés à fournir une assistance technique et financière adéquate aux pays en développement, notamment à ceux où sévit la sécheresse, en vue du renforcement des capacités et compétences nécessaires à la réalisation de programmes d'industrialisation rurale, notamment en fournissant des apports essentiels à la production, à la transformation et au stockage des produits alimentaires, au développement et à la distribution de l'énergie et au réseau de transports et d'irrigation;

6. Invite tous les pays et en particulier les pays développés à poursuivre et à envisager d'accroître leur aide financière, technique et autre à l'industrie pour ce qui concerne le développement rural et notamment l'autosuffisance en matière de produits alimentaires, dans les pays en

---

9/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol. 1, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), Première partie, sect. A.

développement et en particulier dans les pays africains, dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, ainsi que dans les pays les moins avancés;

7. Invite les pays développés à honorer leurs engagements de mettre fin au protectionnisme en appliquant pleinement et en respectant strictement les dispositions de maintien du statu quo qu'ils ont acceptées, en particulier quant aux importations provenant de pays en développement et à travailler systématiquement à réduire et éliminer les restrictions quantitatives et mesures d'effet analogue;

8. Recommande à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en coopération avec d'autres organisations et organismes compétents du système des Nations Unies et d'autres institutions internationales compétentes :

a) D'aider à mettre au point des politiques et mécanismes appropriés et de coopérer à leur mise en oeuvre pour intensifier le développement rural intégré dans les pays en développement, en s'attachant aux besoins particuliers des pays africains dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, de même que des pays les moins avancés;

b) D'aider, à la demande de pays en développement, à formuler et mettre en oeuvre des éléments industriels pour les programmes de développement rural, et de renforcer ses recherches et son assistance technique à cet égard;

c) De poursuivre et d'améliorer encore l'exécution des études qui se rapportent à l'industrialisation rurale, telles que études par pays touchant l'industrialisation fondée sur l'exploitation des ressources propres, études sectorielles et études de faisabilité;

d) D'étudier la possibilité de projets dans le domaine des centres de services consultatifs et des ateliers industriels ruraux;

e) De renforcer ses activités en matière d'industrialisation rurale en ce qui concerne les secteurs de la production d'engrais et de pesticides - compte tenu des questions d'environnement - des machines et outils agricoles, des installations de stockage, ainsi que l'assistance à l'artisanat rural;

f) De prêter plus d'attention, le cas échéant, aux petites entreprises relevant de structures sociales et organiques différentes ainsi qu'au secteur inorganisé des campagnes et de se doter des compétences nécessaires pour seconder efficacement les activités dans ces secteurs.



6. Les pays les moins avancés : mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action 10/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Constatant avec une profonde préoccupation que la situation économique et sociale des pays les moins avancés continue à se détériorer,

Préoccupée également par le faible niveau de l'industrialisation et la lenteur de la croissance de la valeur ajoutée manufacturière dans les pays les moins avancés,

Alarmée par les effets néfastes de la crise économique mondiale sur les pays les moins avancés,

Profondément préoccupée par la grande lenteur avec laquelle le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 11/ a été appliqué jusqu'à présent,

Reconnaissant que la responsabilité du développement des pays les moins avancés incombe avant tout à ces pays,

Soulignant qu'il faut sans délai intensifier sensiblement les mesures de soutien, notamment par un fort accroissement du transfert de ressources supplémentaires afin d'atteindre les objectifs du nouveau Programme substantiel d'action dans tous les secteurs, y compris celui de l'industrialisation,

Rappelant l'importance pour les efforts d'industrialisation des pays les moins avancés du paragraphe 76 du nouveau Programme substantiel d'action, où il est demandé de simplifier et d'améliorer encore les mécanismes préférentiels de divers types afin de prévoir autant que possible l'admission en franchise des produits,

1. Réaffirme l'engagement de la communauté internationale à l'égard du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 11/, tel qu'il a été adopté, et prie instamment tous les pays, les institutions internationales et toutes les autres parties intéressées de respecter pleinement et effectivement leur engagement en ce qui concerne ce programme;

2. Prie instamment les pays donateurs de s'acquitter de leurs engagements quant au volume et aux modalités de l'aide tels qu'ils ont été pris lors de l'adoption du nouveau Programme substantiel d'action et réaffirmés lors de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 12/;

---

10/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.6) par consensus.

11/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), Première partie, sect. A.

12/ Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol. I, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), Première partie, sect. A, résolution 142 (VI).

3. Recommande que, lorsque le Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement entreprendra, en 1985, l'examen et l'évaluation à mi-parcours du nouveau Programme substantiel d'action, la mise en oeuvre de ce programme dans le domaine de l'industrialisation soit pleinement prise en considération;

4. Demande à tous les pays à même de le faire, et notamment aux pays développés, de faciliter et de promouvoir le transfert de technologie, en particulier dans les domaines de l'industrie alimentaire, de la transformation des minerais, du bâtiment et des travaux publics, de la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles, de l'approvisionnement en eau, du transport et des communications et de la création de petites fonderies;

5. Recommande que la coopération entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement soit renforcée dans tous les domaines possibles, en vue d'accélérer le développement industriel dans les premiers nommés;

6. Recommande en outre la promotion de coentreprises entre les pays les moins avancés et les autres pays, tant développés qu'en développement;

7. Invite tous les pays à même de le faire, et notamment les pays développés, ainsi que les organisations internationales de continuer de fournir une assistance technique, financière, technologique et matérielle aux pays les moins avancés pour la promotion de la transformation locale des matières premières, la mise en valeur des ressources humaines, notamment de leurs compétences en matière de création et de gestion d'entreprises, l'utilisation de leurs capacités industrielles et l'élaboration d'études complètes de leurs ressources;

8. Demande à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel :

- a) De renforcer encore son programme d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et de continuer d'accorder un rang de priorité élevé à ces activités dans tous ses programmes, en particulier dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;
- b) De renforcer sa capacité d'aider les pays les moins avancés :
  - i) A formuler des politiques et plans pour l'industrie nationale, qui soulignent sa contribution au développement économique et social;
  - ii) A définir, préparer et évaluer des projets et à renforcer leur capacité de préparer des projets industriels à l'échelon national et sous-régional;
- c) D'aider, le cas échéant, à promouvoir et établir des usines pilotes et des unités de démonstration ainsi que d'autres éléments de promotion de la technologie qui notamment contribueraient à l'apparition graduelle de technologies appropriées aux besoins des pays les moins avancés;
- d) En étroite coopération avec les organisations pertinentes et en tenant compte des travaux réalisés à ce jour dans ce secteur :

- i) D'aider les pays les moins avancés, sur leur demande, à étudier leur potentiel de traitement des matières premières, autant minérales qu'agricoles;
  - ii) De suggérer des voies et moyens d'exploiter ces ressources;
- e) Dans le cadre du nouveau Programme substantiel d'action :
- i) De coopérer étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et autres organisations multilatérales et bilatérales pertinentes à organiser des conférences de table ronde du PNUD, à créer des groupes consultatifs d'aide et à prendre d'autres dispositions;
  - ii) D'améliorer l'efficacité des réunions de solidarité à l'intention des pays les moins avancés et, si possible, d'envisager de les étendre.

Les activités préparatoires devraient comprendre l'estimation de possibilités réalistes de mobiliser les ressources requises pour les propositions relatives à des projets retenus.

15ème séance plénière  
19 août 1984

7. Renforcement de la coopération économique entre pays en développement 13/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Soulignant la pertinence et l'importance croissantes de la coopération économique entre pays en développement, en particulier dans le climat économique international qui prévaut actuellement, en tant qu'instrument précieux pour promouvoir l'utilisation rationnelle et efficace des ressources humaines, matérielles, financières et techniques disponibles dans les pays en développement, pour leur bien-être individuel et collectif,

Reconnaissant que la coopération économique entre pays en développement complète la coopération Nord-Sud,

Considérant les dispositions pertinentes du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international 14/, la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels 15/, le Programme d'Arusha pour l'autosuffisance collective et le Cadre de négociations adoptés par la quatrième Conférence ministérielle du Groupe des 77 à Arusha en 1979 16/, le Plan d'action de Buenos Aires pour la

13/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.7) par consensus.

14/ Résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

15/ ID/CONF.3/31, chap. IV.

16/ Voir TD/236.

promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement 17/, la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays 18/, le Programme d'action de Caracas approuvé par la Conférence de haut niveau sur la coopération

économique entre pays en développement, qui s'est tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981 19/, la Stratégie internationale de développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement 20/, et la Déclaration économique adoptée par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi du 1er au 12 mars 1983 21/;

Reconnaissant que le Programme d'action de Caracas adopté par les pays en développement fournit le cadre de base pour les activités et les mécanismes relatifs à la coopération économique entre les pays en développement,

Consciente que la coopération économique entre pays en développement pourrait améliorer leur viabilité et leur puissance industrielles, faciliter une utilisation plus efficace et plus rationnelle de leurs ressources et développer leur autonomie collective,

Reconnaissant que la coopération économique entre pays en développement favoriserait une coopération internationale fondée sur l'égalité, la solidarité et l'avantage mutuel,

Soulignant la nécessité d'intensifier les activités que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel consacre à promouvoir la coopération technique entre pays en développement,

Soulignant encore la nécessité d'encourager les institutions financières internationales des pays en développement à continuer de fournir à ces pays une assistance financière aux conditions de faveur qui ont caractérisé leurs opérations,

1. Recommande aux pays en développement de formuler des politiques et de tracer des cadres de coopération en vue de partager leurs informations et de faciliter le courant de ressources humaines, scientifiques, techniques, énergétiques et financières, de même que d'accroître les investissements directs entre eux et la collaboration, et d'accroître aussi le commerce et autres échanges Sud-Sud;

---

17/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août au 12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et Corr.), chap. I.

18/ ID/CONF.4/22 et Corr.1, chap. VI.

19/ A/36/333 et Corr.1.

20/ Résolution 35/56, annexe, de l'Assemblée générale.

21/ Résolution 38/132, annexe, de l'Assemblée générale.

2. Invite les pays développés à prendre des mesures pour seconder la coopération économique entre pays en développement, notamment par des augmentations des contributions volontaires au Programme des Nations Unies pour le développement et des contributions spéciales au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, en particulier pour financer la coopération technique entre pays en développement prévue dans le programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique 22/;

3. Décide d'accorder, dans les activités et programmes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, une haute priorité à la coopération industrielle entre pays en développement;

4. Prie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de fournir, à la demande des pays en développement, un soutien plus actif à la mise en oeuvre de la coopération industrielle entre ces pays dans le contexte global de leur coopération économique et technique et, à cet effet, de seconder les efforts de coopération sous-régionale, régionale et interrégionale entrepris par les mêmes pays, notamment aux fins suivantes :

a) Planification du développement industriel et réalisation d'études prospectives sur la technologie industrielle;

b) Coordination des politiques et stratégies d'industrialisation et organisation de consultations d'ordre général ou portant sur des secteurs ou branches particuliers;

c) Echange de renseignements et de données d'expérience sur les politiques, secteurs et branches industriels;

d) Etude et adoption d'accords relatifs à l'intégration et à la complémentarité industrielles, à la création de coentreprises et à la promotion générale des investissements industriels;

e) Etude et adoption d'accords et programmes industriels destinés à favoriser les échanges intersectoriels de produits manufacturés afin de promouvoir la coopération industrielle entre pays en développement;

f) Exécution de programmes communs et d'autres formes de coopération concernant la formation et la recherche-développement en matière de techniques industrielles;

g) Mise en place de réseaux de consultation régionaux;

h) Recensement et renforcement des centres d'excellence pour la recherche et la formation techniques existant dans les pays en développement;

i) Organisation de réunions d'experts afin d'étudier les perspectives qu'offre la coopération entre pays en développement dans diverses branches industrielles;

j) Accroissement des flux d'investissements entre pays en développement;

5. Prie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel :

- a) D'améliorer son programme de réunions ministérielles de solidarité pour le secteur industriel dans l'intérêt des pays les moins avancés;
- b) De renforcer le Système d'échange de renseignements techniques;
- c) D'étendre les activités de la Banque d'informations industrielles et techniques, notamment afin de fournir des renseignements sur les techniques appropriées existantes ou nécessaires dans divers pays en développement;
- d) De diffuser, à la demande d'un pays en développement, des renseignements sur les projets industriels de ce pays auxquels pourraient participer d'autres pays en développement;
- e) De renforcer ses services d'élaboration de projets en veillant à la compatibilité avec les normes de qualité des institutions financières;
- f) D'inclure les coentreprises pour la coopération économique entre pays en développement dans ses activités de promotion des investissements industriels;
- g) De fournir une assistance technique pour l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes et projets spéciaux de coopération économique et technique entre pays en développement en faveur de pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays africains dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

6. Recommande à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de continuer à suivre les procédures habituelles des Nations Unies pour ses activités visant la coopération économique et technique entre pays en développement dans l'industrie, et de travailler, dans le domaine de la coopération économique et technique entre pays en développement, en coordination et en coopération plus étroites avec différentes organisations internationales, notamment avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions régionales spécialisées, afin d'éviter les chevauchements d'activités et d'assurer une utilisation optimale des ressources.

15ème séance plénière  
19 août 1984

8. Décennie du développement industriel de l'Afrique : examen des progrès accomplis et propositions quant aux moyens d'atteindre les objectifs fixés 23/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Prenant note de la résolution 1 (VI) de la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie 24/, dans laquelle ils ont adopté les propositions en vue du programme de la Décennie du développement industriel de

23/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.8) par consensus.

24/ ID/B/274/Add.1; E/ECA/CM.8/2.

l'Afrique 25/, dont le Conseil du développement industriel a ultérieurement pris note dans sa résolution 55 (XVI) du 28 mai 1982 26/,

Rappelant la résolution 35/66 B de l'Assemblée générale, du 5 décembre 1980, dans laquelle l'Assemblée a proclamé la période 1980-1990 Décennie du développement industriel de l'Afrique, ainsi que ses résolutions 36/182, section II, du 17 décembre 1981, 37/212, section II, du 20 décembre 1982 et 38/192, section II, du 20 décembre 1983, relatives à la Décennie du développement industriel de l'Afrique,

Prenant note des résolutions 442 (XVII), du 30 avril 1982, et 446 (XVIII), du 2 mai 1983, relatives respectivement à la formulation et à l'exécution d'un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique 27/ et à la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique 28/,

Prenant note en outre de la résolution 941 (XL), adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, relative à la mise en oeuvre d'un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique 29/,

Tenant compte du troisième rapport intérimaire présenté par le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique au Conseil du développement industriel à sa dix-huitième session 30/, ainsi que de la résolution 57 (XVIII), du 19 mai 1984, relative à la Décennie du développement industriel de l'Afrique, adoptée par le Conseil à cette session 31/,

Prenant en considération les divers obstacles, aux niveaux national, sous-régional et international, à l'exécution du programme de la Décennie,

Consciente de l'impérieuse nécessité, pour les pays d'Afrique, d'entreprendre les activités prioritaires définies pour la phase préparatoire du programme de la Décennie,

Reconnaissant que le développement industriel de l'Afrique, dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, pourrait être favorisé également par l'octroi d'une assistance dans d'autres domaines, tels que l'infrastructure, l'enseignement et la formation, et le développement rural,

---

25/ ID/287.

26/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément N° 16 (A/37/16), annexe I.

27/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1982, Supplément N° 11 (E/1982/21).

28/ Ibid., 1983, Supplément N° 11 (E/1983/44).

29/ Voir A/39/207, annexe.

30/ ID/B/313.

31/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément N° 16 (A/39/16), annexe I.

Réaffirmant la nécessité d'accorder la priorité au développement des industries motrices défiries dans le programme de la Décennie, qui sont économiquement, techniquement et socialement viables à long terme et qui ont des effets d'entraînement intra et intersectoriels et fournissent des intrants essentiels pour la production et la transformation des ressources naturelles, des produits agricoles et alimentaires en particulier,

Consciente de l'importance des ressources matérielles, humaines et financières requises pour l'exécution du programme de la Décennie et de la nécessité urgente d'une intensification de la coopération de la communauté internationale, et notamment des organisations internationales, avec les pays africains dans la mobilisation des ressources requises,

Vivement préoccupée par l'incidence néfaste de la crise économique mondiale sur le développement industriel des pays africains au cours de la phase initiale du programme de la Décennie,

Notant avec satisfaction les efforts accomplis par les pays africains et les organisations intergouvernementales pour exécuter les activités relatives à la phase préparatoire du programme de la Décennie,

Félicitant en outre le secrétariat de l'ONUDI de l'assistance apportée à la réalisation des mesures prioritaires retenues en vue de la phase préparatoire du programme de la Décennie,

Se félicitant des mesures prises pour promouvoir la Décennie du développement industriel de l'Afrique, non seulement en Afrique mais également au dehors,

1. Recommande à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'améliorer encore et d'intensifier son assistance aux pays africains et aux organisations intergouvernementales en vue de réaliser les actions prioritaires dans la phase préparatoire ainsi que de définir, d'élaborer et de mettre en oeuvre des projets pendant la phase de réalisation du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique 25/;

2. Demande à tous les pays africains et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'intensifier encore leurs efforts en vue de la réalisation des activités prioritaires à entreprendre au cours de la phase préparatoire du programme de la Décennie et d'en informer l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique pour permettre à leur Comité mixte de suivre plus efficacement l'exécution du programme de la Décennie;

3. Accueille avec satisfaction les initiatives prises pour promouvoir la coopération entre les pays d'Amérique latine, les pays africains et diverses organisations pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie ainsi que les initiatives analogues prises pour promouvoir la coopération entre les pays africains et d'autres régions ou sous-régions en développement dans les cadres appropriés comme les organisations régionales compétentes, la coopération économique entre les pays en développement et le Système de consultations;



4. Se félicite de l'élaboration du programme initial intégré de promotion industrielle au niveau sous-régional 32/, faisant la synthèse des programmes adoptés lors des quatre réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

5. Prend note avec satisfaction du programme envisagé d'assistance aux pays d'Afrique pour la phase d'exécution (1985-1990) de la Décennie du développement industriel de l'Afrique 33/, ainsi que de l'exposé des projets proposés 34/ et du programme initial intégré de promotion industrielle au niveau sous-régional pour cette phase et prie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de continuer de fournir aux pays d'Afrique qui en feront la demande une assistance aux échelons national, sous-régional et régional, sur la base desdits documents; cette assistance devrait notamment porter sur l'élaboration et l'amélioration de diverses propositions de projets pouvant être soumises à d'éventuelles sources de financement et se prêtant à une coopération industrielle, afin que l'on puisse passer dès que possible à la phase d'exécution et d'investissement;

6. Prie les Etats membres, ainsi que toutes les organisations intéressées, de continuer de participer à la phase préparatoire et à la phase d'exécution du programme pour la Décennie et de tenir compte, dans leurs programmes nationaux et leurs programmes de coopération, du programme d'assistance aux pays d'Afrique figurant dans le programme proposé ainsi que de l'exposé de projets proposés et du programme initial intégré de promotion industrielle au niveau sous-régional;

7. Exprime à l'Assemblée générale la satisfaction que lui cause sa décision d'allouer à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel un million de dollars, prélevé sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, pour aider en 1984 les pays africains et les organisations intergouvernementales à formuler et appliquer leurs programmes pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique; et de même note avec intérêt l'appel lancé par la septième Conférence des ministres africains de l'industrie pour que cette allocation soit portée à un montant annuel minimal de 5 millions de dollars et prenne un caractère permanent et invite l'Assemblée générale à prendre cet appel en considération;

8. Exhorte à considérer avec attention les appels lancés à la communauté internationale et, en particulier, au Programme des Nations Unies pour le développement, à la Banque mondiale et à d'autres organisations internationales, organismes multilatéraux et bilatéraux et institutions financières, pour qu'ils accroissent et intensifient l'assistance technique et financière qu'ils apportent aux pays africains et aux organisations intergouvernementales pour formuler et appliquer leurs programmes en vue de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

---

32/ ID/CONF.5/CRP.1.

33/ ID/CONF.5/33.

34/ ID/CONF.5/CRP.2.

9. Recommande à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en coordination, autant que possible, avec d'autres organes des Nations Unies, de même qu'avec des institutions techniques et financières tant en Afrique que dans les pays donateurs, d'aider les pays africains et les organisations à :

- a) Intégrer les projets contenus dans les quatre programmes initiaux intégrés de promotion industrielle à l'échelon sous-régional;
- b) Formuler des stratégies, politiques et plans industriels, en s'attachant particulièrement à élaborer des programmes et projets qui soutiennent les industries motrices, visées au paragraphe neuf du préambule de la présente résolution, de même que les petites et moyennes industries;
- c) Utiliser la main-d'oeuvre industrielle au mieux de ses capacités scientifiques et technologiques, notamment mobiliser les compétences africaines, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent, pour la mise en oeuvre du Programme de la Décennie;
- d) Développer les industries basées sur les ressources naturelles locales, en particulier celles qui permettront d'assurer l'autosuffisance alimentaire et de créer des emplois en zone rurale;
- e) Promouvoir la coopération intra-africaine dans tous les domaines touchant au développement industriel;
- f) Promouvoir la standardisation et le contrôle de la qualité des produits industriels notamment en travaillant, par l'intermédiaire des institutions nationales, sous-régionales et régionales spécialisées, en liaison étroite avec les entreprises intéressées;
- g) Promouvoir l'entretien et la réparation efficaces du matériel et des appareils industriels et encourager parallèlement la fabrication locale de pièces de rechange, en prévoyant notamment l'utilisation et la formation des ressources humaines locales afin d'accroître leurs compétences techniques;
- h) Exploiter les technologies traditionnelles et acquérir et adapter des technologies existantes ou nouvelles intéressant le développement industriel, notamment en implantant des usines pilotes et des installations de démonstration en vue d'accélérer l'industrialisation dans certains secteurs;
- i) Mobiliser, en faisant appel aux sources de financement intérieures et extérieures, les fonds nécessaires à l'exécution du Programme de la Décennie;
- j) Mettre au point les technologies énergétiques, le matériel et les appareils nécessaires au développement industriel;
- k) Faire largement connaître le champ qu'ils offrent aux investissements industriels, tant sous forme d'investissements directs que de coopération industrielle;
- l) Faire une étude systématique de l'offre et de la demande sur le marché africain, ainsi que des besoins en consommation intermédiaire et produits finis, en particulier dans les industries motrices visées au neuvième alinéa du préambule de la présente résolution, dans l'optique de dresser ultérieurement la carte industrielle de l'Afrique;

10. Recommande à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en coopération avec les autres organisations intéressées :

- a) D'établir et de diffuser dans tous les pays africains un annuaire des centres nationaux, sous-régionaux et régionaux qui se consacrent à des études industrielles et technologiques;
- b) De promouvoir et faire connaître la Décennie du développement industriel de l'Afrique non seulement en Afrique, mais aussi au dehors;
- c) De faire mieux connaître sa capacité d'assistance aux pays africains dans le cadre de l'exécution du programme de la Décennie;
- d) De tenir davantage de consultations régionales, notamment relatives à la Décennie du développement industriel de l'Afrique, dans le cadre du Système de consultations;

11. Prie en outre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de soumettre au Conseil du développement industriel des rapports annuels d'activité qui fassent le point de l'avancement du programme de la Décennie.

15ème séance plénière  
19 août 1984

9. Intégration des femmes au développement industriel 35/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Rappelant que la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, déclare que "l'un des buts des politiques d'industrialisation doit être de créer des emplois productifs et d'intégrer les femmes sur un pied d'égalité aux programmes de développement industriel" 36/,

Prenant en considération les résultats de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme 37/, tenue à Mexico en 1975, et le programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix 38/, adopté à Copenhague en 1980,

---

35/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.9) par consensus.

36/ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, annexe, par. 77.

37/ Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, Mexico, 19 juin-2 juillet 1975 (E/CONF.66/34).

38/ Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Copenhague, 14-30 juillet 1980 (A/CONF.94/35).

Consciente que la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, prévue à Nairobi en juillet 1985 se doit d'entreprendre un examen critique des progrès réalisés et des obstacles rencontrés sur la voie de la réalisation des objectifs de la Décennie et de formuler des stratégies tournées vers l'avenir pour la promotion de la femme au cours de la période allant jusqu'à l'an 2000,

Rappelant aussi les dispositions des Déclaration et Plan d'action de Lima sur le développement et la coopération industriels 39/, la résolution 44 (IX) du Conseil du développement industriel 40/ et, en particulier, la résolution adoptée par la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel qui souligne que "l'intégration et la participation des femmes, à tous les niveaux, au processus d'industrialisation constituent l'un des préalables majeurs à un développement équilibré et équitable" 41/,

Ayant présente à l'esprit la responsabilité qui incombe à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de promouvoir l'intégration des femmes à tous les échelons de l'oeuvre d'industrialisation dans les pays en développement et de contribuer activement aux préparatifs de la Conférence mondiale chargée en 1985 d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix,

1. Appelle les Etats membres à promouvoir une participation accrue des femmes au développement industriel, tant en assurant leur participation à la conception et à la réalisation des mesures de développement industriel qu'en secondant des projets spécifiques pour les femmes. Les dispositions à cet égard pourraient consister par exemple à :

a) Encourager l'accession des femmes à des positions supérieures aux échelons de direction et de planification, à l'élaboration et à la réalisation des projets dans tous les secteurs, y compris les secteurs essentiels tels que finance, commerce, énergie, science et technologie;

b) Assurer que dès le début de la conception des projets industriels il soit tenu compte de l'intégration des femmes;

c) Concevoir des programmes et attribuer des ressources pour préparer les femmes à se charger d'activités non seulement traditionnelles mais aussi d'autres, par des modalités novatrices de la formation, classique et autre, étant donné le grand nombre de femmes qui doivent en bénéficier;

d) Seconder les initiatives prises par les femmes pour exercer une profession indépendante et se livrer à des activités d'appoint rémunérées;

---

39/ ID/CONF.3/31, chap. IV.

40/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément N° 16 (A/10016), annexe I.

41/ ID/CONF.4/22 et Corr.1, chap. IV, sect. B, résolution I, par. 1.

e) Seconder les initiatives locales prises par les groupes et organisations féminins pour encourager et promouvoir une plus grande participation des femmes dans l'industrie;

f) Pourvoir à l'orientation professionnelle des femmes et au choix de leur carrière pour les aider à se préparer à l'emploi dans l'industrie;

g) Réunir des données sur le concours effectif et potentiel des femmes à l'oeuvre d'industrialisation pour faciliter l'élaboration de stratégies d'avenir;

2. Souligne le rôle essentiel que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel doit jouer dans l'intégration des femmes au développement industriel;

3. Se félicite de la création, au sein du Bureau du Directeur de la Division de la coordination des politiques, d'un centre de liaison pour la promotion et la coordination des activités du secrétariat en faveur de l'intégration des femmes dans le développement industriel;

4. Se félicite de l'initiative prise par le secrétariat en incluant, dans les préparatifs de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, des journées d'études régionales sur l'intégration des femmes dans le processus de planification et de développement industriels, et invite les gouvernements à étudier les recommandations figurant dans le rapport sur les femmes dans le développement industriel 42/;

5. Invite les Etats membres à accorder une attention particulière, dans leurs programmes de développement, aux activités de coopération technique en faveur de la participation des femmes au développement industriel;

6. Prie instamment le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de veiller à ce que l'intégration des femmes soit prise en considération dans la conception et la mise en oeuvre de toutes les activités de coopération technique et d'étude, compte tenu tout particulièrement des domaines prioritaires ci-après :

a) Planification par secteur et sous-secteur d'industrie au niveau des programmes et des projets;

b) Mise en valeur des ressources humaines, et notamment :

i) Conception de programmes et de matériels de formation spéciaux destinés aux femmes, notamment dans des domaines tels que la formation des chefs d'entreprise et la gestion industrielle à différents niveaux;

ii) Renforcement des établissements de formation nationaux et régionaux;

iii) Formation de formateurs;

c) Petites entreprises, notamment celles couvrant les besoins des zones rurales;

d) Transfert de technologie;

7. Recommande que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel veille à ce que ses représentants sur le terrain aident activement les gouvernements, sur leur demande, dans leurs efforts visant à encourager la participation des femmes à l'industrie et fasse périodiquement rapport au Conseil du développement industriel sur les progrès accomplis dans ce domaine;

8. Recommande que le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel prenne des mesures en vue d'accroître la représentation des femmes aux postes de rang supérieur au secrétariat de l'Organisation et sur le terrain, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 35/210, section C, du 17 décembre 1980, et 37/235 B en date du 21 décembre 1982.

15ème séance plénière  
19 août 1984

10. Fonds des Nations Unies pour le développement industriel 43/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Considérant les vastes objectifs mentionnés dans le préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel 44/ et précisés dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels 45/ adoptés par la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975 concernant le développement et la coopération économique internationale,

Rappelant le chiffre de 50 millions de dollars par an adopté par le Conseil du développement industriel à sa onzième session 46/, et approuvé par l'Assemblée générale à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions 47/, comme volume de financement souhaitable pour le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel,

---

43/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.10) par consensus.

44/ A/CONF.90/19.

45/ ID/CONF.3/31, chap. IV.

46/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément N° 16 (A/32/16), par. 131 a).

47/ Résolutions 32/166 et 33/78 de l'Assemblée générale.

Consciente du fait que le montant total des contributions au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, en dépit d'une augmentation encourageante ces dernières années, reste très en deçà de l'objectif fixé,

Décide d'honorer l'engagement de promouvoir l'industrialisation des pays en développement et demande à tous les pays, en particulier aux pays développés, de contribuer ou d'accroître leurs contributions au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel de façon à atteindre le plus rapidement possible le volume de financement souhaitable de 50 millions de dollars par an.

15ème séance plénière  
19 août 1984

11. Rôle de coordination de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le développement industriel 48/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Réaffirmant le mandat et le rôle central de l'ONUDI en ce qui concerne la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine du développement industriel, définis dans la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 17 novembre 1966 et ultérieurement réitérés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels 49/ et dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays 50/,

Rappelant que, conformément à l'Acte constitutif de l'ONUDI, institution spécialisée, l'une des fonctions de celle-ci est de susciter, de coordonner et de suivre les activités des organismes des Nations Unies en vue de permettre à l'Organisation de jouer un rôle central de coordination dans le domaine du développement industriel,

Soulignant que, pour jouer ce rôle central de coordination du développement industriel, le principe directeur est de porter au maximum le rapport coût/efficacité dans l'utilisation des ressources, en évitant les chevauchements superflus dans les programmes et activités des institutions des Nations Unies et en recherchant la complémentarité des projets,

Prenant acte avec satisfaction des efforts que déploie l'ONUDI pour remplir son rôle de coordination en matière de développement industriel,

---

48/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.11), ainsi modifiée, par consensus.

49/ ID/CONF.3/31, chap. IV.

50/ ID/CONF.4/22 et Corr.1, chap. VI.

Gardant présent à l'esprit le fait qu'il est souhaitable d'examiner en permanence le mécanisme interne de coordination de l'ONUDI, afin que celle-ci remplisse son mandat et utilise au mieux les ressources,

Reconnaissant la nécessité d'étudier les renseignements relatifs à la contribution apportée par le système des Nations Unies au développement industriel,

Rappelant les résolutions 32/197, du 20 décembre 1977, 37/226, du 20 décembre 1982, et 38/227, du 20 décembre 1983 de l'Assemblée générale des Nations Unies,

1. Recommande à l'ONUDI :

a) De continuer à assurer, en la renforçant encore, la coordination de ses activités avec celles des autres organismes du système des Nations Unies et des organisations gouvernementales et intergouvernementales compétentes, ainsi que des organisations non gouvernementales et autres dont les travaux ont un rapport avec ceux de l'ONUDI;

b) De renforcer son rôle pour ce qui est de promouvoir et de faciliter la coopération industrielle entre pays en développement dans le cadre général de la coopération économique et technique entre pays en développement;

c) D'analyser ses activités de coordination, notamment leurs objectifs, coûts et avantages et les problèmes rencontrés à cet égard, pour améliorer la qualité des travaux et réaliser une coordination plus efficace et plus systématique;

d) De tirer le parti optimal des mécanismes et accords existants, de passer en revue les activités de coordination de l'ONUDI pour les renforcer encore davantage, améliorer la qualité des travaux et augmenter l'impact qu'ont les activités de l'ONUDI et les autres organisations du système des Nations Unies sur le développement, et de présenter ses conclusions au Comité permanent, au Conseil du développement industriel ou au Comité des programmes et des budgets, selon qu'il conviendra;

e) De renforcer sa coordination sur le terrain en étroite coopération avec le PNUD grâce au programme des conseillers industriels principaux hors siège pour rendre les activités opérationnelles de l'ONUDI plus efficaces, et de poursuivre les négociations en vue d'assurer un financement adéquat du programme;

2. Invite l'Assemblée générale à faire en sorte que l'ONUDI reçoive les informations utiles en ce qui concerne la contribution du système des Nations Unies au développement industriel afin de faciliter le rôle central de coordination de l'ONUDI et que ces informations puissent être soumises de manière appropriée à l'attention du Conseil du développement industriel;

3. Se félicite des efforts faits par l'Assemblée générale pour prendre des mesures visant à parvenir à une coordination plus efficace couvrant tout le système en harmonisant les programmes interorganisations grâce à une synchronisation des calendriers des plans à moyen terme et des cycles des budgets-programmes et pour renforcer son rôle de contrôle interorganisations.



12. Assistance immédiate au Liban pour la reconstruction de son secteur industriel 51/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Rappelant la résolution 38/220 de l'Assemblée générale, datée du 20 décembre 1983, sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban,

Consciente de l'ampleur des destructions subies ces dernières années par le secteur industriel libanais.

Considérant que le Liban n'est pas à même d'entreprendre seul la reconstruction de son industrie, compte tenu notamment du fait que l'industrie est considérée comme un des principaux piliers de son économie,

1. Prie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'offrir au Liban une assistance immédiate, à moyen et à long terme, pour lui permettre de reconstruire son secteur industriel;

2. Demande aux Etats membres de porter toute l'attention voulue à la réindustrialisation du Liban et d'appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans ce domaine.

15ème séance plénière  
19 août 1984

13. Cessation de la guerre dans le Golfe 52/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Rappelant la résolution 37/3 de l'Assemblée générale, en date du 22 octobre 1982, sur les conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq,

---

51/ La Conférence a adopté la résolution (ID/CONF.5/RES.12) par consensus.

52/ Au cours de l'examen du projet de résolution ID.CONF.5/L.9/Rev.1 sur ce sujet, des déclarations sur les rapports du projet de résolution avec l'ordre du jour de la Conférence ont été faites par les représentants d'Israël, de l'Iran (République islamique d') et de l'Iraq (voir ID.CONF.5/SR.15, par. 23 à 25). Par 37 voix contre 20, avec 25 abstentions, il a été décidé que le projet de résolution relevait du mandat de la Conférence. Le représentant de la Chine a fait une déclaration (voir ID/CONF.5/SR.15, par. 28). Par 44 voix contre 1 avec 43 abstentions, la résolution ID/CONF.5/RES.13 a été adoptée par la Conférence. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Turquie, de l'Uruguay, de l'Iran (République islamique d'), de la Suisse, du Pakistan et de l'Irlande (au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne) (voir ID/CONF.5/SR.15, par. 31 à 49).

Profondément préoccupée par les considérables pertes de vies humaines et les intenses souffrances causées par la guerre entre l'Iran et l'Iraq,

Consciente des graves contraintes que la guerre fait peser sur les ressources humaines et financières de chaque pays, ressources qui auraient pu être employées, dans le cadre d'un effort constructif, pour réaliser une rapide industrialisation de la région,

Consciente de la tension et des dangers potentiels qui existent dans l'ensemble de la région,

Tenant compte du désir sincère de la communauté mondiale qu'une solution pacifique et négociée soit apportée au conflit,

1. Demande aux Etats membres de ne négliger aucun effort pour mettre fin à la guerre;

2. Demande instamment aux gouvernements des Etats concernés de réaliser un règlement juste et honorable du conflit, soit au moyen de négociations directes, soit par l'entremise de médiateurs.

15ème séance plénière  
19 août 1984

14. Assistance technique au peuple palestinien 53/La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Consciente des dispositions particulières relatives au peuple palestinien contenues dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays 54/,

53/ Au cours de l'examen du projet de résolution ID.CONF.5/L.11 sur ce sujet, des déclarations ont été faites par les représentants d'Israël, de l'Irnie et des Emirats arabes unis. Le texte ayant été soumis à un vote par appel nominal, la résolution (ID/CONF.5/RES.14) a été adoptée par 70 voix contre 2, avec 23 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Equateur, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Ethiopie, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban Madagascar, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique d'Ukraine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Guatemala, Irlande, Italie, Japon, Lichtenstein, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Suède, Suisse et Uruguay.

Après le vote, conformément à une procédure proposée par le Président et acceptée par la Conférence, des déclarations ont été soumises par écrit par les représentants de l'Allemagne, République fédérale d', de la Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, d'Israël, des Pays-Bas, du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Saint-Siège et de l'Uruguay (voir ID/CONF.5/SR.15, annexe).

54/ ID.CONF.4/22 et Corr.1, chap. VI, par. 347.

Rappelant la résolution 38/145, en date du 19 décembre 1983, de l'Assemblée générale, relative à l'assistance au peuple palestinien,

Rappelant aussi la résolution 1984/56, en date du 25 juillet 1984, du Conseil économique et social, relative à l'assistance au peuple palestinien,

Tenant compte de la conclusion 1984/12 du Conseil du développement industriel, relative à l'assistance technique au peuple palestinien 55/,

Reconnaissant la nécessité d'établir des installations industrielles portuaires dans la bande de Gaza pour donner aux entreprises palestiniennes un accès direct aux marchés extérieurs,

Reconnaissant aussi la nécessité d'établir une banque industrielle palestinienne dans les territoires palestiniens occupés,

1. Note avec satisfaction l'étude de l'industrie manufacturière sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza 56/ établie pour donner suite aux dispositions particulières relatives au peuple palestinien contenues dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays 54/;

2. Prie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de continuer et d'accroître son assistance technique au peuple palestinien en coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine;

3. Prie également l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'élaborer les études nécessaires à l'établissement d'installations industrielles portuaires et d'une banque palestinienne de développement industriel dans les territoires palestiniens occupés et d'examiner les moyens de réaliser ces deux projets;

4. Demande la levée urgente des restrictions imposées par les autorités israéliennes d'occupation qui entravent l'économie des territoires palestiniens occupés, particulièrement le secteur industriel, pour permettre au peuple palestinien de développer son économie conformément à ses besoins et conditions;

5. Engage les autorités israéliennes d'occupation à assurer au personnel et aux experts de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel l'accès aux territoires palestiniens occupés pour y réaliser des projets de développement industriel en faveur du peuple palestinien;

6. Prie le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de faire rapport au Conseil du développement industriel et à la prochaine Conférence générale sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la présente résolution.

15ème séance plénière  
19 août 1984

---

55/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément N° 16 (A/39/16), par. 113.

56/ UNIDO/IO.584.

15. Assistance technique aux mouvements de libération nationale d'Afrique australe reconnus par l'Organisation de l'unité africaine 57/

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Rappelant le paragraphe 11 de la résolution 37/32 de l'Assemblée générale, en date du 23 novembre 1982, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, et le paragraphe 20 de la résolution 37/69A de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1982, sur la situation en Afrique du Sud,

Rappelant également le paragraphe 17 de la résolution 37/233E de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1982, sur le Fonds des Nations Unies pour la Namibie,

Prenant en considération les conclusions 1984/10 58/ et 1984/11 59/ du Conseil du développement industriel, relatives respectivement à l'assistance technique au peuple namibien et à l'assistance technique aux mouvements de libération nationale d'Afrique australe,

Appréciant le rôle joué dans la fourniture d'une assistance aux mouvements de libération nationale d'Afrique australe par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les autres organisations du système des Nations Unies ainsi que par la communauté internationale solidaire,

1. Prie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de continuer de renforcer son assistance technique aux mouvements de libération d'Afrique australe reconnus par l'Organisation de l'unité africaine;

2. Fait appel aux Etats membres et aux organisations internationales pour qu'ils continuent de fournir des fonds et d'autres ressources et accroissent même cette aide, afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de réaliser sans retard les activités qui relèveront de son mandat, tel qu'il ressortira du document couvrant tous les aspects de la planification économique dans une Namibie indépendante, document qui doit être établi conformément au paragraphe 17 de la résolution 37/233E de l'Assemblée générale;

---

57/ La Conférence a adopté la résolution ID/CONF.5/RES.15) par 66 voix contre 6, avec 21 abstentions. Conformément à une procédure proposée par le Président et acceptée par la Conférence, des déclarations ont été soumises par écrit par les représentants de la Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse (voir ID/CONF.5/SR.15, annexe).

58/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément N° 16 (A/39/16), par. 101.

59/ Ibid., par. 108.

3. Fait appel à tous les Etats membres, au système des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin qu'ils fournissent, par l'entremise des mouvements de libération nationale d'Afrique australe reconnus par l'Organisation de l'unité africaine, une assistance généreuse pour le développement économique et social de la majorité opprimée d'Afrique australe;

4. Prie le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de soumettre à la prochaine session du Conseil du développement industriel et à la prochaine Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel un rapport sur les progrès réalisés dans l'assistance aux mouvements de libération nationale d'Afrique australe.

15ème séance plénière  
19 août 1984

### C. Autres décisions

16. La Conférence a noté que la Commission I n'était pas parvenue à se mettre d'accord par consensus sur deux projets de résolution concernant la mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation (ID/CONF.5/c.1/L.16)\*, et la restructuration et le redéploiement de l'industrie mondiale (ID/CONF.5/C.1/L.13) qui avaient été présentés respectivement au titre des points 5 c) et 5 e) de l'ordre du jour. Il a été convenu que le Président de la Conférence enverrait ces deux projets de résolution, accompagnés de la documentation correspondante, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en lui demandant de les soumettre à l'Assemblée générale pour examen à sa trente-neuvième session. Il a été convenu en outre de les faire figurer dans le rapport final de la Conférence au cas où l'Assemblée générale les adopterait. Le texte de ces projets figure ci-après.

#### Projet de résolution relatif à la mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

1. Convaincue que les ressources financières sont un facteur clef pour l'industrialisation des pays en développement,
2. Soulignant que la coopération financière internationale doit être renforcée,
- 3 a) [Préoccupée par l'insuffisance des ressources financières intérieures et extérieures disponibles, de même que par les difficultés de les mobiliser, qui opposent un obstacle majeur à l'industrialisation des pays en développement,] (Groupe des 77)

---

\* Le document ID/CONF.5/C.1/L.16 n'a pas été distribué aux participants à la Conférence.

3 b) [Préoccupée par la difficulté de mobiliser les ressources financières, obstacle à l'industrialisation des pays en développement,] (Groupe B)

4. [Consciente qu'au cours des dernières années le mouvement d'industrialisation des pays en développement a pâti de leur lourde dette extérieure, des conditions onéreuses attachées au financement extérieur et des sorties grandissantes de capitaux,] (Groupe des 77 et Groupe D)

5. [Considérant que les paiements à effectuer par les pays en développement devraient représenter un pourcentage raisonnable de leurs exportations et être tolérables pour leurs économies et leur industrialisation,] (Groupe des 77)

6. Consciente que les instruments de l'aide devraient s'adapter à l'évolution des besoins des pays en développement,

7. [Consciente que l'augmentation constante des taux d'intérêt a encore alourdi la dette extérieure des pays en développement, rendant son service plus difficile et réduisant les perspectives de nouveaux crédits et qu'elle entrave leur industrialisation,] (Groupe des 77)

8. [Soulignant que la responsabilité des problèmes de la dette extérieure devrait être partagée par les pays débiteurs et par les pays prêteurs, les banques privées internationales et les institutions multilatérales de financement,] (Groupe des 77)

9. [Reconnaissant que les systèmes internationaux de la monnaie et du crédit doivent être réformés,] (Groupe des 77)

10. Reconnaissant la nécessité d'apports financiers suffisants pour le développement industriel;

11 a) [Soulignant que même si la mobilisation des ressources des pays en développement présente une importance essentielle, les apports de ressources financières extérieures sont vitaux car ils permettent de compléter et de renforcer les efforts nationaux consacrés à cette mobilisation,] (Groupe des 77)

11 b) [Soulignant que la mobilisation des ressources des pays en développement présente une importance essentielle et que les apports de ressources financières sont vitaux car ils permettent de compléter et de renforcer les efforts nationaux consacrés à cette mobilisation,] (Groupe B)

12 a) [Soulignant la nécessité permanente d'une aide publique au développement pour mettre en place l'infrastructure de base nécessaire à l'industrialisation et fournir un appui direct pour le développement industriel, en particulier dans les pays les moins avancés,] (Groupe B)

12 b) [Rappelant la résolution 35/56 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, sur la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement qui concerne notamment l'aide publique bilatérale au développement,] (Groupe des 77)

12 c) [Réaffirmant la nécessité de porter d'urgence le montant de l'aide publique au développement aux niveaux prévus dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement <sup>1/</sup>, notamment en vue de mettre en place l'infrastructure de base nécessaire à l'industrialisation et de fournir un appui direct à l'effort d'industrialisation des pays en développement,] (Groupe des 77)

12 d) [Soulignant la nécessité permanente de l'aide publique au développement pour la fourniture d'un appui direct au développement industriel et la mise en place d'une infrastructure de base connexe pour appuyer l'effort d'industrialisation,] (Groupe D)

13. Soulignant le rôle important des institutions multilatérales de développement en ce qui concerne la mobilisation et la fourniture de ressources financières provenant de sources extérieures ainsi que la nécessité d'assurer un appui adéquat à ces institutions;

14. [Consciente du fait que l'investissement étranger direct peut jouer un grand rôle, dans le cadre des politiques et des priorités nationales des pays en développement en tant que source importante de financement extérieur pour le développement industriel, les transferts de techniques, les connaissances en matière de gestion et le développement des marchés d'exportations et que les apports d'investissements aux projets industriels des pays en développement dépendent, notamment, de l'existence d'un schéma stable et mutuellement avantageux pour ces investissements,] (Groupe des 77 et Groupe D)

15. [Sachant qu'une approche équilibrée du financement externe de l'industrie est jugée nécessaire, qui comprenne l'aide publique au développement, d'autres apports de capitaux publics, les prêts consentis par les banques commerciales et l'investissement étranger direct,] (Groupe D)

16. [Soulignant qu'il convient de mobiliser des ressources extérieures supplémentaires adéquates à des conditions acceptables ainsi que des ressources intérieures afin d'imprimer un nouvel élan, soutenu et régulier, à l'industrialisation dans les pays en développement,] (Groupe des 77)

17. [Eu égard aux liens étroits existant entre la paix et le développement, il est très important que la communauté mondiale oeuvre sans relâche pour promouvoir entre les nations la paix, la sécurité, le désarmement et la coopération, qui sont indispensables à la réalisation des objectifs du développement économique et social, et en particulier à l'industrialisation des pays en développement. La création des conditions propices à une paix et une sécurité véritables permettrait l'allocation de ressources à des programmes sociaux et économiques, et non pas militaires, ce qui contribuerait grandement à la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,] (Groupe D)

18. [Reconnaissant la nécessité de nouveaux mécanismes internationaux de financement pour répondre aux besoins urgents de ressources financières des pays en développement pour leur développement industriel,] (Groupe des 77)

---

<sup>1/</sup> Résolution 35/56, annexe, de l'Assemblée générale.



19. Convaincue aussi qu'il convient d'accorder une attention spéciale à la région africaine et aux pays les moins avancés qui ont le niveau d'industrialisation le moins élevé,

20. Considérant que de nouvelles approches sont nécessaires pour encourager des apports accrus d'investissements aux projets industriels des pays en développement [quel que soit leur système économique et social,] (Groupe des 77)

21. Appelant l'attention sur la nécessité pour tous les pays d'utiliser le plus efficacement possible les ressources financières consacrées au développement industriel,

1. Demande instamment que l'on examine d'urgence dans les cadres [appropriés] certaines questions intéressant tous les pays, et en particulier les pays en développement, dans le but de relancer notamment le processus d'industrialisation des pays en développement dans le cadre d'un développement général, en tenant dûment compte de la nécessité de se placer dans une perspective à long terme;

2. Recommande que l'on envisage d'apporter aux pays en développement l'appui financier approprié qui leur permettra de répondre à leurs besoins en matière d'industrialisation;

3. Recommande en outre que l'on oriente les efforts de coopération internationale sur l'octroi et l'orientation de ressources financières [supplémentaires] (Groupe des 77), à des conditions [plus] (Groupe des 77) favorables aux pays en développement pour permettre à ceux-ci de faire face à leurs besoins en matière d'industrialisation;

4. Recommande que, parmi les mécanismes susceptibles de permettre une meilleure mobilisation de l'épargne intérieure et une intensification des [investissements étrangers directs et autres] [apports de ressources financières extérieures], de caractère public ou privé, en vue du développement industriel, on favorise la mise en place d'un cadre stable et avantageux pour les uns comme pour les autres;

5. Invite les Etats membres à envisager de promouvoir la réalisation d'accords, y compris à long terme, dans les domaines de la coproduction, des opérations en association, des activités orientées vers l'exportation dans le domaine des produits manufacturés et de l'introduction des techniques par la passation de contrats de licences et d'ingénierie;

6. Recommande aux pays développés d'encourager à investir davantage dans les pays en développement qui en ont besoin, dans les secteurs que ces pays estiment appropriés et dans l'intérêt de leur développement;

7. [Recommande aux Etats membres d'accroître le commerce interrégional des articles manufacturés ainsi que d'encourager la création d'entreprises multinationales régionales et de faciliter la coopération technologique;] (Groupe des 77)

8. Invite instamment les pays développés à remplir les engagements concernant le volume et les modalités de l'aide qu'ils ont souscrits en adoptant la Stratégie internationale du développement et qui ont été réaffirmés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa sixième session 2/;

9. Invite instamment les pays donateurs à remplir les engagements concernant le volume et les modalités de l'aide qu'ils ont souscrits en adoptant le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 3/ et qui ont été réaffirmés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa sixième session;

10. [Recommande l'adoption d'une attitude plus libérale consistant à verser immédiatement, plutôt que projet par projet, les crédits et l'aide au développement accordés pour les programmes industriels. Les institutions financières multilatérales, en particulier le Groupe de la Banque mondiale, devraient prendre de nouvelles mesures dans ce sens;] (Groupe des 77)

11. [Demande aux Etats membres de prendre des mesures efficaces en vue d'un désarmement véritable, qui aurait notamment pour effet de dégager au profit du développement économique et social, et en particulier de l'industrialisation des pays en développement, des ressources supplémentaires qui sont actuellement employées à des fins militaires;] (Groupe B)

12. Invite instamment la communauté internationale, notamment les institutions et organisations bilatérales, multilatérales et internationales, à intensifier leur coopération en ce qui concerne l'assistance financière et technique aux pays africains ainsi qu'aux organismes régionaux et sous-régionaux de financement du développement industriel, afin de les aider à mobiliser les ressources dont ils ont besoin pour leur industrialisation et pour l'exécution du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique 4/;

13. Réaffirme que les services de promotion des investissements de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel devraient continuer à découvrir des moyens de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour l'industrialisation, en particulier pour le développement des secteurs et sous-secteurs industriels prioritaires des pays en développement, et à encourager leur utilisation;

---

2/ Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol. I, Rapport et annexes, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6.

3/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8, Première partie, sect. A.

4/ ID/287.

14. [Réaffirme également] que les consultations au niveau mondial peuvent porter notamment sur :

a) Les questions relatives à la promotion et à l'accélération de l'industrialisation des pays en développement ainsi qu'au renforcement de la coopération industrielle de tous les pays;

b) Les questions communes à un certain nombre de secteurs industriels;

15 a) Rappelle qu'en ce qui concerne le programme de travail du Système de consultations pour l'exercice biennal 1984/1985 il conviendrait de poursuivre les activités concernant le financement industriel pour chaque secteur devant faire l'objet de consultations;] (Groupe des 77)

15 b) [Réaffirme également] qu'en ce qui concerne le Système de consultations, les activités concernant le financement industriel devaient être poursuivies pour chaque secteur devant faire l'objet de consultations;] (Groupe D)

16. Demande à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel :

a) De coopérer davantage avec les organisations régionales et les institutions internationales de financement, en particulier la Banque mondiale, dans le cadre des activités de l'Organisation et notamment de la recherche de ressources financières pour le développement industriel des pays en développement;

b) D'aider à élaborer des projets à soumettre à l'examen des institutions multilatérales de développement en vue de l'industrialisation des pays en développement;

c) [De continuer à considérer les propositions concernant les mécanismes internationaux de financement en vue de l'industrialisation;] (Groupe des 77)

d) [D'élaborer et mettre en oeuvre un programme spécial d'assistance aux pays africains et aux organisations intergouvernementales compétentes pour mobiliser des ressources financières en vue de mettre en oeuvre le programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique ainsi que le programme d'assistance technique pour la phase d'exécution de la Décennie;] (Groupe des 77)

e) De poursuivre ses études sur les investissements industriels requis dans certains pays en développement;

f) D'aider les pays en développement, surtout les moins avancés, à déterminer et concevoir, dans le cadre de leurs objectifs et priorités de développement national, des projets industriels qui attirent des ressources intérieures et étrangères et à cet égard, de poursuivre et d'intensifier ses travaux de préparation d'études de faisabilité;

g) [De donner priorité à ses programmes visant à aider les pays en développement à améliorer leurs modalités propres de mobilisation de l'épargne intérieure [et d'encouragement aux investissements privés tant étrangers que nationaux] (Groupe B) pour l'industrialisation;] (Groupe B)

h) D'étudier les mécanismes pertinents employés par les pays tant développés qu'en développement pour mobiliser l'épargne et utiliser efficacement les ressources financières et de fournir à ce sujet des renseignements aux pays en développement pour les aider à s'industrialiser; à cet égard, de prêter une attention particulière au financement des petites et moyennes industries.

Projet de résolution relatif à la restructuration et au redéploiement de l'industrie mondiale

La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Rappelant a) la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels 5/, dans lesquels sont définis les mesures et principes essentiels du développement industriel et de la coopération dans le cadre de l'instauration du nouvel ordre économique international, et b) la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays 6/, dans lesquels est énoncée une stratégie pour la poursuite de l'industrialisation des pays en développement,

Rappelant que la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels ont défini le cadre d'une restructuration et d'un redéploiement de l'industrie mondiale et fixé un objectif concernant la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale,

Réaffirmant que la réalisation des objectifs que contient la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement 7/, et qui visent notamment à augmenter la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Lima, appelle d'importants changements dans la structure de la production mondiale,

---

5/ Voir ID/CONF.3/31, chap. IV.

6/ ID/CONF.4/22 et Corr.1, chap. VI.

7/ Résolution 35/56, annexe, de l'Assemblée générale.

Réaffirmant en outre qu'il faudrait éviter de suivre des politiques qui assurent le maintien d'industries peu compétitives sur le plan international au moyen de subventions et d'autres mesures de protection, afin de faciliter le redéploiement de ces industries des pays développés vers les pays en développement,

Ayant présent à l'esprit que les innovations technologiques et la situation économique mondiale actuelle exigent une approche novatrice de la restructuration industrielle mondiale,

Soulignant l'importance du redéploiement de l'industrie des pays industrialisés vers les pays en développement, sur la base du principe des avantages comparés dynamiques, conjointement avec un ajustement structurel, et réaffirmant que la restructuration et le redéploiement doivent être conformes aux politiques et priorités nationales des Etats membres, en particulier des pays en développement,

Affirmant que la restructuration industrielle en tant que processus à long terme doit englober non seulement la mise en place de capacités de production dans les pays en développement, mais également le développement de l'aptitude à gérer, élargir, adapter et contrôler l'industrialisation, dans le cadre du processus national de développement,

[Rappelant la résolution 159/VI du 2 juillet 1983, que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adoptée à la sixième session 8/ et dans laquelle elle a souligné qu'il importait que les produits des pays en développement aient accès aux marchés internationaux,]

Considérant l'importance des effets économiques et sociaux de la restructuration et du redéploiement,

Rappelant que le Système de consultations, en tant qu'activité importante et permanente de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, constitue notamment un cadre utile pour recenser les problèmes liés à l'industrialisation des pays en développement, examiner les moyens d'accélérer l'industrialisation aux échelons national, régional et international et promouvoir un renforcement de la coopération industrielle entre pays membres, conformément à la Déclaration et Plan d'action de Lima, ainsi qu'à d'autres conclusions, décisions et résolutions pertinentes convenues par l'Organisation des Nations Unies,

Convaincue qu'en la matière, le financement industriel est, dans chaque cas, un facteur clef,

Soulignant que l'évaluation du Système de consultations entreprise par le Conseil du développement industriel à sa dix-huitième session 9/ devrait permettre d'améliorer le Système et de le rendre plus pragmatique, afin de réaliser les objectifs fondamentaux énoncés dans la Déclaration et Plan d'action de Lima et dans les principes, objectifs et caractéristiques du Système de consultations 6/ 10/,

---

8/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Rapport et annexes, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6.

9/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément N° 16 (A/39/16), par. 84.

10/ PI/84, Première partie.

Affirmant que le Système de consultations devrait offrir les moyens d'échanger renseignements et points de vue et, partant, entre autres de définir des domaines et des modalités précis de coopération, et qu'il permettrait aussi de mener des négociations entre parties intéressées, sur leur demande, pendant ou après les consultations,

Reconnaissant que l'interdépendance croissante de tous les pays du globe constitue la base de la coopération économique internationale,

1. Invite les pays en développement à coordonner leurs efforts et leurs politiques afin de faciliter la restructuration et le redéploiement de l'industrie mondiale;

2. Appelle les pays en développement à promouvoir leurs propres entreprises multinationales régionales pour la mise en oeuvre de projets industriels d'intérêt commun;

3. Prie instamment les pays développés d'appliquer des politiques et mesures d'ajustement appropriées et positives qui facilitent la restructuration industrielle mondiale avec le minimum de perturbations; ils devraient chercher à éviter que leurs politiques n'aient des conséquences néfastes pour l'industrialisation des pays en développement;

4. [Invite les pays développés à appuyer les efforts que déploient les pays en développement pour utiliser pleinement leurs capacités industrielles, à honorer leur engagement de mettre fin au protectionnisme en appliquant pleinement et en respectant strictement les dispositions de maintien du statu quo qu'ils ont acceptées, en particulier en ce qui concerne les importations provenant de pays en développement, et à oeuvrer systématiquement à réduire et éliminer les restrictions quantitatives et mesures ayant un effet analogue. Une importance particulière est attachée à la promotion des investissements étrangers et intérieurs, par l'instauration d'un cadre stable et mutuellement profitable pour les investissements;]

5. Prie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de :

a) Renforcer ses activités dans les domaines suivants : assistance technique, études de faisabilité, services conseils, analyse des possibilités d'action, assistance pour l'élaboration de programmes nationaux de développement et promotion des investissements dans les secteurs touchés par la restructuration industrielle, afin de faciliter la restructuration et le redéploiement industriels;

b) Se doter de moyens accrus pour pouvoir donner suite efficacement et promptement aux demandes d'information des Etats membres relatives à la restructuration industrielle et aux politiques connexes et, à cet effet, collaborer étroitement avec les organismes et organisations compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec les instituts compétents de recherche économique;

c) Continuer, conformément à son mandat, de coopérer et collaborer étroitement avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les organisations internationales intéressées en matière de restructuration et de redéploiement industriels;

d) Poursuivre la réalisation de monographies sur les répercussions sociales et économiques de la restructuration et du redéploiement industriels dans les pays en développement;

6. Recommande que le Système de consultations :

a) Englobe les secteurs industriels présentant un intérêt particulier pour les pays en développement;

b) Organise davantage de réunions régionales de consultation, concernant en particulier la Décennie du développement industriel de l'Afrique, dans le cadre convenu pour le Système;

c) Cherche à définir des secteurs et modes spécifiques de coopération;

d) Envisage des moyens et mesures pratiques pour promouvoir la coopération industrielle aux échelons sous-régional, régional et international;

7. Recommande de renforcer les Services de promotion des investissements de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en continuant, le cas échéant, à édifier un réseau de centres nationaux de promotion dans les pays tant développés qu'en développement. Ces services permettent de mobiliser activement des ressources extérieures pour des projets d'investissement définis, surtout ceux qui se rapportent à la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique; ils devraient maintenir une étroite coordination avec les programmes d'industrialisation des pays en développement et promouvoir des projets conformes aux objectifs et priorités nationaux de ces pays.

### CHAPITRE III

#### RESUME DU DEBAT GENERAL

17. De sa 2ème à sa 14ème séances plénières, du 2 au 10 août 1984, la Conférence a examiné conjointement les points 3 (Débat général) et 4 (Déclarations et Plans d'action de Lima et New Delhi : rétrospective et perspective) de son ordre du jour. Durant les 13 séances consacrées aux discussions, 128 déclarations ont été faites. Quatre-vingt-quinze orateurs représentaient des Etats souverains participant à la Conférence et 33 observateurs ont fait des déclarations.

18. Le débat général étant relaté dans les comptes rendus de la Conférence (ID/CONF.5/SR.2 à 14), le présent rapport ne reprend pas en détail les déclarations. On trouvera aux paragraphes 21 à 95 ci-dessous une brève description de certains des principaux thèmes exposés par un ou plusieurs orateurs. Ces interventions ne doivent cependant pas être considérées comme reflétant les vues de la Conférence dans son ensemble.

19. Immédiatement avant que ne s'ouvre le débat général, le Directeur exécutif de l'ONUDI, M. Abd-El Rahman Khane, a prononcé une déclaration devant la Conférence (voir les paragraphes 1 à 15 du document ID/CONF.5/SR.2).

20. Au cours du débat général, le Président a donné lecture d'un message adressé à la Conférence par M. Zhao Ziyang, président du Conseil de l'Etat de la République populaire de Chine. Le représentant du Mexique a transmis un message de M. Miguel de la Madrid, président du Mexique. Le Président a annoncé la réception d'un message de M. J. Batmunkh, président du Conseil des ministres de la République populaire de Mongolie, et a fait distribuer le texte de ce message aux participants.

#### Observations générales

21. Les participants ont remercié le Gouvernement autrichien d'avoir fourni les locaux et installations nécessaires à la Conférence. M. van Barneveld Kooy, ambassadeur des Pays-Bas, a été félicité pour son élection au poste de président de la Conférence; les participants se sont déclarés convaincus que sa vaste expérience et sa direction sage et éclairée contribueraient au succès de la Conférence. Des félicitations ont également été adressées aux autres membres du Bureau. Le secrétariat de l'ONUDI a été félicité pour la qualité et la préparation en temps voulu de la documentation présentée à la Conférence. Des éloges ont été adressés en particulier au Directeur exécutif pour son rapport spécial (ID/CONF.5/29; ID/319) et pour son allocution d'ouverture.

22. La Conférence a été considérée comme une excellente occasion de relancer le dialogue Nord-Sud. On a exprimé l'espoir qu'elle donnerait des orientations pour la coopération internationale, afin d'assurer une croissance soutenue et de renforcer l'industrialisation des pays en développement, ce dont profiterait l'économie mondiale tout entière. Elle devrait également aboutir à des accords qui aideraient à jeter les bases du nouvel ordre économique international.

23. En particulier, la Conférence devrait déterminer les politiques, mesures et attitudes qui permettraient d'accélérer l'industrialisation dans les pays en développement. Cette ligne de conduite devrait toutefois reposer sur des bases réalistes et être axée sur les questions pouvant faire l'objet d'un accord.

24. Compte tenu de la transformation imminente de l'ONUDI en institution spécialisée, la Conférence devrait également donner une assise solide à la nouvelle organisation, en définissant son rôle et en formulant des directives concrètes pour ses activités futures.

25. Au cours du débat général, une déclaration commune intitulée "Problèmes actuels de l'industrialisation et contribution possible de l'ONUDI à leur solution" (ID/CONF.5/39) a été présentée au nom d'un groupe de pays socialistes.

#### La situation économique mondiale

26. La Conférence avait lieu en un temps où le monde luttait pour sortir de la récession la plus aiguë qu'il ait connue depuis la seconde guerre mondiale. La crise était aggravée par les menaces pesant sur la paix et par la course effrénée aux armements, qui constituaient un sérieux obstacle aux efforts de développement. La détérioration de la situation politique, économique et financière, a-t-on affirmé, avait conduit l'humanité au seuil d'un conflit mondial. La crise économique se traduisait par un ralentissement des taux de croissance, un chômage important, d'énormes déficits budgétaires et une instabilité monétaire persistante.



27. Le monde en développement avait été durement touché par la crise économique et les pays les moins avancés étaient les plus atteints. En ce qui concerne les pays d'Afrique, la situation était aggravée par des calamités naturelles et des conditions climatiques défavorables. La longue récession économique mondiale était caractérisée par la diminution de la demande de produits d'exportation des pays en développement, la baisse des prix des produits de base, le renforcement du protectionnisme, l'augmentation des taux d'intérêt, les déficits des balances des paiements et les fluctuations des taux de change et aggravée par la charge écrasante de la dette pour plusieurs pays en développement et une détérioration des termes de l'échange. Il a été déclaré que dans certains cas ces problèmes avaient été exacerbés par des pratiques telles qu'un protectionnisme excessif, une surestimation de la demande, et par l'incapacité de prévoir l'évolution de la demande et des prix, ou d'y répondre par des mesures appropriées.

28. Les pays en développement se heurtaient à des difficultés externes, telles que le protectionnisme en matière de commerce international, les taux d'intérêt constamment élevés et leurs effets néfastes pour les charges liées au service de la dette, qui entraînaient des difficultés internes. S'ajoutant à l'insuffisance de l'aide publique au développement (APD), à un renforcement de la mainmise du secteur privé sur les marchés mondiaux de capitaux depuis la fin des années 60, à la croissance des rapatriements des profits réalisés par les sociétés transnationales et à la charge du service de la dette, ces facteurs menaçaient d'aggraver encore la crise mondiale. Dans les pays en développement, les réajustements structurels nécessaires avaient coûté très cher et avaient souvent compromis la stabilité politique et institutionnelle.

29. Des signes de reprise s'étaient manifestés au cours des derniers mois dans la plupart des pays développés à économie de marché et, selon les projections, les exportations mondiales atteindraient à nouveau leurs taux de croissance antérieurs. Il était à espérer que la reprise conduirait à une expansion du commerce mondial et stimulerait les apports de capitaux aux pays en développement, mais les perspectives d'une expansion soutenue dans ces pays semblaient incertaines. En fait, la récession s'aggravait du fait de la faiblesse des coûts des produits primaires et du coût croissant du service de la dette. Les mesures monétaires avaient uniquement amélioré la situation des pays les plus forts aux dépens des plus faibles, et le protectionnisme allait en augmentant dans les pays industrialisés.

30. La crise internationale avait manifestement rendu la coopération Nord-Sud plus difficile : les pays développés n'avaient pas fait preuve de la volonté politique nécessaire pour engager des négociations visant à une restructuration équitable du système économique international. Cependant, la gravité de la situation économique internationale exigeait l'adoption de mesures propres à assurer la survie même de l'humanité. Le meilleur gage de stabilité sociale dans les pays développés et dans les pays en développement serait de placer les relations économiques internationales sur une base juste et équitable. Seule une modification radicale des relations internationales sur la base du nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats pourrait améliorer la situation.

Incidence de la crise actuelle sur le processus d'industrialisation

31. La crise économique mondiale avait réduit les perspectives de croissance économique dans la plupart des pays en développement, et, de ce fait, la réalisation des objectifs fixés par les deuxième et troisième Conférences générales de l'ONUDI, tenues à Lima et New Delhi en 1975 et 1980, n'avait fait aucun progrès depuis 1980. La part des pays en développement dans la production manufacturière mondiale n'était passée de 10 % en 1975 qu'à 11,9 % en 1983. Si ce rythme ne s'accélérait pas, la part des pays en développement ne dépasserait pas 15 % en l'an 2000. Il y avait donc peu de chance pour que l'objectif de 25 % fixé à Lima fût atteint d'ici l'an 2000, à moins que la coopération internationale ne s'améliore sensiblement dans les 15 années à venir.

32. Le Secrétaire général avait noté que la crise économique mondiale affectait les pays africains et appelé l'attention du Conseil économique et social sur cette situation lorsqu'il s'était réuni en juillet 1984. Les économies de la plupart des pays africains étaient encore fortement tributaires des exportations de produits de base et nombre de pays avaient souffert de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles. L'Afrique traversait une crise alimentaire et agricole ainsi qu'une crise industrielle, comme en témoignait le fait qu'un grand nombre d'entreprises industrielles avaient fermé et que d'autres tournaient bien en deçà de leur capacité. La charge de la dette extérieure de l'Afrique atteignait 150 milliards de dollars, le revenu par habitant avait diminué et pour nombre de pays se posait plutôt la question de survivre que de viser à un développement et une croissance soutenus.

33. Les pays latino-américains avaient analysé en détail les limitations extérieures qui pèsent sur leur développement lors des réunions de Quito, La Havane et Carthagène tenues dans les 12 mois ayant précédé la quatrième Conférence générale. Ils avaient conclu que le niveau actuel des taux d'intérêt et les modalités d'amortissement de la dette extérieure rendaient impossible toute reprise de la croissance économique. Paradoxalement, les pays latino-américains étaient devenus exportateurs de capitaux. Au lieu d'une industrialisation rapide, un processus de désindustrialisation était en cours.

34. Quelques pays d'Asie avaient maintenu leur rythme de développement économique et industriel en dépit de la crise économique mondiale. Ils avaient en effet réussi à éviter une baisse de leurs recettes d'exportation et avaient adopté une approche plus prudente de l'emprunt et de la gestion de la dette. De nombreux pays asiatiques avaient néanmoins été contraints de différer ou d'abandonner des plans d'industrialisation. Plusieurs pays asiatiques à vocation exportatrice avaient été gênés par les restrictions frappant leurs exportations.

35. Près de 10 années s'étaient écoulées depuis la Conférence de Lima. L'objectif fixé à cette occasion n'était pas encore en vue, non parce que cet objectif était en soi peu réaliste, mais parce que les mesures à prendre sur le plan international pour l'atteindre n'avaient pas été mises en oeuvre. C'était donc à la fois une tâche exaltante et une chance qui s'offraient à la Conférence de discuter d'un programme de coopération internationale qui permettrait de progresser davantage vers la réalisation de l'objectif de Lima. Des réserves ont été faites, d'autre part, au sujet des objectifs de ce genre.

### L'industrialisation en tant qu'instrument du développement économique

36. L'industrialisation était considérée comme un moyen d'assurer un développement économique intégré, autosuffisant et autonome, et de résoudre ainsi les problèmes du sous-développement. Elle était l'un des éléments indispensables pour relever le niveau de vie et améliorer la qualité de vie; elle pouvait susciter dans tous les secteurs de la société des transformations radicales, conduisant à une plus grande indépendance et à des progrès considérables. Le développement industriel dans les zones rurales pourrait accroître l'emploi rural, réduire la différence de revenus entre les zones urbaines et rurales et améliorer les conditions de vie.

37. La crise avait montré que les grands problèmes de l'industrialisation avaient pour origine l'interdépendance croissante du monde moderne. L'interdépendance économique était caractérisée par un déséquilibre fondamental : la crise avait mis en évidence la vulnérabilité des pays en développement aux forces extérieures, vulnérabilité qui, dans les petits pays, était encore aggravée par leurs structures industrielles et qui se traduisait dans certains cas par la sous-utilisation des capacités industrielles et une paralysie de la croissance industrielle.

38. On a fait observer que, si cette interdépendance était désormais admise, certains pays industrialisés appliquaient encore des mesures d'ajustement unilatérales et à court terme, qui étaient préjudiciables aux pays en développement. Par ailleurs, on a estimé que la théorie selon laquelle la dépendance à l'égard de l'économie internationale retardait le développement n'était pas confirmée par les faits.

39. Dans une économie mondiale dont tous les éléments étaient étroitement liés, chaque pays avait besoin des autres et l'histoire montrait que même les pays qui avaient le mieux réussi ne faisaient pas exception à cette règle. Le ralentissement du développement des pays du tiers monde aurait à son tour des effets néfastes sur la reprise économique dans certains pays développés, de même que sur la sécurité et la paix mondiales. Aussi a-t-il été reconnu que l'industrialisation des pays en développement était indispensable à la prospérité et à la relance à l'échelle mondiale.

### Réorientation des politiques

40. Le fait que la reprise économique mondiale soit incertaine ne devait pas servir de prétexte à l'inaction. Pour sortir de la crise, il fallait relancer l'activité économique tant dans les pays développés que dans les pays en développement, en favorisant un climat permettant à ces derniers de jouer de nouveau un rôle dynamique dans l'économie mondiale. Il fallait d'urgence repenser les politiques et les stratégies de développement et adopter des mesures concrètes propres à accélérer le rythme du développement industriel. Par ailleurs, il convenait d'établir une distinction entre, d'une part les mesures visant à résoudre les problèmes qui se posaient dans l'immédiat aux pays en développement en raison, par exemple, du protectionnisme appliqué par certains pays développés, et d'autre part l'action à long terme conçue en vue d'une restructuration industrielle mondiale. Une telle action était nécessaire sur le plan aussi bien national qu'international.

41. On s'est accordé à penser que pour accélérer leur industrialisation, les pays en développement devaient d'abord et avant tout compter sur eux-mêmes. Il leur fallait créer sur le plan national les conditions nécessaires à la réactivation d'un processus de développement et de croissance autonome, et adopter des politiques suffisamment souples pour s'adapter à l'évolution de la situation. Toutefois, la même politique industrielle ne pouvait pas convenir à tous les pays en développement. Chaque pays devait élaborer sa propre stratégie en tenant compte de ses conditions propres, de ses ressources et de ses objectifs prioritaires.

42. L'attention a été appelée sur le fait que les pays en développement appliquaient des stratégies de développement industriel, dont le but était d'éliminer la vulnérabilité de leur économie aux conditions extérieures et de supprimer les inégalités qui caractérisaient l'ordre économique international actuel. L'application de telles stratégies nécessitait par ailleurs d'importants investissements ainsi qu'un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés et aux techniques de pointe.

43. On a fait observer que les programmes de développement industriel ne donneraient de résultats que s'ils visaient à l'autosuffisance et à la satisfaction des besoins internes des pays ainsi qu'à la compétitivité sur les marchés internationaux. Il était nécessaire de recourir à des politiques et des stratégies intégrées de caractère multidimensionnel pour arriver à une structure équilibrée non seulement à l'intérieur du secteur industriel mais aussi entre l'industrie et d'autres secteurs de l'économie. En particulier, le développement de l'industrie et celui de l'agriculture devaient être réalisés parallèlement.

44. Une solution évidente au problème résultant de la chute des prix des produits de base était la transformation sur place de ces produits et une utilisation optimale des ressources naturelles et des matières premières des pays intéressés. A cet égard, les agro-industries et le développement rural étaient considérés comme un élément fondamental aussi bien du secteur alimentaire mondial que du secteur de l'industrie. On a également souligné la nécessité de décentraliser l'industrie et de diversifier la production, de créer de petites et moyennes industries et des industries de biens d'équipement, et de mettre en place une infrastructure appropriée.

45. Enfin, la stratégie la plus efficace était celle qui tenait compte de l'élément humain. Il n'était donc pas possible de fonder des stratégies industrielles sur les seules forces du marché, qui ne permettraient pas de résoudre les problèmes sociaux et ne faisaient que renforcer la dépendance économique des pays par rapport aux monopoles étrangers. Il convenait de reconnaître le rôle primordial de la planification économique d'Etat et du secteur public; en outre, le contrôle du pays sur les activités du capital étranger et leurs aspects négatifs devait être renforcé. Selon un autre avis, l'étatisme était inefficace et des politiques nationales bien conçues fondées sur la liberté individuelle et le libre jeu des mécanismes du marché étaient la clef du progrès; en outre, lorsqu'ils définissaient des politiques, les pays en développement devaient prévoir des structures appropriées pour l'investissement privé. On a fait observer à cet égard que les expériences réussies étaient celles qui favorisaient une interaction et une complémentarité entre les secteurs public et privé.

46. Une réorientation des stratégies industrielles des pays en développement serait sans grand effet si elle ne s'accompagnait pas d'une amélioration de l'environnement économique général. Il a été indiqué que les pays industrialisés avaient le devoir de réparer les dommages causés à l'économie mondiale en apportant à leurs politiques les ajustements voulus pour assurer une reprise économique durable et une croissance soutenue et équitable. Les grands pays industrialisés ont été instamment invités à prendre d'urgence des mesures concrètes en vue de résoudre le problème de la dette du tiers monde, de réduire les taux d'intérêt, de stabiliser les prix des exportations des pays en développement, d'inverser la tendance au protectionnisme, de modifier les politiques en vigueur dans le domaine financier et monétaire, de mettre les techniques tombées dans le domaine public à la disposition des pays en développement, de lever les obstacles aux importations en provenance de ces derniers et d'accroître l'aide publique au développement.

47. C'est dans ces conditions seulement qu'un processus d'industrialisation rationnel serait possible dans les pays en développement, leur donnant meilleure confiance dans l'avenir et contribuant de façon essentielle à la paix et à la stabilité internationale.

48. On a fait observer que les pays développés pourraient très largement contribuer à l'industrialisation des pays en développement en adoptant des politiques commerciales libérales qui permettraient aux pays en développement d'exporter leurs produits industriels, en jouant un rôle catalyseur dans la mobilisation des ressources financières dont ces pays ont besoin pour s'industrialiser et en réalisant les objectifs fixés au niveau international en matière d'aide publique au développement.

49. Une reprise équilibrée et durable passait aussi par une relance des échanges internationaux, et il fallait que les pays industrialisés s'efforcent d'ouvrir progressivement leurs marchés aux produits d'exportation des pays en développement. Les pays industrialisés avaient des responsabilités tout aussi importantes dans le domaine financier.

#### Coopération internationale dans le domaine industriel

50. Il a été admis que les efforts déployés dans le monde en développement doivent être soutenus par la coopération et l'action internationales. La coopération entre pays en développement et pays développés était importante puisque les premiers étaient tributaires des derniers pour leur technologie, entre autres choses. De plus, les pays en développement devaient accroître leurs exportations vers les pays développés pour financer les importations des marchandises dont ils avaient besoin. Il était paradoxal qu'à un moment où la coopération économique internationale était de toute évidence vitale, les tentatives pour entamer des négociations globales n'aient pas encore eu de succès. Ces négociations pourraient prendre la forme d'un dialogue portant sur tous les aspects de la politique industrielle pour créer un environnement économique propice à l'industrialisation des pays en développement.

51. Le principal problème auquel la communauté internationale devait faire face était celui de l'endettement des pays en développement - il représentait une charge sans précédent que seules des mesures énergiques pourraient faire disparaître - et du manque de ressources financières. La Conférence a donc été invitée instamment à mettre un accent particulier sur la réforme du

système financier et monétaire international et à réclamer l'organisation d'une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers au service du développement. Des mesures étaient en outre nécessaires afin de permettre aux pays en développement de trouver plus facilement à l'étranger des capitaux à des conditions de faveur. On a laissé entendre que les investissements étrangers directs joueraient un rôle important dans l'industrialisation et contribueraient à l'efficacité de la production et à l'emploi dans les pays en développement, ainsi qu'à l'intégration de leurs activités industrielles au système économique mondial. On a aussi noté qu'un climat propice aux investissements étrangers directs stimulerait également d'autres flux financiers. A cet égard, l'attention a été attirée sur le danger que représentait la subordination des objectifs nationaux des pays en développement aux intérêts de monopoles étrangers.

52. Les investissements étrangers directs n'assureraient pas à eux seuls aux pays en développement toutes les ressources extérieures dont ils avaient besoin; aussi fallait-il des engagements précis visant à garantir et à accroître l'apport d'autres ressources, par le biais notamment d'un financement approprié des institutions internationales, les fonds étant alloués en priorité à des projets industriels. L'aide publique au développement conserverait son importance capitale et il était nécessaire de l'accroître.

53. La communauté internationale pouvait également fournir une aide active aux pays en développement en assurant la liberté de fonctionnement du commerce international, en facilitant les transferts de technologie et l'accès des produits aux marchés et en favorisant la mise en valeur des ressources humaines; il importait également de prendre dans les plus brefs délais des mesures pour arrêter l'exode de compétences et de capitaux dont pâtissaient les pays en développement, pour obtenir des paiements de compensation de la part des pays développés à économie de marché et pour mettre fin au protectionnisme.

54. Les dépenses improductives d'armement constituaient un autre sujet de graves préoccupations et des appels ont été lancés pour qu'un terme soit mis à la course aux armements et pour que le désarmement soit réalisé. Non seulement la sécurité et la paix étaient une condition indispensable de la coopération internationale, mais le désarmement permettrait également de dégager des sommes considérables qui pourraient être affectées au développement. L'ONU'DI a été invitée à contribuer à la mise en oeuvre des résolutions 38/196 et 38/197 de l'Assemblée générale portant respectivement sur la création d'un climat de confiance dans les relations économiques internationales et sur les mesures économiques appliquées comme moyen de coercition politique et économique contre les pays en développement. Il a été souligné que les Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle, à leur réunion de mai 1984, avaient proposé un vaste programme d'action dont l'objectif général était de préserver la paix et de normaliser les relations économiques internationales.

55. Une des tâches les plus importantes dans le cadre de la coopération internationale était la restructuration des relations économiques, dont la restructuration industrielle était un facteur essentiel. L'essence de l'industrialisation était la création d'un avantage comparatif et non pas un ajustement passif à cet avantage. Si les pays industrialisés abandonnaient des secteurs dans lesquels ils ne sont plus compétitifs, cela ouvrirait des perspectives plus larges aux pays en développement. D'après certaines

opinions, la restructuration de l'industrie mondiale devait également être planifiée et il fallait harmoniser les schémas d'industrialisation et les politiques industrielles des différentes régions en recourant à un processus continu d'information et de consultations. La mise en oeuvre de la restructuration industrielle exigerait que soit suivie en permanence l'évolution technologique internationale.

56. Une objection a cependant été formulée à l'encontre des déclarations politiques établissant des objectifs de redéploiement. Il conviendrait, a-t-on dit, de considérer les aménagements de structure dans le secteur industriel comme un phénomène mondial et permanent qui obéit aux lois du marché. Pour conserver leur capacité compétitive, les pays en développement devaient renforcer leur possibilité d'innovation en matière de procédés industriels et, pour cela, avoir accès, dans le domaine de l'énergie, à l'information technique et technologique, ainsi qu'à la coopération. Dans le processus de restructuration, les gouvernements devraient s'employer à créer un climat propice à l'esprit d'entreprise et à l'audace, favorisant ainsi le développement industriel, et il serait nécessaire d'avoir un cadre ferme et stable de politiques qui inspirerait confiance aux chefs des entreprises privées. Il fallait accorder assez de latitude au secteur privé, mais les directives gouvernementales étaient également nécessaires pour que la production soit en harmonie avec les objectifs sociaux et économiques.

57. A la restructuration et au redéploiement de l'industrie devaient s'ajouter la formation professionnelle et l'accès à la technologie comme aux marchés des pays industrialisés, et aussi l'utilisation du potentiel d'investissement des pays en développement. Le principal instrument du redéploiement demeurerait le maintien de marchés ouverts; la question du protectionnisme était donc étroitement liée au sujet. A ce propos, un groupe de pays industrialisés a fait savoir qu'il entendait réduire le protectionnisme et était disposé à envisager avec ses partenaires une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales.

#### Coopération entre pays en développement

58. Les objectifs formulés à Lima et à New Delhi n'avaient pas été atteints, a-t-on dit, parce que certains pays développés n'avaient pas fait preuve de la volonté politique nécessaire. Pour résoudre les problèmes d'industrialisation des pays en développement, il semblait donc nécessaire de faire en sorte que leurs économies deviennent complémentaires et d'intensifier la coopération Sud-Sud, en vue d'atténuer la vulnérabilité économique, d'atteindre l'autosuffisance et de faciliter ainsi le développement d'un secteur industriel dynamique et intégré. On a estimé que la coopération Sud-Sud constituait, particulièrement à une époque de crise économique grave, un moyen important de développement économique et qu'il faudrait intensifier cette coopération aux niveaux sous-régional, régional et interrégional ainsi que par l'entremise de groupements économiques régionaux et d'institutions régionales telles que les banques de développement et les "centres d'excellence", et par l'exécution de projets et programmes industriels multinationaux et d'activités de recherche-développement. De nouveaux programmes fondés sur la coopération régionale, devraient être élaborés par diverses régions du monde en développement, programmes qui permettraient aux pays relativement plus développés d'aider à résoudre les problèmes des pays les moins avancés, notamment en Afrique.

59. Des exemples de progrès accomplis dans la coopération industrielle entre pays en développement ont été évoqués dans les domaines de l'intégration des marchés, de la libéralisation des échanges, du financement, de la coopération technique, de l'infrastructure régionale, de la circulation de la main-d'oeuvre, etc. L'attention a également été attirée sur les difficultés et les insuffisances rencontrées dans certaines régions.

60. La coopération industrielle entre pays en développement, a-t-on souligné, devrait être instaurée sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel, l'accent devant être mis sur l'obtention de résultats pratiques, la diversité des formes et l'avancement de tous; à ce propos, une délégation a annoncé une contribution spéciale à l'ONUDI pour les activités de coopération industrielle et technique Sud-Sud.

61. Bien que constituant un élément essentiel de la restructuration des relations économiques internationales, la coopération Sud-Sud devrait être considérée non pas comme pouvant remplacer la coopération Nord-Sud mais comme un complément utile de cette dernière. L'interdépendance et la complémentarité du Sud et du Nord, a-t-on estimé, ne devraient pas être perdues de vue si l'on voulait éviter le risque de fausser le développement et d'encourager l'isolationnisme et le protectionnisme. De fait, la coopération Sud-Sud pouvait non seulement renforcer le potentiel économique des pays en développement mais aussi promouvoir le dialogue Nord-Sud et l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

#### Domaines prioritaires

##### Technologie

62. Il était crucial pour le développement que la science et la technologie soient effectivement intégrées à la stratégie industrielle et au processus d'industrialisation. Cependant, il a été observé que l'écart technologique se creusait entre pays développés et pays en développement, et les pays industrialisés concernés ont été vivement engagés à lever les obstacles aux transferts de technologie. L'accès aux technologies modernes en particulier a été jugé vital. On a signalé que les pays en développement devraient élaborer eux-mêmes leurs technologies appropriées, adapter les technologies étrangères aux conditions locales et accroître la part des ressources consacrées à la recherche et au développement.

63. Les pays en développement avaient également besoin d'une assistance pour créer des institutions de recherche et de développement, qui leur permettraient de ne pas être distancés par le progrès et de faire entrer des considérations technologiques dans la planification du développement. Il fallait apporter le soin le plus extrême à la sélection et au transfert des technologies avancées ainsi qu'à la planification et au contrôle de l'application des techniques sélectionnées. Les pays en développement devraient aussi pouvoir obtenir des informations sur les technologies étrangères, et se voir accorder notamment des prix et des conditions contractuelles équitables.

64. On a noté que le manque de ressources financières et de compétences était considéré comme l'obstacle principal à l'acquisition et à l'utilisation des technologies étrangères. On a considéré qu'il importait que les travaux relatifs aux projets de code de conduite des sociétés transnationales et de



code international de conduite pour le transfert de technologie soient terminés dès que possible. Il a été dit que les entreprises commerciales et les détenteurs privés de technologies devraient être les principaux véhicules de l'information et de la formation et l'on a évoqué le rôle de l'investissement direct étranger et des sociétés transnationales dans le transfert de technologie.

65. La création de centres internationaux pour les technologies nouvelles, sur le modèle du Centre international de génie génétique et de biotechnologie, devrait être encouragée. Les technologies nouvelles devraient être mises à profit pour améliorer la qualité de la vie des populations rurales dans le cadre du programme des "technologies au service de l'humanité".

#### Mise en valeur des ressources humaines

66. Les ressources humaines étaient d'une importance fondamentale dans toutes les activités visant au développement. La formation de la main-d'oeuvre et le développement de ses facultés d'assimilation en particulier, étaient considérés comme des éléments indispensables au transfert de technologie dont ils ne pouvaient être dissociés. Il fallait d'urgence définir de grandes orientations aux niveaux national et régional en vue de l'élaboration de stratégies de mise en valeur des ressources humaines, sans omettre de prendre des mesures pour renforcer la présence des femmes dans l'industrie. Les propositions visant à créer un mécanisme international dans le domaine de la main-d'oeuvre et à tenir une conférence mondiale sur les ressources humaines au service du développement ont rencontré un accueil favorable.

67. L'importance de l'adéquation entre besoins en ressources humaines et programmes d'enseignement et de formation a été soulignée. La formation était essentielle et devait être dispensée à tous les niveaux, pas uniquement dans les usines mais aussi au niveau de la gestion, du marketing et des questions financières. Dans le cadre de la formation, la proposition visant à ce que l'année 1986 soit proclamée Année internationale de la réparation et de l'entretien des installations et de l'équipement industriel a suscité un certain intérêt.

#### Energie

68. L'énergie, élément crucial de l'industrialisation, méritait une attention particulière, dans la mesure où un triplement de la consommation énergétique serait nécessaire pour atteindre l'objectif de Lima et où la plupart des pays en développement recouraient aux importations pour couvrir leurs besoins en énergie.

69. L'assistance aux pays en développement devrait, a-t-on estimé, être axée sur la fabrication de matériel de production d'électricité et sur l'utilisation de l'énergie de la biomasse et d'autres sources d'énergies nouvelles et renouvelables. Elle devrait également porter sur la mise au point de techniques énergétiques et sur l'exécution de projets sur l'énergie industrielle.

70. Compte tenu des lourds investissements qu'impliquait l'approvisionnement de l'industrie en énergie, il importait d'accorder l'attention qu'elles méritaient aux questions liées à la planification, à la conservation et à la gestion de l'énergie, ainsi qu'à la mise en valeur des sources d'énergie et à la mise au point et l'application de technologies appropriées dans ce domaine. Au niveau national, cela impliquait une politique énergétique visant à l'autosuffisance et intégrée à la planification industrielle. Au niveau régional, on devrait mettre l'accent sur les ressources financières, compétences techniques et le transfert des technologies nécessaires.

#### Financement industriel

71. La pénurie de ressources financières a été considérée comme l'un des principaux obstacles à l'industrialisation. Tout en reconnaissant qu'il fallait utiliser les ressources nationales plus efficacement dans les pays en développement, on a noté aussi que la situation économique mondiale rendait encore plus difficile la mobilisation des capitaux étrangers qui pouvaient être affectés à l'industrialisation des pays en développement. La proposition du Directeur exécutif tendant à fixer à un maximum de 25 % des recettes d'exportation la limite supérieure du service de la dette, y compris le remboursement du capital, a été approuvée.

72. Des ressources supplémentaires devraient être également fournies par les pays industrialisés, de préférence par le biais d'organisations multilatérales de financement. Les investissements étrangers directs et l'aide publique à des conditions plus favorables ont également été considérés comme essentiels. A cet égard, l'importance de l'élaboration de projets propres à attirer un financement a été soulignée.

73. Une approche plus constructive a été demandée au niveau international. Une réforme du système monétaire international a été réclamée et la proposition de l'ONUDI concernant la création d'une Banque internationale pour le développement industriel a été approuvée. L'avis a aussi été exprimé que l'ONUDI n'était pas l'organe compétent pour faire des propositions sur des questions relatives au financement.

#### Transformation des matières premières

74. La transformation sur place des matières premières était considérée comme cruciale et hautement prioritaire. Elle devrait être à l'origine d'un niveau élevé d'activités industrielles. Les politiques nationales visant à promouvoir ces activités devraient être complétées par l'apport de ressources financières et de connaissances techniques.

#### Développement rural

75. Il a été souligné que les liens entre l'industrie et l'agriculture étaient importants, non seulement parce que l'industrialisation ne pouvait réussir que sur une base agricole saine, mais aussi parce que les agro-industries contribuaient beaucoup au développement économique d'un grand nombre de pays, notamment les pays les moins avancés et les pays d'Afrique. Dans de nombreux pays en développement, la promotion de l'industrie rurale exigeait une réorientation des politiques nationales de développement grâce à

laquelle une relance de l'économie rurale serait possible, moyennant un investissement en capital relativement modeste. Ces politiques devraient également avoir pour objectif de fournir des apports à l'agriculture et de créer des installations de traitement sur place.

76. Les zones rurales devaient spécialement retenir l'attention, car un fort pourcentage de la population des pays en développement y vivait. Leur industrialisation pourrait permettre de créer des emplois, d'améliorer les conditions de vie et de combler l'écart entre les revenus des zones rurales et ceux des zones urbaines, et de mettre ainsi un terme à l'exode rural.

#### Décennie du développement industriel de l'Afrique

77. La situation économique critique de l'Afrique était une source de graves préoccupations. Les grands facteurs à l'origine de la tendance à la régression de l'économie étaient les suivants : une sécheresse rigoureuse et persistante, la chute des recettes d'exportation résultant d'un effondrement sans précédent des prix des produits de base, la détérioration rapide du climat économique international et la dette extérieure, qui avait très fortement augmenté depuis 1980.

78. Du fait de la mauvaise situation économique de la plupart des pays d'Afrique, la Conférence devait s'engager à accroître l'assistance nécessaire à la mise en oeuvre intégrale du programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Des appels ont donc été lancés à la communauté internationale pour qu'elle accorde un appui sans réserve au programme pour la Décennie, afin de permettre à l'Afrique d'apporter sa contribution à la réalisation de l'objectif de Lima. Référence a également été faite aux recommandations de la septième Conférence des ministres africains de l'industrie tenue à Addis-Abeba en mars 1984 et au programme établi ultérieurement par le secrétariat de l'ONUDI, à la demande de cette Conférence. Une délégation a annoncé une contribution spéciale destinée à la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

79. Le secteur industriel avait un rôle important à jouer dans le développement économique de l'Afrique et l'on a noté qu'il faudrait faire appel dans ce domaine à la coopération intra-africaine aux échelons régional et sous-régional. Dans le cadre de l'assistance fournie aux pays d'Afrique, la préparation de projets d'investissement revêtait une importance cruciale, de même que la mise au point de stratégies et politiques industrielles où l'accent porterait particulièrement sur l'élaboration de projets stratégiques relatifs aux industries motrices, ainsi que de projets d'appui, qui permettraient de constituer la base industrielle nécessaire à un développement endogène.

80. L'attention a été appelée sur la gravité de la situation financière des pays africains. Il était particulièrement regrettable que des obstacles soient opposés aux exportations de ces pays. La communauté internationale a été invitée à se montrer généreuse en mettant à leur disposition les ressources financières nécessaires et en leur octroyant une aide matérielle et une assistance technique. Pour ce qui était du continent africain, le réaménagement de la dette n'était pas une solution satisfaisante car il ne servait qu'à en retarder le remboursement. Il a donc été proposé d'annuler les dettes des pays africains, en particulier celles des pays les moins avancés.

81. La priorité devait également être accordée à la mise en valeur des ressources humaines et à la mobilisation des ressources financières ainsi qu'au renforcement du potentiel technique propre à assurer la croissance industrielle du continent africain. A cet égard, les prêts liés à des programmes et relatifs à tel ou tel secteur ont été jugés plus utiles que les prêts liés à des projets.

#### Pays les moins avancés

82. De l'avis général, les pays les moins avancés avaient besoin que la communauté internationale prenne des mesures particulières en leur faveur. La crise économique mondiale avait encore aggravé les difficultés de ces pays et la Conférence a été invitée à prendre des mesures concrètes pour améliorer les perspectives de développement de ces pays.

83. En particulier, il a été fait référence au nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 3/. Il a été suggéré que la Conférence s'attache en particulier à mettre sur pied un programme concret de coopération entre pays en développement en faveur des pays les moins avancés. Un plan d'urgence spécial était également jugé nécessaire et les initiatives prises à cet égard par le Secrétaire général ont été accueillies avec satisfaction.

84. L'assistance aux pays les moins avancés devrait porter essentiellement sur la transformation sur place des matières premières, la création d'industries rurales et la mise en place d'une infrastructure adaptée. Compte tenu des problèmes rencontrés par ces pays dans l'élaboration et le financement de projets industriels, la création d'un centre d'élaboration des projets proposée par le secrétariat de l'ONUDI a été bien accueillie. Une délégation a annoncé une contribution spéciale à la création de ce centre et d'autres délégations ont annoncé leur intention d'y contribuer. Les pays donateurs ont été priés de s'engager sans réserve à atteindre rapidement l'objectif de 0,15 % du produit intérieur brut pour l'aide publique au développement. Il a été demandé de penser tout spécialement aux pays en développement sans littoral et insulaires.

#### Peuples particulièrement atteints

85. La détresse des peuples palestinien, libanais et namibien a été évoquée. Il a été demandé à l'ONUDI d'appuyer leurs efforts d'industrialisation et les mesures particulières en faveur des peuples palestinien et namibien recommandées à la troisième Conférence générale ont été rappelées. Il a été demandé à la communauté internationale de s'employer à mettre fin à la guerre du Golfe et à l'occupation des territoires palestinien, libanais et namibien qui gênait le développement industriel.

### Le rôle de l'ONUDI

86. Le rôle capital joué par l'ONUDI dans l'industrialisation des pays en développement a été souligné à nouveau; il a également été noté que l'Organisation pourrait apporter une assistance beaucoup plus importante à ces pays si elle disposait des moyens nécessaires. Le rôle futur de l'ONUDI dans l'accélération de l'industrialisation des pays en développement devrait donc être modeste mais capital. Il faudrait encourager l'ONUDI à consolider ses points forts et à affecter principalement ses ressources aux domaines où elle peut apporter une assistance pratique et immédiate aux pays en développement.

87. Tout en travaillant à harmoniser les relations économiques internationales, l'ONUDI devrait activement s'occuper, dans l'intérêt de tous les pays, d'améliorer la coopération internationale dans le domaine de l'industrie, en tenant dûment compte des besoins spéciaux des pays en développement en matière de progrès industriel. On a estimé important que l'ONUDI aide aussi ces pays à définir et à appliquer des mesures efficaces pour surmonter la crise et à assurer un développement industriel conforme à leurs intérêts nationaux.

88. Il conviendrait de renforcer le rôle de coordination de l'ONUDI en ce qui concerne le développement industriel au sein du système des Nations Unies car, en sa nouvelle qualité d'institution spécialisée, l'Organisation aurait une nouvelle chance de renforcer sa contribution à l'industrialisation des pays en développement. La nouvelle institution devrait éviter qu'il n'y ait des chevauchements entre les programmes de travail relatifs à l'industrialisation. On a souligné qu'il était important de parvenir à un accord sur la division du travail entre l'ONUDI et les autres organisations en vue d'assurer le respect des mandats des organismes intéressés. L'ONUDI devrait élaborer des programmes conjoints avec des organisations telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. L'évaluation entreprise récemment par l'ONUDI et le PNUD méritait particulièrement d'être donnée en exemple de coopération interinstitutions efficace.

89. Il serait souhaitable d'accroître les activités d'assistance technique de l'Organisation et de mettre à sa disposition les ressources nécessaires à cette fin. Comme l'ONUDI continue de s'en remettre au PNUD pour 60 % environ de son assistance technique, le renforcement des ressources du PNUD ouvrirait des possibilités accrues d'assistance aux pays en développement. Il a été jugé que le rôle important du système de financement central dont le PNUD assure la coordination n'avait pas assez retenu l'attention en tant que moyen de tirer un parti optimum des possibilités existantes de financement. On a signalé que, parmi les branches d'activité spécifiques de l'ONUDI, le programme relatif aux conseillers industriels principaux hors siège demanderait à être renforcé.

90. L'ONUDI pouvait jouer un rôle de catalyseur à propos des accords touchant l'assistance technique bilatérale, par exemple ceux par lesquels un pays en développement fournissait à un autre des services d'experts. La tâche la plus importante de l'ONUDI consistait, de l'avis de certains, à aider tel ou tel pays en développement à élaborer des politiques industrielles et à offrir une assistance technique pour leur mise en oeuvre. En remplissant cette tâche,

L'Organisation devrait tenir compte de toute la diversité des liens entre l'industrie et les autres aspects du développement. A ce propos, il a été dit que l'ONUDI devrait accorder plus d'attention au développement des infrastructures de base et des ressources énergétiques, de l'agriculture, de l'emploi et de la formation. L'Organisation a fait un travail méritoire dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, mais ses programmes avaient dû être sérieusement réduits du fait du manque de ressources financières. Il a été proposé de fournir à l'Organisation jusqu'à 20 millions de dollars par an ou jusqu'à 100 000 mois/hommes pour les programmes qu'elle a proposés dans ce domaine.

91. Les activités de l'ONUDI dans le domaine du financement de l'industrie, de l'identification des projets et de la promotion des investissements devraient être renforcées et l'Organisation pourrait contribuer plus efficacement au financement industriel en liaison avec des organisations financières multilatérales. On a ajouté que ce genre d'assistance était jugé particulièrement important en raison du fait que les principaux bailleurs de fonds de ces organisations tenaient de moins en moins à fournir un soutien adéquat, et que les banques internationales ne sont guère disposées à assurer un financement pour des pays à risque élevé.

92. On a appuyé les programmes de l'ONUDI relatifs à l'élaboration d'études de préinvestissement et à la promotion de projets régionaux et sous-régionaux, et la communauté internationale a été instamment priée de mettre les ressources nécessaires à la disposition de l'Organisation.

93. On a appuyé l'assistance en matière d'études de faisabilité qui permettrait aux pays en développement de mieux mobiliser les ressources en provenance des institutions financières internationales, ainsi que la proposition d'affecter des ressources à l'ONUDI pour un service d'élaboration d'études de faisabilité qui travaillerait pour les pays les moins avancés.

94. On a appuyé le Système de consultations. Il a été estimé que le Système rendait des services importants en facilitant la restructuration systématique de l'industrie, en permettant de déterminer des domaines de coopération et en constituant une étape vers l'organisation de négociations globales. Il a cependant été dit que le passage des consultations aux négociations, notamment sur les parts du marché, pourrait aller à l'encontre du but recherché; le Système devrait préserver son caractère ouvert et informel et permettre l'établissement de contacts et l'échange d'informations entre entreprises. L'évaluation en cours du Système de consultations contribuerait à en améliorer l'efficacité et donc à atteindre les objectifs convenus. Il a été souligné que l'ONUDI devrait promouvoir la participation des syndicats au processus de consultations.

95. On a estimé qu'une fois que l'ONUDI deviendrait une institution spécialisée, le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel aurait besoin de davantage de ressources pour pouvoir répondre plus promptement et de manière plus souple aux besoins des pays en développement, compléter les projets financés par le Fonds et mettre en oeuvre des projets dans les domaines prioritaires déterminés par le Conseil du développement industriel et la Conférence générale. L'objectif fixant les contributions annuelles à 50 millions de dollars, adopté par le Conseil à sa onzième session, était toujours loin d'être atteint. En signe de l'engagement de la collectivité en faveur de l'industrialisation des pays en développement, il faudrait que cet objectif soit atteint dès que l'ONUDI deviendrait une institution spécialisée.

## CHAPITRE IV

### COMMISSION I

#### A. Mesures prises par la Conférence

96. A sa 15<sup>ème</sup> séance, le 19 août, la Conférence a examiné le rapport de la Commission I (ID/CONF.5/44), qui lui a été présenté par le Président de la Commission (voir ID/CONF.5/SR.15, par. 84 à 88) en même temps que les projets de résolution mentionnés aux paragraphes 163 et 164 ci-dessous.

97. Les mesures prises par la Conférence au sujet des projets de résolution émanant de la Commission I sont exposées au chapitre II, sections B et C.

98. A la même séance, la Conférence a adopté le rapport de la Commission I qui figure dans la section B ci-après.

#### B. Rapport de la Commission I

##### 1. Introduction

99. Suivant en cela la proposition du Conseil du développement industriel agissant en qualité de Comité préparatoire, la Conférence a décidé de confier à la Commission I l'examen des points 5 c), 5 e), 5 h), 5 i) et 6 de l'ordre du jour.

100. La Commission s'est réunie 15 fois pendant la période du 2 au 19 août 1984. Douze réunions ont été consacrées aux points 5 c), 5 e), 5 h), 5 i) et 6 de l'ordre du jour et trois à l'adoption du rapport final.

101. Le président, M. Juan Carlos Beltramino (Argentine) a été élu par la Conférence réunie en séance plénière. Le rapporteur, M. Daniel Vernon (Etats-Unis d'Amérique) et le vice-président, M. Habibur Rahman (Bangladesh) ont été élus par la Commission elle-même.

102. Conformément à la décision du Bureau de la Conférence, le débat général sur les points de l'ordre du jour attribués à la Commission I a été suivi de délibérations d'un comité de rédaction à composition non limitée. Le présent rapport, sans faire référence à ces délibérations, résume les débats de la Commission et énumère les conclusions et les résolutions sur chaque point de l'ordre du jour.

103. La liste des documents ayant trait aux points 5 c), 5 e), 5 h), 5 i) et 6 de l'ordre du jour figure dans l'ordre du jour provisoire annoté (ID/CONF.5/1/Add.1/Rev.1); en outre, cinq documents de séance ont été distribués (ID/CONF.5/1/CRP.1, 2, 4, 7 et 9).

##### 2. Résumé du débat

###### Point 5 c) de l'ordre du jour

###### Mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation

104. Il a été reconnu que l'accès à des ressources financières internes et externes appropriées était indispensable à l'exploitation, l'expansion et la rationalisation des industries existantes, tout comme à la création de

nouvelles industries et à l'ajustement structurel des pays en développement. Il a été reconnu que, dans la situation économique actuelle, les pays en développement éprouvaient des difficultés accrues à avoir accès à un tel financement.

105. De nombreuses délégations ont évoqué les obstacles redoutables qui barraient la route de l'industrialisation et qui tenaient aux très lourdes charges au titre du service de la dette, auxquelles devaient faire face tant de pays en développement. L'endettement était encore aggravé par les taux réels d'intérêt élevés, les taux de change instables, les termes de l'échange défavorables et le protectionnisme. Quelques délégations ont appelé l'attention sur la responsabilité que les pays développés et les pays en développement partageaient en ce qui concerne le problème de l'endettement et sa solution. Certaines délégations se sont rangées à la proposition d'envisager pour le service de la dette dans les pays en développement un maximum de 25 % du total des recettes d'exportation de ces pays. Une délégation a souligné que même dans les conditions difficiles qui prévalaient ces dernières années, quelques pays en développement pratiquant une politique appropriée avaient enregistré une croissance économique rapide.

106. Un certain nombre de délégations ont parlé du surcroît de charges financières que la course aux armements imposait aux pays en développement. Un certain nombre de délégations ont rappelé les propositions tendant à réduire les dépenses de défense et à utiliser une partie des fonds ainsi libérés pour financer l'industrialisation des pays en développement. Dans cet ordre d'idées, une délégation a recommandé à l'ONUDI de prendre des mesures, dans le domaine de sa compétence, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Une délégation a suggéré de prélever sur les dépenses d'armement une taxe de 5 % dont le montant servirait à financer des projets de développement.

107. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a souligné les difficultés que suscitaient aux pays en développement les sévères conditions imposées par le Fonds monétaire international. Plusieurs délégations ont signalé que de nombreux pays avaient opté pour des mesures d'ajustement draconiennes, y compris la réduction des importations de facteurs de production industrielle et l'annulation de certains projets en cours, mais qu'ils n'en avaient pas pour autant résolu leurs problèmes financiers. Un certain nombre de délégations ont souligné l'urgente nécessité de mesures appliquées au niveau international pour remédier à la situation. Une délégation parlant au nom d'un groupe de pays, a préconisé la réforme des systèmes monétaire et financier internationaux. Une délégation a fait remarquer qu'un groupe de pays avait jugé souhaitable une conférence internationale qui traiterait des mesures monétaires et financières en faveur du développement propres à démocratiser l'actuel système international.

108. Tout en reconnaissant la gravité de la situation, une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que l'ONUDI n'était pas un forum approprié à l'examen de pareilles questions. Une autre délégation a également souligné que certaines mesures visant à éliminer les contraintes financières au développement risquaient d'avoir des effets secondaires négatifs. Les mesures interventionnistes ayant pour objectif d'atténuer la charge de la dette ou de réduire les taux d'intérêt pourraient compromettre la capacité des intermédiaires financiers à organiser le financement et, partant, aller à l'encontre des intérêts des pays en développement.



109. Etant donné les problèmes posés par la mobilisation de ressources financières pour l'industrie, de nombreuses délégations ont estimé qu'il fallait faire appel à diverses sources de financement; de nombreuses délégations ont préconisé une augmentation de l'aide publique au développement (APD), la priorité étant donnée aux pays les moins avancés. Les engagements touchant les objectifs en matière d'assistance au développement acceptés sur le plan international ont été réaffirmés par de nombreuses délégations, qui ont décrit l'assistance financière apportée par leurs pays aux pays en développement. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait renforcer le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel.

110. Une délégation a apporté son appui à l'expansion envisagée des prêts-programmes, mais une autre a émis des doutes quant à l'utilité de cette opération, et une autre encore a appelé l'attention sur la nécessité d'un financement spécial pour la réorganisation de l'industrie.

111. La complémentarité du financement intérieur et du financement extérieur a été soulignée par de nombreuses délégations. Il a été admis que si les ressources financières étaient pour l'essentiel d'origine intérieure, le financement extérieur jouait un rôle important pour nombre de pays en développement. De nombreuses délégations ont fait observer qu'un des principaux objectifs devrait être d'accroître les ressources intérieures, notamment de capitaux à long terme, par exemple en proposant à l'épargne des conditions intéressantes et en appliquant des politiques fiscales appropriées. L'attention a également été appelée par un certain nombre de délégations sur le rôle que l'Etat, la planification nationale, les coopératives et les accords intergouvernementaux à long terme jouaient à cet égard, et sur la nécessité d'aider les pays en développement à recenser, à développer et à utiliser rationnellement leurs propres sources de financement.

112. De nombreuses délégations ont émis l'avis que l'ONUDI pourrait jouer un rôle important en fournissant aux pays en développement, sur leur demande et compte tenu de leurs priorités nationales, une assistance technique pour l'amélioration des systèmes nationaux de financement. Une délégation a proposé que l'on mette en place un système de services consultatifs dans ce domaine. Plusieurs délégations ont estimé que l'ONUDI pourrait jouer un rôle utile en communiquant aux pays en développement des renseignements sur les moyens de mobiliser avec succès les ressources financières nationales, et d'autres ont suggéré que l'Organisation entreprenne des enquêtes et études sur des systèmes nationaux de financement ayant fait leurs preuves.

113. De nombreuses délégations ont fait remarquer que les systèmes internes de financement ne pouvaient à eux seuls créer des ressources suffisantes; les efforts visant à assurer un financement extérieur pour l'industrie prennent de ce fait une importance particulière. De nombreuses délégations ont exhorté les pays industrialisés à accroître leurs apports financiers, à des conditions plus libérales et sous des formes mieux appropriées. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité de mécanismes nouveaux pour assurer le transfert de fonds du Nord vers le Sud et garantir un flux accru de ressources pour les industries des pays en développement. Maintes délégations ont instamment demandé à l'ONUDI de continuer à étudier les mécanismes et instruments propres à accroître le transfert de ressources externes à l'industrie d'une manière régulière et prévisible. Bon nombre d'entre elles ont appuyé la proposition tendant à créer une banque de développement industriel, tandis que de nombreuses autres s'y sont déclarées tout à fait opposées.

114. De nombreuses délégations ont souligné l'importance du rôle joué par les investissements extérieurs directs dans l'industrialisation des pays en développement. Elles ont instamment demandé que l'on recoure davantage à cette formule d'autant plus qu'elle n'entraînerait pas d'endettement, qu'elle faciliterait les transferts de technologie, et qu'elle permettrait une meilleure utilisation des ressources humaines et l'acquisition de connaissances techniques de gestion et de commercialisation. Les mêmes délégations ont insisté sur la nécessité de politiques internes saines propices à la création d'un climat favorable à l'investissement extérieur privé. Un certain nombre de délégations ont cependant souligné l'incidence négative des investissements étrangers privés sur l'économie des pays en développement qui aurait pour résultat de transformer ces pays en exportateurs nets de ressources financières. Ces délégations ont vivement incité l'ONUDI à examiner les incidences des investissements extérieurs sur l'économie des pays en développement.

115. De nombreuses délégations ont spécialement souligné qu'il fallait apporter le plus grand soin à l'élaboration des projets, aux études de faisabilité et à la promotion des investissements qui sont, ont-elles noté, des activités particulièrement appropriées de l'ONUDI.

116. Certaines délégations ont avancé que les projets devraient être évalués selon leurs mérites intrinsèques, sans considération des risques liés aux pays, tandis qu'une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, estimait au contraire indissociables l'évaluation des projets et celle des risques liés aux pays. De l'avis de nombreuses délégations, il convenait de renforcer les activités de l'ONUDI portant sur l'identification, l'élaboration et l'évaluation des projets industriels dans les pays en développement. Plusieurs délégations se sont déclarées intéressées par la proposition concernant un service spécial d'élaboration des projets, et de nombreuses délégations ont estimé que l'ONUDI devrait continuer à recenser des sources de financement pour ces projets industriels spécifiques. Maintes délégations ont demandé que soient renforcées les activités de l'ONUDI en matière de promotion des investissements, tandis que d'autres exprimaient de fortes réserves.

117. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la coopération entre pays en développement en matière de financement industriel, notamment en ce qui concerne l'analyse et l'échange d'informations sur les innovations dans le domaine financier.

118. A propos du Système de consultations, de nombreuses délégations ont réaffirmé leur position, selon laquelle les travaux sur le développement industriel devraient continuer dans les secteurs pour lesquels des consultations ont été prévues, et l'une de ces délégations a maintenu qu'il faudrait accorder aux questions financières le rang de priorité le plus élevé. Plusieurs délégations ont recommandé que les travaux relatifs au financement sectoriel débouchent, de toute façon, sur : a) une évaluation du volume, des conditions et modalités des moyens de financement disponibles pour le secteur considéré; b) des informations sur les sources de financement existantes; et c) une aide et des avis concernant l'obtention du financement nécessaire. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de consultations régionales relatives au financement de l'industrialisation, en particulier pour l'Afrique, ce qui permettrait aux Etats membres de négocier un financement plus favorable des projets auprès de sources internationales. De nombreuses délégations ont instamment demandé la convocation d'une deuxième consultation sur le financement industriel, demande à laquelle se sont opposées un grand nombre d'autres délégations.

119. Une délégation a signalé que les politiques discriminatoires suivies par certaines organisations financières multilatérales, à l'instigation du gouvernement d'un autre pays, étaient préjudiciables à son propre pays; elle a souligné que l'ONUDI devait jouer un rôle actif pour atténuer les effets de telles pratiques.

Point 5 e) de l'ordre du jour

Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale

120. Les questions de la restructuration et du redéploiement de l'industrie ont été considérées plus que jamais à l'ordre du jour du fait de la situation économique défavorable qui avait imposé des coûts socio-économiques élevés aux pays en développement et rendu de plus en plus difficile la restructuration aux niveaux national et mondial. Plusieurs délégations ont noté que cette situation défavorable trouvait son origine dans le climat politique international tendu et dans la crise économique actuelle. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a fait remarquer que les grands pays en développement participant aux échanges internationaux avaient néanmoins accru leur part dans les importations de produits manufacturés des pays à économie de marché de 6 points de pourcentage sur une période de 15 ans. Nombre de délégations ont cependant noté que la majorité des pays en développement n'avaient pas été parties prenantes à ce progrès : ils n'occupaient qu'une place très modeste dans la part totale de la production industrielle mondiale revenant aux pays en développement, part qui ne s'était accrue que de 2 points de pourcentage depuis 1975. De nombreuses délégations ont insisté sur les avantages réciproques offerts par la restructuration industrielle. De nombreuses délégations ont demandé qu'une attention particulière soit apportée aux secteurs les plus moteurs offrant des possibilités de croissance rapide et d'avantage comparatif dynamique à long terme et certaines délégations ont fait remarquer que ce processus ne pouvait se limiter au transfert de structures ou de matériel périmés.

121. Un certain nombre de délégations ont insisté sur l'importance de l'intervention des pouvoirs publics, du rôle régulateur de l'Etat, des avantages présentés par les entreprises publiques et de l'intérêt de la planification à long terme et à moyen terme. De nombreuses autres délégations ont souligné que la restructuration était essentiellement le fait des forces du marché et de l'entreprise privée, le gouvernement devant se contenter de faciliter les ajustements nécessaires. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a estimé qu'il n'était pas possible d'adopter avec succès une démarche normative impliquant des accords sectoriels indicatifs. Par contre, une autre délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a déclaré qu'une telle démarche était déjà une caractéristique du Système de consultations, qui visait à donner aux pays en développement la possibilité d'accroître régulièrement leur part de la production industrielle mondiale, conformément à l'objectif fixé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima.

122. De nombreuses délégations ont parlé des incidences négatives sur la restructuration dans les pays en développement du protectionnisme, des activités des sociétés transnationales et du fardeau de la dette. La nécessité de développer les programmes d'aide a également été mentionnée. De nombreuses autres délégations, tout en soulignant que tous les pays devaient appliquer sans relâche des politiques d'ajustement, ont appelé l'attention sur la nécessité de tirer les leçons du succès des politiques nationales

appliquées par certains pays nouvellement industrialisés. Ces délégations ont appelé l'attention sur les effets bénéfiques de l'investissement étranger direct. Il a été pris note des problèmes des pays les moins avancés et des autres pays ayant des besoins particuliers et la communauté internationale a été priée de s'acquitter de ses engagements à l'égard de ces pays. De nombreuses délégations ont décrit l'assistance que leur gouvernement avait apportée aux pays en développement en facilitant la restructuration de leur industrie.

123. Au cours de la discussion concernant les rapports entre la restructuration industrielle et le Système de consultations, de nombreuses délégations ont souligné que le Système de consultations demeurait un instrument important de la restructuration et du redéploiement de l'industrie dans le monde et elles ont insisté sur son rôle en ce qui concernait notamment l'évaluation des tendances de l'industrie mondiale. De nombreuses délégations ont aussi fait remarquer qu'il y avait aussi d'autres tribunes où la question de la restructuration industrielle pouvait être examinée. Il a été suggéré par une délégation parlant au nom d'un groupe de pays que le Système de consultations s'efforce d'établir des objectifs sectoriels pour la production industrielle des pays en développement en l'an 2000. De nombreuses délégations ont cependant déclaré qu'à leur avis, il ne servait pas à grand-chose d'insister sur des objectifs numériques car cela impliquait une planification industrielle au niveau intergouvernemental et un certain contrôle administratif qui n'existaient pas et qui n'étaient pas jugés souhaitables par leur gouvernement.

124. Quelques délégations ont reconnu que le Système de consultations contribuait à la coopération Nord-Sud, particulièrement grâce aux échanges d'information sur les questions qui intéressent le secteur privé. Maintes délégations ont déclaré que le Système de consultations devrait permettre de définir de grands principes de coopération et de déterminer des modes définis de coopération sectorielle en vue de faciliter la restructuration et le redéploiement de l'industrie. Elles ont aussi indiqué que la coopération entre pays en développement pourrait se trouver promue par des programmes de complémentarité industrielle et des entreprises multinationales de production. De nombreuses délégations ont estimé que le Système de consultations devrait pourvoir aux négociations entre pays, sur demande. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, n'a vu aucune perspective d'utile développement du Système en ce sens. Une autre a suggéré que soient resserrés les liens entre le Système et le Service de promotion des investissements de l'ONUDI.

125. Des propositions ont été avancées par de nombreuses délégations au sujet de l'élargissement du Système de consultations, qui engloberait d'autres secteurs, des questions de recherche et de technique, des consultations régionales plus nombreuses (notamment en Afrique) et des consultations mondiales sur le financement industriel. De l'avis d'autres délégations, il ne conviendrait de considérer ces propositions qu'après que le Conseil aurait terminé son estimation du Système.

126. De nombreuses délégations ont reconnu que l'ONUDI devrait de plus en plus fournir des informations, entreprendre des études sur les grandes orientations et aider les gouvernements à élaborer des mesures de restructuration et à dresser des programmes sectoriels, en tenant compte des possibilités offertes par la coopération économique internationale. De nombreuses délégations ont également souligné que l'ONUDI devrait entreprendre une analyse plus serrée de l'expérience acquise jusqu'ici en matière

d'industrialisation. Un large soutien a été exprimé à un jeu de programmes complémentaires spéciaux destinés à aider les pays en développement dans leurs adaptations de structure, en même temps qu'était soulignée l'importance des études de faisabilité.

127. Maintes délégations se sont déclarées en faveur du Système consultatif proposé pour la restructuration industrielle. Maintes autres ont estimé que des éclaircissements s'imposaient avant de l'envisager. Une délégation a expressément recommandé que ces activités aient lieu en coopération avec les commissions régionales et autres organisations internationales compétentes, de façon à renforcer l'adaptation de structure à cet échelon.

128. Notant que l'investissement étranger direct n'endette pas et fournit aisément technologie, savoir-faire et soutien marchand, maintes délégations ont prôné le renforcement des Services de promotion des investissements, plusieurs pays exprimant toutefois de fortes réserves.

129. L'importance de la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été soulignée par de nombreuses délégations.

130. Plusieurs délégations ont souligné l'étroite relation entre développement industriel et préservation de la paix mondiale.

#### Point 5 h) de l'ordre du jour

##### Les pays les moins avancés : mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action

131. On s'est dans l'ensemble déclaré préoccupé par la détérioration de la situation économique des pays les moins avancés, par rapport aux objectifs fixés en matière de croissance économique et de production industrielle dans le nouveau Programme substantiel d'action.

132. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a noté qu'en raison des contraintes pesant sur l'épargne intérieure et de faiblesses structurelles, les pays les moins avancés étaient encore plus dépendants à l'égard de l'aide extérieure. L'aide publique au développement (APD) qu'ils recevaient était cependant inférieure à ce qu'elle était quatre ans avant, la proportion des dons dans l'APD totale était faible et les mesures d'allègement de la dette toujours insuffisantes. Une délégation a cependant noté que l'assistance aux pays les moins avancés, toutes sources confondues, avait augmenté à prix constants de 5,8 % entre 1977-1978 et 1982-1983.

133. De nombreuses délégations ont souligné les incidences des facteurs suivants : accroissement démographique rapide, catastrophes naturelles telles que sécheresse et désertification, termes de l'échange défavorables, faible taux d'investissement, mauvais résultats du secteur agricole et incapacité du secteur manufacturier à apporter une contribution substantielle à l'économie. Plusieurs autres délégations ont souligné les effets néfastes des taux d'intérêt élevés, des politiques protectionnistes, de la dette extérieure et de la détérioration des termes de l'échange sur l'économie des pays les moins avancés. Une délégation a fait état de la complexité des questions liées à l'allègement de la dette et aux taux d'intérêt élevés, et une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a noté que les pays développés à économie de marché constituaient de loin le principal débouché pour les exportations de produits manufacturés des pays les moins avancés.

134. Plusieurs délégations ont noté que l'on utilisait pour les dépenses d'armements des ressources qui pourraient être consacrées à la promotion du développement industriel des pays les moins avancés.

135. Durant l'examen des solutions possibles, une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a souligné que, bien que nombre des pays comptant parmi les moins avancés aient pris des mesures pour renforcer leurs moyens de planification, mobiliser les ressources nationales, élaborer des programmes de développement détaillés, améliorer les normes d'enseignement et mettre en valeur les ressources humaines, ils n'avaient pas enregistré les succès attendus. Cette délégation a demandé que la communauté internationale prenne des mesures d'assistance de grande ampleur, comme par exemple un doublement de l'APD d'ici à 1985, la transformation en dons des prêts au titre de l'APD non encore remboursés, la promotion du transfert de technologie dans certains secteurs, la simplification des mécanismes préférentiels et la coopération entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement, ainsi que l'octroi d'une aide financière et technique appropriée par les pays développés et les organisations internationales. De nombreuses autres délégations ont décrit le traitement préférentiel accordé aux importations des pays les moins avancés et l'assistance que leur pays fournissait dans le cadre d'arrangements bilatéraux et multilatéraux.

136. Plusieurs délégations ont souligné qu'une transformation de la structure nationale par l'industrialisation réduirait la vulnérabilité des pays les moins avancés à l'égard des facteurs extérieurs. Il faudrait pour cela que ces pays exercent leur souveraineté nationale sur leurs ressources naturelles, introduisent des réformes sociales et économiques et accordent l'importance voulue au secteur public.

137. Certaines délégations ont appelé l'attention sur l'importance que revêtaient l'utilisation efficace des ressources nationales et l'équilibre des rapports entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie, en premier lieu l'agriculture. D'autres délégations ont souligné le principe selon lequel il fallait aider les pays à se développer eux-mêmes en leur donnant les outils appropriés. De nombreuses délégations ont réaffirmé l'importance du rôle joué par les agro-industries, les industries légères et les petites industries. De nombreuses délégations ont appelé l'attention sur la nécessité de mettre en valeur les sources d'énergie locales et de réduire ainsi la dépendance vis-à-vis des importations d'énergie, bien qu'une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, ait fait remarquer que l'attention accordée au développement du secteur énergétique ne devrait pas être disproportionnée par rapport aux autres priorités en matière de développement.

138. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a fait remarquer que l'industrialisation s'inscrivait dans une approche intégrée globale du développement et était facilitée par l'assistance accordée en matière de développement des infrastructures, d'enseignement et de formation, ainsi que de développement rural. Cette même délégation a souligné l'importance que revêtait la formation d'entrepreneurs et de cadres. Les meilleurs résultats avaient été obtenus par les industries qui s'efforçaient de satisfaire les besoins locaux et nécessitaient peu de personnel qualifié et du matériel simple. Une autre délégation a rappelé la nécessité de fournir une assistance correspondant aux capacités des institutions et organisations locales. Selon une autre délégation, les technologies simples à faible coût, qui permettaient de développer l'emploi et de produire des biens essentiels, pouvaient contribuer plus directement au développement économique.

139. De nombreuses délégations ont proposé que l'ONUDI renforce ses activités d'élaboration et d'évaluation de projets et plusieurs d'entre elles ont appuyé une proposition visant à la création d'un mécanisme d'élaboration de projets. Une délégation s'est déclarée prête à contribuer pour l'équivalent de 500 000 dollars des Etats-Unis aux activités d'élaboration de projets de l'ONUDI.

140. Commentant les activités du secrétariat, une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a souligné l'importance que revêtait la qualité des études de faisabilité, ainsi que les avantages résultant des coentreprises, tout en émettant des réserves sur l'intérêt que présentaient les usines pilotes ou de démonstration pour les pays ne disposant pas de l'infrastructure industrielle appropriée.

141. Une autre délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a proposé que l'ONUDI, dans le cadre du renforcement de ses activités portant sur les pays les moins avancés : étende son programme de réunions de solidarité et de tables rondes; aide à l'élaboration de politiques et plans nationaux, à la création de mécanismes d'élaboration de projets aux niveaux nationaux et sous-régionaux et à la mise au point de technologies appropriées; enfin étudie le potentiel de développement industriel fondé sur les ressources dans les pays les moins avancés.

Point 5 i) de l'ordre du jour

Renforcement de la coopération économique entre pays en développement

142. On s'est accordé à reconnaître que la coopération économique et technique entre pays en développement devrait être renforcée dans le domaine de l'industrialisation. De l'avis de nombreuses délégations, la coopération économique entre pays en développement était un moyen important d'atteindre l'autonomie nationale et collective, ainsi qu'un facteur nécessaire pour l'instauration du nouvel ordre économique international. De nombreuses délégations ont souligné que la coopération Sud-Sud ne devait pas remplacer la coopération Nord-Sud, mais que ces deux formes de coopération étaient complémentaires. Plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que la coopération économique et industrielle entre pays en développement ouvre de nouvelles perspectives de coopération internationale et permette d'accélérer l'industrialisation des pays en développement.

143. Nombre de délégations ont réaffirmé que la coopération économique et industrielle entre pays en développement devait être régie par les principes de la solidarité, de l'égalité et des avantages mutuels, et une délégation a insisté tout particulièrement sur la nécessité d'obtenir des résultats pratiques et de recourir à des formes diverses de coopération.

144. De l'avis de nombreuses délégations, la coopération économique et industrielle entre pays en développement devait être assurée au premier chef par les pays en développement eux-mêmes; toutefois, un appui financier et technique de la part des pays développés et des organisations internationales demeurait nécessaire. Plusieurs délégations ont également reconnu que, pour que la coopération soit efficace, il fallait que les pays en développement fassent preuve de volonté et de résolution et que les gouvernements prennent des mesures en vue d'adopter des politiques appropriées, de mettre en place des mécanismes de coopération adéquats et de définir des projets appropriés. De nombreuses délégations ont prôné la coopération entre entreprises.

Plusieurs autres ont souligné le rôle des gouvernements et d'une planification à long terme de la coopération régionale et interrégionale entre pays en développement.

145. L'ONUDI a été invitée par de nombreuses délégations à accorder un rang de priorité élevé à la coopération industrielle entre pays en développement et, dans l'assistance qu'elle accorde à ces pays, à jouer un rôle d'animateur et de catalyseur en ce domaine. De nombreuses délégations ont en outre invité instamment l'ONUDI à appuyer plus activement la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement (A/36/333, annexe).

146. Beaucoup de délégations ont signalé que malgré quelque progrès, la coopération industrielle Sud-Sud n'avait pas pris son plein essor et devrait être étendue. Plusieurs délégations ont demandé une extension du programme de l'ONUDI sur la coopération technique et économique entre pays en développement. Nombre de délégations ont attaché une importance particulière à l'organisation des réunions de solidarité, à l'élaboration de programmes communs dans des secteurs industriels définis, au développement des instituts de normalisation, à l'extension du Système d'échange de renseignements techniques et de la Banque d'informations industrielles et technologiques, ainsi qu'au recensement et au renforcement des centres d'excellence destinés à la recherche et à la formation.

147. De nombreuses délégations ont souligné que l'ONUDI devrait coordonner ses activités et coopérer plus étroitement avec d'autres organisations internationales, notamment sous-régionales et régionales, dans le domaine de la coopération économique et industrielle entre pays en développement, de façon à éviter les doubles emplois et à optimiser l'utilisation des ressources. Plusieurs pays ont instamment invité les pays développés à soutenir les efforts des pays en développement dans le domaine de la coopération économique et industrielle, en versant des contributions spéciales au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel. Une délégation a ainsi annoncé que son gouvernement avait décidé de consacrer l'équivalent de quelque 500 000 dollars des Etats-Unis (dont une partie en monnaie convertible) aux activités de l'ONUDI en matière de coopération industrielle et technique Sud-Sud.

148. Parlant au nom d'un groupe de pays, une délégation a déclaré qu'il faudrait se préoccuper davantage du rôle bénéfique que peuvent jouer les investissements étrangers directs émanant de pays tant développés qu'en développement. S'agissant des investissements étrangers, une autre délégation a indiqué qu'il conviendrait d'examiner les effets qu'exercent sur l'industrialisation les diverses politiques appliquées en la matière. Plusieurs délégations ont souligné les effets néfastes des capitaux privés étrangers sur l'économie des pays en développement.

149. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que la coopération économique entre pays en développement ne devrait exclure aucun de ces pays. Elle a indiqué que les pays en développement devraient déterminer eux-mêmes leurs propres priorités, mais elle considérerait que tous les Etats membres de l'ONUDI devraient être tenus informés de l'ensemble des activités de l'Organisation relatives à la coopération économique entre pays en développement.



150. Beaucoup de délégations de pays en développement ont décrit leurs activités d'appui à la coopération économique entre ces pays. Plusieurs délégations ont attiré l'attention sur ce que leur expérience pourrait apporter à cette coopération, ainsi qu'à la réalisation de l'indépendance économique et de l'autonomie. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'intégration et de la coopération sous-régionales et régionales dans le cadre de la coopération économique et industrielle entre pays en développement. Plusieurs délégations ont signalé les avantages à retirer de la coopération triangulaire, qui pourrait inclure des pays développés.

Point 6 de l'ordre du jour

La Décennie du développement industriel de l'Afrique : examen des progrès accomplis et propositions quant aux moyens d'atteindre les objectifs fixés

151. Les participants ont marqué leur préoccupation générale devant la crise sévère que connaissent de nombreux pays d'Afrique, dont les difficultés économiques sont encore aggravées par les catastrophes naturelles telles que la sécheresse prolongée et la désertification. L'inscription à l'ordre du jour d'un point exclusivement consacré à la Décennie du développement industriel de l'Afrique témoignait de l'importance que la communauté internationale attache à la solution des problèmes de la région.

152. De nombreuses délégations ont estimé que les difficultés économiques et industrielles de l'Afrique tenaient au fait que cette région était tributaire de l'exportation d'un nombre restreint de produits primaires. Les cours de ces produits ayant chuté sur les marchés mondiaux, alors que les prix des articles manufacturés importés continuaient d'augmenter, les termes de l'échange sont devenus défavorables et les pays africains ont des difficultés à assurer le service d'une dette extrêmement lourde. Ont été citées comme autres causes de difficultés la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, la faible productivité et la sous-utilisation des capacités installées. De nombreuses délégations ont aussi estimé que l'intégration insuffisante de l'industrie avec les autres secteurs, en particulier avec l'agriculture, était aussi à blâmer.

153. Plusieurs délégations ont imputé ces difficultés aux conséquences de la crise économique actuelle qui avait son origine dans les pays développés à économie de marché. La hausse des taux d'intérêt et les politiques protectionnistes les avaient aggravées. Elles ont aussi soutenu que les structures industrielles des pays en développement avaient subi une distorsion du fait du passé colonial de ces derniers et des activités des sociétés transnationales. Elles ont en outre souligné l'intérêt potentiel qu'il y aurait à reporter sur des projets industriels les fonds actuellement consacrés aux armements.

154. Une délégation, parlant au nom de plusieurs, a noté que les pays développés à économie de marché constituaient de loin le principal débouché des articles manufacturés exportés par les pays les moins avancés. Une autre a attiré l'attention sur la nécessité de créer un climat propice à l'investissement et de prendre des mesures pour éliminer les distorsions de prix. Une autre encore a exhorté les pays africains à s'inspirer de réalisations pertinentes du tiers monde dont le succès pourrait les instruire.

155. De nombreuses délégations ont apporté leur soutien à la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique (A/S-11/14, annexe I), qui accorde un rang de priorité élevé à l'industrialisation, en lequel elles ont vu un moyen de trouver une solution durable à la crise économique de la région. Nombre de délégations ont souligné la nécessité pour les pays africains de parvenir à l'autosuffisance alimentaire et énergétique. Une délégation a fait observer que pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire, il était indispensable de moderniser l'agriculture; or la structure de l'industrie et le niveau d'industrialisation n'avaient pas suivi.

156. Plusieurs délégations ont estimé que l'industrie devait produire des facteurs de production pour l'agriculture engrais, machines et équipements agricoles, etc., et aussi pour d'autres secteurs clefs de l'économie comme les transports, l'énergie et les communications. Les industries légères étaient nécessaires, mais il fallait aussi des industries motrices comme les industries chimique, métallurgique, mécanique, électrique et l'industrie des matériaux de construction. De nombreuses délégations ont admis que ce mode d'industrialisation nécessiterait la mise en valeur de ressources humaines et notamment du potentiel technologique et scientifique. Un certain nombre de délégations ont souligné le rôle de l'Etat dans la détermination du mode d'industrialisation; elles ont souligné qu'il était important de planifier pour arriver à un développement industriel autosuffisant et autonome aux niveaux national, sous-régional et régional. Un certain nombre de délégations ont également souligné qu'il importait que les pays affirment leur souveraineté nationale sur les ressources naturelles. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a appelé l'attention sur la nécessité d'un nouveau réalisme pour assurer que les industries répondront aux besoins fondamentaux, correspondront aux conditions régnant dans chaque pays et seront concurrentielles.

157. Nombre de délégations ont réaffirmé que la responsabilité principale de l'exécution du Programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique incombait aux pays africains. Elles ont été nombreuses à décrire les mesures qui avaient été prises dans leurs pays pour accélérer l'industrialisation conformément aux objectifs de la Décennie, et qui comportaient l'élaboration et l'ajustement de plans nationaux, ainsi que la mise en place d'infrastructures institutionnelles et des activités promotionnelles. De nombreuses délégations ont reconnu qu'un appui financier et technique provenant de l'extérieur de la région était essentiel à la réussite de la Décennie. Nombre de délégations ont décrit la contribution de leurs pays aux programmes de coopération bilatérale et multilatérale destinés à l'Afrique. Une délégation a annoncé qu'elle fournirait une contribution d'un million de dollars pour couvrir les frais d'envoi d'experts nationaux en vue d'aider des pays africains à réaliser des projets relatifs à la Décennie et elle a fait savoir qu'elle était disposée à fournir une contribution analogue en vue de la formation d'experts de pays africains.

158. Considérant l'importance des capitaux requis pour atteindre l'objectif industriel fixé pour la Décennie, nombre de délégations ont fait observer qu'il serait nécessaire d'accroître l'APD, ainsi que le financement tant bilatéral que multilatéral, à des conditions soit commerciales, soit privilégiées. Plusieurs délégations ont attiré l'attention sur l'utilité des réunions de solidarité organisées par l'ONUDI pour mobiliser l'assistance des pays tant développés qu'en développement. Nombre de délégations ont exprimé leur intérêt pour le colloque international destiné à promouvoir la coopération entre l'Afrique et l'Amérique latine et ont appuyé le lancement

d'initiatives analogues entre l'Afrique et l'Asie afin de renforcer la coopération interrégionale et de contribuer ainsi à l'exécution du programme de la Décennie. Cependant, de l'avis d'une délégation, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, il fallait veiller à ce que les activités de l'ONUDI offrent le meilleur rapport coût-utilité pour la région.

159. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a attiré l'attention sur le concours que pourraient apporter des investissements étrangers directs qui trouveraient : a) un climat d'investissements stable; b) des fonctionnaires informés; c) des perspectives de financement pour une croissance ultérieure; d) une infrastructure physique et institutionnelle appropriée. Plusieurs délégations ont reconnu les avantages à attendre non seulement du financement, mais aussi de la technologie, de la formation et de la gestion qui accompagnent les investissements étrangers. Une délégation, toutefois, a mis en garde contre les investisseurs étrangers téméraires et un certain nombre de délégations ont signalé les conséquences négatives des investissements étrangers privés.

160. De nombreuses délégations ont félicité le secrétariat de l'ONUDI du travail accompli, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique, pour aider les pays et organisations intergouvernementales africains au cours de la phase préparatoire du Programme pour la Décennie. En même temps, un certain nombre se sont déclarées préoccupées par la lenteur d'exécution du Programme.

161. Nombre de délégations ont cité le Programme initial intégré de promotion industrielle au niveau sous-régional (ID/CONF.5/CRP.1), qui résultait des délibérations des quatre réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine et qui avait été approuvé par les ministres africains de l'industrie à leur septième Conférence. Elles ont insisté pour que des mesures soient prises en vue d'assurer sa pleine application. De nombreuses délégations ont également exprimé leur soutien au programme de projets de coopération technique que le secrétariat de l'ONUDI se proposait de mettre en place pour contribuer à la phase d'exécution de la Décennie (ID/CONF.5/33 et ID/CONF.5/CRP.1 et 2). D'autres, tout en appuyant en principe ce programme, ont recommandé qu'il soit revu afin qu'une attention accrue soit accordée aux projets nationaux, et en particulier aux projets en faveur des pays les moins avancés et que les projets qui y sont mentionnés soient élaborés en consultation avec les gouvernements intéressés et soient soumis pour examen aux organismes de financement selon la procédure habituelle.

162. De nombreuses délégations ont invité la Conférence à approuver le Programme et ont invité la communauté internationale à verser à l'ONUDI des contributions spéciales afin qu'il puisse être effectivement réalisé. Bon nombre se sont félicitées de la décision prise par l'Assemblée générale, par la section II de sa résolution 38/192, d'allouer à l'ONUDI un million de dollars prélevés sur le budget ordinaire de l'ONU, pour aider les pays africains à élaborer et exécuter leurs programmes pour la Décennie. Les mêmes délégations ont insisté pour que cette allocation soit portée à un minimum annuel de 5 millions de dollars.

### 3. Mesures prises par la Commission

163. La Commission a recommandé à la Conférence d'adopter les trois projets de résolution publiés sous les cotes ID/CONF.5/C.1/L.11, ID/CONF.5/C.1/L.15 et ID/CONF.5/C.1/L.14 et portant respectivement sur les points 5 h) Les pays les moins avancés : mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action; 5 i) Renforcement de la coopération économique entre pays en développement, et 6) La Décennie du développement industriel de l'Afrique : examen des progrès accomplis et propositions quant aux moyens d'atteindre les objectifs fixés.

164. La Commission n'a pas terminé l'examen des projets de résolution portant sur les points suivants de l'ordre du jour : 5 c) Mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation, et 5 e) Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale.

## CHAPITRE V

### COMMISSION II

#### A. Mesures prises par la Conférence

165. A sa 15<sup>ème</sup> séance, le 19 août, la Conférence a examiné le rapport de la Commission II (ID/CONF.5/45) qui lui a été présenté par le Président de la Commission (voir ID/CONF.5/SR.15, par. 9) en même temps que les projets de résolution mentionnés au paragraphe 246 ci-après.

166. Les mesures prises par la Conférence au sujet des projets de résolution émanant de la Commission II sont exposées au chapitre II, section B.

167. A la même séance, la Conférence a adopté le rapport de la Commission II qui figure dans la section B ci-dessous.

#### B. Rapport de la Commission II

##### 1. Introduction

168. La Conférence, conformément à la proposition faite par le Conseil du développement industriel agissant en qualité de Comité préparatoire, a décidé que la Commission II traiterait des points 5 a), 5 b), 5 d), 5 f), 5 g) et 7 de l'ordre du jour.

169. La Commission a tenu 16 séances entre le 3 et le 19 août 1984. A ses 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> séances, les 3 et 7 août, elle a élu les membres de son Bureau et est convenue de l'ordre dans lequel seraient examinés les points de l'ordre du jour qui lui étaient alloués.

170. Le président, M. E. Ivan (Hongrie) a été élu par la Conférence en séance plénière. Le vice-président, M. A. Zeghib (Algérie), et le rapporteur, M. J. Voto Bernales (Pérou), ont été élus par la Commission elle-même.

171. Pour faciliter les travaux de la Commission, le Président a invité un représentant du secrétariat à présenter chacune des questions à l'examen. Cinquante-trois orateurs ont pris la parole sur le point 5 a), 52 sur le point 5 b), 46 sur le point 5 d), 24 sur le point 5 f), 40 sur le point 5 g) et 22 sur le point 7. Les membres de la Commission ont exprimé leur satisfaction pour la qualité de la documentation établie par le secrétariat de l'ONUDI, qui constituait une bonne base de travail pour les délibérations sur les points de l'ordre du jour.

172. Le 13 août 1984, la Commission a terminé son débat sur les points de l'ordre du jour qu'elle était chargée d'examiner. Sur recommandation du Bureau de la Conférence, la Commission a constitué un groupe de rédaction officieux chargé de formuler des projets de résolutions sur les divers points de l'ordre du jour relevant de la Commission. Le 19 août 1984, la Commission a adopté son rapport. Les déclarations faites sur certains points sont résumées ci-après.

## 2. Résumé du débat

### Point 5 a) de l'ordre du jour

#### Accélération de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation

173. Présentant ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a évoqué les mesures prises par l'ONUDI dans ce domaine depuis la troisième Conférence générale de l'ONUDI, et en particulier la première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle que l'ONUDI a organisée à Stuttgart en novembre 1982. Il a appelé l'attention sur les documents d'information et documents thématiques relatifs au point 5 a) établis par le secrétariat pour la quatrième Conférence générale (ID/CONF.5/9 et 21), où sont énoncées les compétences essentielles dont doivent se doter les pays en développement et exposées des propositions concernant l'action à mener aux niveaux national, régional et mondial. Il a également fait référence à une recommandation du secrétariat selon laquelle il conviendrait de décupler le volume des activités de formation de l'ONUDI et d'étoffer le programme visant à recenser et renforcer les centres d'excellence.

174. Toutes les délégations ont estimé capital le rôle central joué par les ressources humaines dans le processus du développement en général et du développement industriel en particulier. Quelques délégations ont insisté sur le fait qu'il était indispensable de disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée pour pouvoir accroître la productivité et améliorer l'utilisation des installations et du matériel industriels. De plus, la formation de la main-d'oeuvre industrielle aiderait les pays en développement à maîtriser leur processus d'industrialisation et à mettre à profit les technologies disponibles et les technologies nouvelles.

175. Mairces délégations ont mentionné les nombreuses difficultés liées à la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation et le déséquilibre actuel entre l'offre et la demande de personnel qualifié dans les pays en développement. Les résultats assez décevants obtenus jusqu'ici, ont-elles déclaré, montraient qu'il fallait éviter autant que possible de recourir à des systèmes d'enseignement et à des schémas technologiques importés et, ajoutée une délégation, à ceux hérités de l'époque coloniale,

pour concentrer les efforts sur des approches nouvelles. De nombreuses délégations ont également évoqué le phénomène de l'"exode des compétences", et plusieurs d'entre elles ont suggéré que l'ONUDI recherche les moyens d'en surmonter les conséquences, qui étaient désastreuses. Une délégation a décrit un projet réussi dans le cadre duquel des spécialistes expatriés avaient regagné pour de courtes périodes leurs pays d'origine pour y fournir des services consultatifs.

176. Plusieurs délégations ont estimé que la question de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation ne pouvait être traitée dans le court terme, pas plus qu'on ne pouvait dans ce domaine adopter de méthode uniforme. Selon plusieurs délégations, chaque Etat avait, entre autres responsabilités essentielles, celle de définir la politique de formation qui convenait à son niveau d'industrialisation, à ses conditions propres et à sa politique de développement. La mise en valeur des ressources humaines devrait être assurée dans le cadre de vastes changements économiques et sociaux de caractère progressiste. L'importance du rôle de l'Etat dans la mise en valeur des ressources humaines a été soulignée. De nombreuses délégations ont ainsi jugé indispensable l'adaptation des méthodes et programmes de formation aux conditions particulières des pays bénéficiaires. Un certain nombre de délégations ont fait remarquer que l'ONUDI pourrait davantage mettre à profit l'expérience acquise par les pays à économie planifiée dans le domaine de la planification intégrée de la main-d'oeuvre et du renforcement des compétences. Une délégation a fait état des succès du système de la libre entreprise, qui libérait les énergies créatrices au service de l'industrialisation.

177. La Commission a recensé plusieurs conditions préalables à l'exécution d'une bonne politique de mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation. Un certain nombre de délégations ont fait état de la nécessité absolue d'identifier les besoins actuels et futurs en compétences techniques et en formation, y compris l'élaboration de méthodologies appropriées pour l'analyse des besoins en formation industrielle aux niveaux national et sectoriel. Une délégation a demandé à l'ONUDI d'élaborer un manuel sur l'identification des besoins sectoriels en main-d'oeuvre et sur la planification et les politiques en la matière, compte tenu des différents niveaux de complexité technologique. Tandis que certaines délégations soulignaient l'importance de l'éducation et de la formation à tous les niveaux, d'autres ont considéré que l'accent devrait être mis sur certains groupes cibles et sur les qualifications essentielles pour utiliser au mieux des ressources financières limitées. Les mêmes délégations ont dans l'ensemble souligné l'importance de former des techniciens de base et de niveau moyen, en particulier pour assurer la réparation et l'entretien des installations. La promotion de petites et moyennes entreprises dans le cadre du développement rural, le recyclage du personnel des entreprises existantes, la pleine intégration des femmes et des jeunes, la formation de formateurs, la formation d'entrepreneurs locaux ont été jugés prioritaires par de nombreuses délégations. Une délégation a souligné que les programmes de formation devraient également viser à synchroniser l'offre et la demande de stagiaires. Une délégation a suggéré que l'ONUDI examine les obstacles à la formation de chefs de petites et moyennes entreprises et propose des mesures concrètes pour éliminer ces obstacles.

178. Certaines délégations ont estimé que le niveau actuel de participation et d'intégration des femmes au processus de développement était souvent insuffisant. Afin de remédier à cette situation, certaines délégations ont préconisé de tenir compte du rôle des femmes dès la conception des projets et programmes industriels. Un processus de production de plus en plus complexe, a fait valoir une autre délégation, exigeait la participation de femmes qualifiées dans toute une série de domaines techniques. La tendance de plus en plus nette à confier à des femmes des postes de cadres, de techniciens, d'entrepreneurs et de scientifiques exigeait, de l'avis d'une autre délégation, la participation des femmes à tous les programmes intégrés d'enseignement. De l'avis d'un certain nombre de délégations, l'accent devrait porter davantage sur la formation et le recyclage des jeunes, qui pouvaient apporter une très utile contribution au processus de développement accéléré. Une délégation a cependant mis en garde contre les incidences potentiellement néfastes qu'il y aurait à exposer des étudiants de pays en développement aux influences culturelles et sociales des pays dans lesquels ils iraient poursuivre leurs études.

179. La création dans les pays en développement d'institutions de formation visant à renforcer leur propre infrastructure dans ce domaine a été considérée par plusieurs délégations comme le meilleur et peut-être le seul moyen de répondre aux besoins locaux. Une délégation a estimé que le programme de l'ONUDI sur les centres d'excellence devrait être élargi aux centres de formation industrielle. Certaines délégations ont proposé la création d'instituts sous-régionaux ou régionaux de formation aux technologies de pointe. La coopération entre pays en développement par la mise en commun de leur expérience, de leurs connaissances techniques et de leurs moyens de formation a été jugée essentielle par un certain nombre de délégations.

180. Certaines délégations ont préconisé une collaboration internationale plus large dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. Le principal domaine d'intérêt, selon une de ces délégations, était l'échange d'informations et de connaissances techniques. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'un programme global et intégré de mise en valeur des ressources humaines qui permettrait de renforcer la capacité des populations des pays en développement à participer de manière constructive au processus de développement. Un appel a été lancé à la communauté internationale pour qu'elle fournisse les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en oeuvre d'un tel programme dans le cadre de l'ONUDI. Une délégation a souligné que la communauté internationale devrait trouver de nouvelles formules permettant aux techniciens des pays développés qui se trouvent sans emploi de fournir une assistance technique aux pays en développement sur la base d'accords appropriés. Une autre délégation a insisté pour que les pays qui en ont la possibilité fournissent à l'ONUDI des fonds suffisants pour aider les pays en développement à améliorer leurs moyens de formation. De l'avis d'une autre délégation, il faudrait s'efforcer d'obtenir des fonds auprès de sources bilatérales ou multilatérales. Une délégation a souligné qu'il faudrait envisager sérieusement de créer un fonds international pour la formation.

181. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que les pays de ce groupe étaient disposés à fournir une assistance, ainsi que les fonds nécessaires, pour permettre le transfert des connaissances théoriques et pratiques en matière de formation mises au point dans ces pays, y compris l'établissement de liens effectifs entre l'industrie, les pouvoirs publics, l'enseignement et les services de formation, la formation de négociateurs de contrats, l'établissement d'une liste des points à inclure éventuellement dans les contrats, le voyage de stagiaires d'un pays en développement à un autre

dans le cadre des arrangements de coopération technique entre pays en développement, et la réparation et l'entretien. Cette délégation a également souligné la nécessité d'explorer des domaines importants mais relativement peu connus, par exemple la formation pour le secteur non structuré, pour l'industrie dans les zones rurales, pour les entrepreneurs et pour les petites et moyennes entreprises. Ce groupe de pays, la délégation a-t-elle déclaré, était prêt à effectuer des recherches pratiques à cet effet.

182. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité pour l'ONUDI d'élargir ses activités dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation afin de faire face aux besoins prioritaires des pays en développement. De nombreuses délégations ont souscrit à l'orientation et aux propositions définies par le secrétariat dans les documents ID/CONF.5/9 et 21. Plusieurs délégations ont appuyé la proposition du Directeur exécutif selon laquelle l'ONUDI devrait multiplier par dix le volume des activités de formation, pour atteindre un chiffre d'environ 100 000 mois de travail et qu'elle devrait dépenser 20 millions de dollars par an pour renforcer les institutions locales de formation.

183. Quelques délégations ont souligné que l'ONUDI devrait mettre au point des programmes et des activités conçus en fonction des besoins spécifiques de chaque pays et devrait fixer des rangs de priorité aux pays et aux secteurs clefs. Les secteurs proposés sont essentiellement : la réparation et la maintenance, l'analyse des besoins de formation des pays en développement et la fourniture à ces pays d'une aide visant à établir un système national de formation, la création d'institutions nationales dans le domaine de la formation, la formation de formateurs, de négociateurs de contrats et d'entrepreneurs ainsi que les besoins des femmes. Au niveau international, les propositions ont porté essentiellement sur le renforcement de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, en particulier en ce qui concerne l'échange d'information, d'expérience et d'experts. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'importance de l'élément formation dans les projets d'investissement industriel et appuyé l'idée de dresser une liste récapitulative des questions relatives à la formation en vue de les inclure éventuellement dans les contrats. Il faudrait également s'intéresser aux programmes destinés aux petites et moyennes entreprises, au secteur non structuré et à l'alimentation et au développement rural. La priorité devrait être accordée aux pays les moins avancés et au renforcement des programmes de formation dans le contexte de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

184. Pour faire face aux nouveaux défis mentionnés ci-dessus, plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité pour l'ONUDI de réorganiser sa structure interne et d'améliorer son efficacité. Une délégation s'est déclarée favorable à la création d'une division qui serait chargée d'étudier la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation. De nombreuses délégations ont préconisé une coopération renforcée et plus efficace entre les diverses organisations des Nations Unies. Une délégation a proposé d'étudier comment l'ONUDI pourrait mieux s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de coordonner l'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies en vue du développement industriel dans le domaine spécifique de la formation.

185. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'organisation d'une conférence mondiale sur la formation proposée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et ont demandé que la coopération la plus étroite possible soit instituée entre l'OIT et l'ONUDI.



dans le cadre des arrangements de coopération technique entre pays en développement, et la réparation et l'entretien. Cette délégation a également souligné la nécessité d'explorer des domaines importants mais relativement peu connus, par exemple la formation pour le secteur non structuré, pour l'industrie dans les zones rurales, pour les entrepreneurs et pour les petites et moyennes entreprises. Ce groupe de pays, la délégation a-t-elle déclaré, était prêt à effectuer des recherches pratiques à cet effet.

182. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité pour l'ONUDI d'élargir ses activités dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation afin de faire face aux besoins prioritaires des pays en développement. De nombreuses délégations ont souscrit à l'orientation et aux propositions définies par le secrétariat dans les documents préparés à l'intention de la Conférence, en particulier les documents ID/CONF.5/9 et 21. Plusieurs délégations ont appuyé la proposition du Directeur exécutif selon laquelle l'ONUDI devrait multiplier par dix le volume des activités de formation, pour atteindre un chiffre d'environ 100 000 mois de travail et qu'elle devrait dépenser 20 millions de dollars par an pour renforcer les institutions locales de formation.

183. Quelques délégations ont souligné que l'ONUDI devrait mettre au point des programmes et des activités conçus en fonction des besoins spécifiques de chaque pays et devrait fixer des rangs de priorité aux pays et aux secteurs clefs. Les secteurs proposés sont essentiellement : la réparation et la maintenance, l'analyse des besoins de formation des pays en développement et la fourniture à ces pays d'une aide visant à établir un système national de formation, la création d'institutions nationales dans le domaine de la formation, la formation de formateurs, de négociateurs de contrats et d'entrepreneurs ainsi que les besoins des femmes. Au niveau international, les propositions ont porté essentiellement sur le renforcement de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, en particulier en ce qui concerne l'échange d'information, d'expérience et d'experts. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'importance de l'élément formation dans les projets d'investissement industriel et appuyé l'idée de dresser une liste récapitulative des questions relatives à la formation en vue de les inclure éventuellement dans les contrats. Il faudrait également s'intéresser aux programmes destinés aux petites et moyennes entreprises, au secteur non structuré et à l'alimentation et au développement rural. La priorité devrait être accordée aux pays les moins avancés et au renforcement des programmes de formation dans le contexte de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

184. Pour faire face aux nouveaux défis mentionnés ci-dessus, plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité pour l'ONUDI de réorganiser sa structure interne et d'améliorer son efficacité. Une délégation s'est déclarée favorable à la création d'une division qui serait chargée d'étudier la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation. De nombreuses délégations ont préconisé une coopération renforcée et plus efficace entre les diverses organisations des Nations Unies. Une délégation a proposé d'étudier comment l'ONUDI pourrait mieux s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de coordonner l'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies en vue du développement industriel dans le domaine spécifique de la formation.

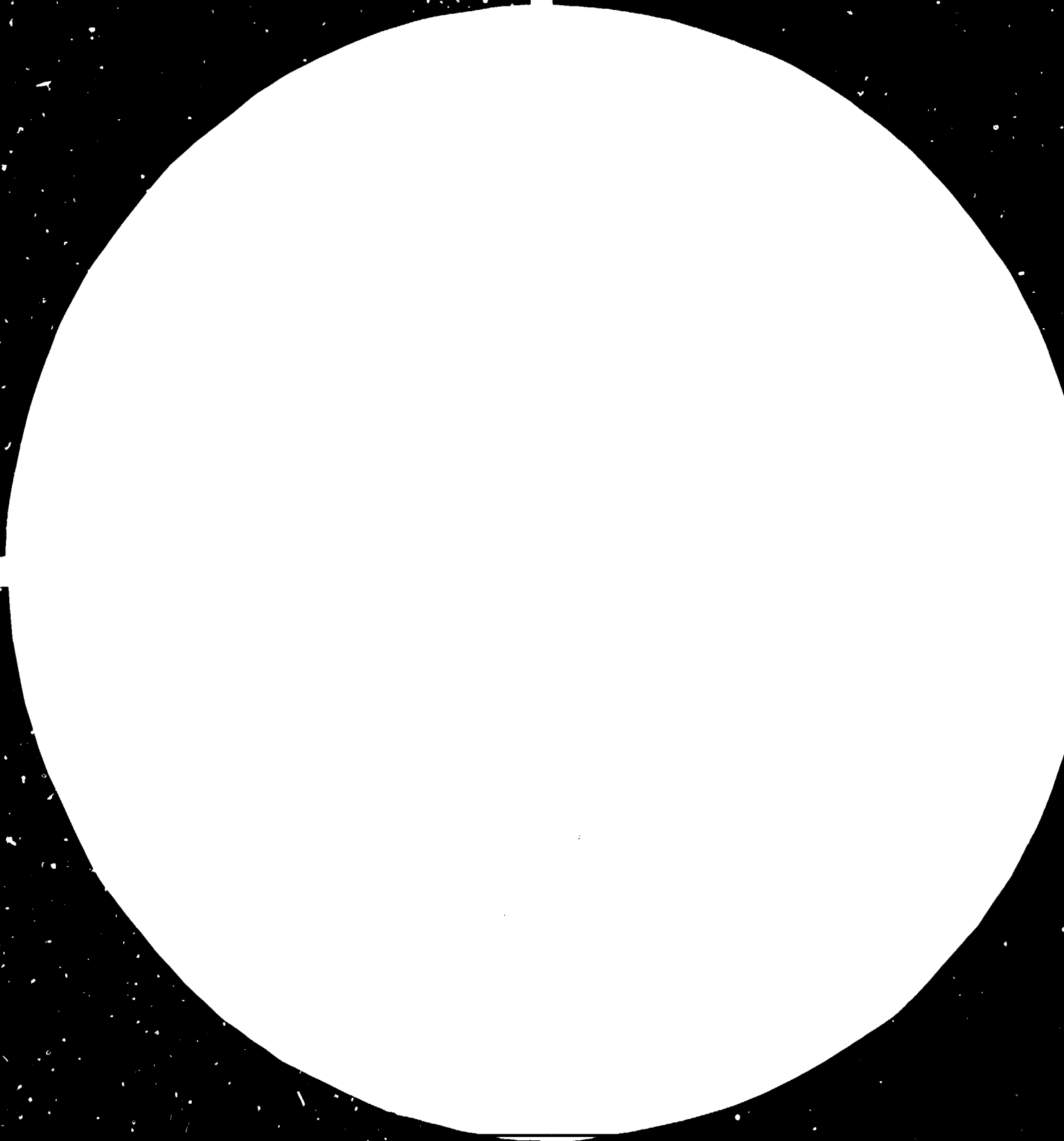
185. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'organisation d'une conférence mondiale sur la formation proposée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et ont demandé que la coopération la plus étroite possible soit instituée entre l'OIT et l'ONUDI.

186. En conclusion, le représentant du secrétariat a fait observer qu'il ne pouvait pas exister de formule universellement applicable en vue d'accélérer la mise en valeur des ressources humaines. Quelle que soit l'orientation politique d'un pays et quelles que soient les ressources dont il disposait, l'engagement sans réserve du gouvernement était une indispensable. Un effet multiplicateur maximal était souhaitable et une façon de l'obtenir était de former des formateurs, puis, par leur intermédiaire, d'assurer la formation endogène d'un effectif important de cadres. Pour traiter du problème de l'exode des cerveaux, certains programmes novateurs tels que le programme TOKTEN (transfert de savoir-faire par l'intermédiaire de citoyens partis à l'étranger) avaient été élaborés par l'ONUDI avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'ONUDI accordait tout son appui aux activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en ce qui concerne le transfert inverse de technologie. On a beaucoup insisté sur la formation d'entrepreneurs; la promotion par l'ONUDI des études de faisabilité et le Système informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité allaient dans ce sens. L'ONUDI était prête à élaborer des programmes de formation en matière de réparation et de maintenance, surtout en Afrique, pour relancer des potentiels industriels sous-exploités ou inutilisés. En ce qui concerne l'élaboration de contrats types et de clauses relatives à la formation à incorporer dans les contrats d'investissement industriel, les travaux progressaient parallèlement. Avec le renforcement du service d'évaluation de l'ONUDI, l'évaluation des activités de formation professionnelle devrait encore s'améliorer. La coopération Sud-Sud, vue sous l'angle de la coopération technique entre pays en développement, pourrait heureusement s'ajouter aux autres efforts. De nouvelles ressources seraient nécessaires pour toutes ces activités, dont certaines sont nouvelles ou résultent de mandats récents. Une division de la mise en valeur des ressources humaines pourrait être nécessaire pour coordonner toutes les nouvelles activités liées à la mise en valeur des ressources en question.

Point 5 b) de l'ordre du jour

Renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement

187. Un représentant du secrétariat a appelé l'attention sur l'évolution de la technologie au niveau mondial et sur la nécessité qui en découle pour les pays en développement de corriger les insuffisances passées et de faire face à la situation nouvelle. De nombreux secteurs industriels devraient être touchés par l'apparition et la convergence des progrès techniques. Chaque pays devait s'efforcer d'en limiter le plus possible les conséquences néfastes et d'en tirer le meilleur parti en adoptant une politique sélective et différenciée adaptée à ses besoins. Les nouvelles options techniques devaient être intégrées aux technologies existantes et traditionnelles. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur les propositions de coopération internationale dans ce domaine, telles qu'elles sont énoncées en particulier dans les documents d'information et documents thématiques sur le renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement (ID/CONF.5/5 et 6) et du document "Technologies au service de l'humanité - Notes sur le concept et son application" (ID/CONF.5/36).





28



32



36



40



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS  
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010  
ANSI Z39.18-1963 TEST CHART #1

188. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a fait remarquer que l'écart technologique croissant entre le monde développé et le monde en développement ne pouvait qu'aggraver le déséquilibre des relations économiques internationales si des mesures immédiates n'étaient pas prises. La même délégation a demandé aux pays développés d'accroître la transparence du marché des technologies et d'adopter des politiques plus libérales et plus souples en ce qui concerne les transferts. Elle a estimé que les pays en développement devaient se doter d'un cadre approprié pour l'élaboration de politiques technologiques. Elle a souligné la nécessité pour l'ONUDI de jouer un rôle nouveau dans ce domaine et de renforcer les dispositions institutionnelles au sein du secrétariat.

189. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de la science et de la technique pour l'accélération de l'industrialisation et cette question a été considérée par plusieurs délégations comme l'une des questions cruciales soumises à la Conférence. Plusieurs délégations ont également souligné que le renforcement du potentiel scientifique et technique était un facteur important du développement économique.

190. La nécessité de développer les transferts de technologie et le rôle du secteur privé dans ce domaine ont été soulignés par un certain nombre de délégations. De nombreuses délégations ont également appelé l'attention sur le rôle utile que les investissements étrangers privés peuvent jouer dans ce domaine. Un certain nombre de délégations ont dit qu'un environnement favorable et des incitations appropriées jouaient un rôle important pour le transfert de technologies. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a décrit un programme en cours d'exécution, dans lequel la recherche scientifique était intégrée dans le cadre plus vaste d'une politique d'aide au développement. Un certain nombre de délégations ont souligné que le secteur public pouvait faciliter le renforcement du potentiel scientifique et technique des pays en développement, conformément à leurs intérêts nationaux. Plusieurs délégations ont préconisé un renforcement de la capacité de négociation pour l'acquisition de technologies et la suppression des pratiques oligopolistiques des fournisseurs de technologie. Une délégation a souligné que la science et la technique devraient être un élément de tous les investissements. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que le transfert de technologie ne devrait pas constituer un moyen de pression économique et politique, ni faire obstacle à la coopération industrielle internationale.

191. Un certain nombre de délégations ont estimé que les pays en développement devraient adopter pour leur industrialisation un cadre d'action comportant un système de contrôle et de prévision en matière de technologie. A ce propos, quelques délégations ont estimé qu'il serait utile que l'ONUDI mette sur pied des programmes de formation. Quelques délégations ont estimé que les politiques technologiques devraient faire partie d'une stratégie intégrée de développement. D'autres délégations ont préconisé des innovations technologiques adaptées aux besoins du marché. De nombreuses délégations ont souligné qu'il était important que chaque pays, tout comme l'ONUDI, fixe des priorités, afin que les ressources humaines et financières puissent être utilisées au mieux. Une délégation a déclaré que les pays en développement eux-mêmes devraient mettre au point les techniques et le matériel dont ils avaient un besoin urgent.

192. Maintes délégations ont mentionné l'apparition et les incidences d'innovations technologiques telles que la micro-électronique, le génie génétique et la biotechnologie, ainsi que les nouveaux matériaux, et elles ont souligné que les pays en développement devaient d'urgence se doter de compétences dans ces domaines. Quelques délégations ont toutefois estimé qu'il ne fallait pas privilégier ces innovations technologiques, surtout dans les pays en développement qui ne disposaient pas de l'infrastructure nécessaire pour les absorber. Plusieurs délégations ont signalé que, loin de négliger les technologies traditionnelles et les technologies existantes, il convenait au contraire de les valoriser. Il a été dans l'ensemble convenu que le progrès technique était la clef de l'avenir et nombre de délégations ont instamment invité les pays en développement à prendre des mesures opportunes pour en tirer avantage. A ce propos, on a rappelé les délibérations du Forum international sur les innovations technologiques et le développement, qui s'est tenu à Tbilissi du 12 au 16 avril 1984.

193. Plusieurs délégations ont cité les possibilités de coopération en matière de technologie entre pays en développement. Les propositions présentées par le secrétariat à cet égard - création d'un réseau de prévision et d'évaluation technologiques pour les pays en développement et formation de groupements de consultants par exemple - ont été bien accueillies par plusieurs délégations. De nombreuses délégations ont souligné l'utilité du Système d'échange de renseignements techniques de l'ONUDI et se sont prononcées pour son extension. D'autres encore ont fait l'éloge des activités de la Banque d'informations industrielles et technologiques. Cette banque devrait être renforcée compte tenu de "l'explosion de l'information" et de son rôle dans un système mondial d'échange d'informations technologiques. Il a été suggéré de recenser les domaines possibles d'amélioration. Certaines délégations ont proposé que la Banque s'intéresse à l'effet des progrès technologiques sur les secteurs industriels, tandis que d'autres l'ont exhortée à se préoccuper davantage de renforcer les systèmes nationaux d'information industrielle.

194. Une délégation, parlant au nom d'un certain nombre de pays, a souligné la nécessité d'intensifier la coopération technologique dans les petites et moyennes industries. Certaines délégations ont appelé l'attention sur l'utilisation de la biomasse qui pourrait favoriser une décentralisation industrielle.

195. Plusieurs délégations ont demandé qu'on se préoccupe davantage de renforcer les compétences technologiques des pays les moins avancés. Les problèmes de l'Afrique ont été tout particulièrement évoqués; une coopération internationale visant à renforcer les compétences technologiques des pays du continent pourrait, selon certaines délégations, contribuer à réaliser les objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Un certain nombre de délégations ont bien accueilli la proposition de créer un fichier international de scientifiques et de technologues.

196. Plusieurs délégations se sont félicitées des activités menées par l'ONUDI en matière de technologie - particulièrement dans le domaine des innovations technologiques - depuis la troisième Conférence générale. L'éloge a aussi été fait des importantes initiatives prises par l'ONUDI, telles la création du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, ainsi que les programmes sur la micro-électronique. La proposition du secrétariat de promouvoir la création de centres internationaux dans d'autres domaines de la technologie de pointe a reçu l'appui résolu d'un certain nombre

de délégations. Une délégation a souligné qu'en aidant ces centres, on renforcerait les capacités scientifiques et techniques nécessaires à l'industrialisation des pays en développement. L'ONUDI a été invitée à intensifier ses activités opérationnelles et promotionnelles en matière de mise au point et de transfert de technologie. Certaines délégations, cependant, ont mis en garde contre le lancement de projets de prestige pouvant se révéler dispendieux et ont prôné une approche plus modeste, en particulier la constitution de réseaux. Tandis que certaines délégations soulignaient la nécessité d'un nouveau rôle de l'ONUDI dans le cadre des mutations technologiques actuelles, d'autres délégations ont considéré que les activités de l'ONUDI devaient se limiter à l'industrie. Une délégation a suggéré que l'ONUDI crée un groupe consultatif de la recherche industrielle.

197. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à la notion de technologies au service de l'humanité, ainsi qu'à la traduction de cette notion dans les faits. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a déclaré qu'il n'était peut-être ni nécessaire ni sage d'accorder un traitement différent à certains secteurs de la technologie, car la technologie en général ouvrait la voie au progrès humain. Elle a estimé, comme le secrétariat, que les efforts internationaux devraient être axés sur les besoins des plus pauvres d'entre les pauvres et sur les domaines où l'application des techniques soulagerait les plus démunis. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'arrêter la course aux armements et de promouvoir la science et la technique dans l'intérêt des populations.

198. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait coordonner les travaux avec les autres organismes du système des Nations Unies s'acquittant de tâches similaires. On a également appelé l'attention sur la nécessité de mettre en oeuvre le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, d'adopter au plus tôt le Code de conduite international pour le transfert de technologie et d'appuyer le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Les représentants de l'OIT, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la CNUCED ont décrit les travaux entrepris dans ces domaines par leurs organisations et ont rappelé que celles-ci étaient tout disposées à coopérer avec l'ONUDI.

199. Le représentant du secrétariat a décrit les efforts permanents de coordination entre l'ONUDI et d'autres organisations. Il a noté le rôle de catalyseur que pouvaient jouer les centres internationaux pour les techniques nouvelles ainsi que leur utilité, notamment dans les petits pays, pour le renforcement du potentiel technologique. Le fait que les innovations technologiques soient de plus en plus multidisciplinaires rendait d'autant plus nécessaires ces centres, qui devraient être conçus sur mesure, en consultation avec des personnalités scientifiques éminentes et après étude des besoins particuliers des pays intéressés. L'établissement de réseaux, bien qu'essentiel, ne pouvait se substituer à la création de ces centres, car de nombreux pays en développement ne disposaient pas d'institutions pouvant s'intégrer dans un réseau. La notion de technologies au service de l'humanité avait pour objet de lancer un mouvement mondial visant à mobiliser les pays et les scientifiques, de manière à donner cohésion et vigueur à un effort mondial tendant à satisfaire les besoins des plus pauvres d'entre les pauvres; seul un nombre limité de projets serait examiné. L'ONUDI avait un rôle de promotion en la matière et son intérêt tenait au fait que, pour satisfaire nombre des besoins les plus urgents, il fallait des produits qui devaient souvent être fabriqués à une échelle industrielle. Les activités actuelles et futures du

secrétariat portaient notamment sur les domaines suivants : technologies au service de l'humanité, stratégie d'utilisation de la biomasse pour l'industrialisation rurale et promotion des minicentrales hydroélectriques, spécialement conçues pour les zones rurales et les secteurs les plus pauvres des pays en développement.

Point 5 d) de l'ordre du jour

Energie et industrialisation, eu égard tout particulièrement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériel

200. Un représentant du secrétariat s'est référé à l'évolution actuelle de nombreux pays en développement qui se trouvent dans une situation de transition entre une forte dépendance à l'égard de l'énergie importée et un avenir énergétique impliquant l'utilisation accrue de leurs ressources propres. Le moment était donc venu pour les pays en développement de réexaminer leurs grandes orientations et de prendre des initiatives qui leur permettraient de progresser dans la voie de la solution énergétique retenue.

201. Il a généralement été reconnu que l'énergie était un domaine hautement prioritaire de l'industrialisation des pays en développement. La plupart des délégations se sont félicitées de l'importance accordée par l'ONUDI aux activités liées à l'énergie et ont approuvé l'adoption des quatre principaux domaines prioritaires formant le thème central de son programme touchant l'énergie et l'industrialisation. La Commission a en outre approuvé le programme d'activités à mettre en oeuvre par l'ONUDI arrêté par la Réunion d'Oslo et décrit dans les documents d'information et documents thématiques ID/CONF.5/7 et ID/CONF.5/15. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a invité instamment le secrétariat à continuer de faire des propositions concrètes pour des activités futures liées à l'énergie.

202. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'intégration des politiques et plans énergétiques dans l'ensemble des politiques industrielles, sociales, écologiques et économiques. Un certain nombre de délégations ont insisté sur la nécessité de tenir compte de toutes les ressources nationales et de définir une structure équilibrée des approvisionnements énergétiques. Plusieurs délégations ont estimé que les combustibles fossiles traditionnels continueraient à être la principale source d'énergie pour la majorité des pays en développement tant à court qu'à moyen terme; d'autres ont estimé que l'hydroélectricité était aussi une option importante.

203. De nombreuses délégations ont attaché une grande importance au renforcement dans les pays en développement de l'industrie des biens d'équipement destinés à l'énergie. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a souligné que c'était aux pays en développement qu'il revenait de choisir les domaines sur lesquels ils devraient axer leurs efforts, alors que certaines autres ont fait observer qu'il était peu réaliste de s'attendre à ce qu'un pays devienne complètement autosuffisant en matière de technologie et d'équipements dans le secteur énergétique et qu'un effort d'industrialisation dans ce domaine ne devrait être entrepris que s'il était économiquement viable.

204. On a dans l'ensemble reconnu le grand intérêt que présentait la gestion de l'énergie industrielle, notamment les programmes d'économies d'énergie, pour l'amélioration du rendement énergétique. Il a été souligné que les économies d'énergie pouvaient souvent être réalisées à bon marché et donc être entreprises rapidement et donner des résultats immédiats.



205. Un certain nombre de délégations ont reconnu l'importance de la coopération internationale pour la valorisation du potentiel énergétique des pays en développement. Certaines délégations ont insisté sur l'intérêt particulier de la coopération Sud-Sud, alors que d'autres ont préconisé une coopération plus étroite entre les pays développés et les pays en développement. Les propositions relatives à la coopération Sud-Sud prévoyaient notamment la création de centres régionaux chargés d'établir des plans énergétiques d'ensemble et d'entreprendre des études sur les économies d'énergie et la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables; l'échange de données d'expérience sur les techniques énergétiques; et le lancement de coentreprises pour la fabrication et la commercialisation de biens d'équipement. Les propositions relatives à la coopération Nord-Sud portaient sur le transfert de technologie pour la fabrication de matériel énergétique ainsi que pour les économies d'énergie, la formation à tous les aspects de la mise en valeur de l'énergie et des économies d'énergie, et l'assistance technique grâce à la fourniture de services spécialisés et de savoir-faire technique.

206. Au cours du débat, plusieurs délégations ont fait état de projets de coopération technique dans le secteur énergétique que l'ONUDI exécutait dans leur pays. L'ONUDI a été instamment priée par un certain nombre de délégations d'aider les pays en développement à préserver leurs intérêts en matière de mise en valeur des ressources énergétiques, grâce à l'élaboration de directives pour la négociation et la passation des marchés. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait renforcer les droits souverains des pays en développement sur leurs ressources énergétiques et contrôler effectivement les sociétés transnationales.

207. Exhortant l'ONUDI à étoffer son programme énergétique, de nombreuses délégations ont souligné que chaque pays en développement devait maintenir un équilibre approprié entre sources d'énergie traditionnelles et sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Elles ont insisté sur le rôle que l'ONUDI pouvait jouer en étudiant à l'échelle mondiale les faits nouveaux survenant dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris les résultats des programmes d'assistance bilatérale, ainsi qu'en diffusant des renseignements fiables sur la faisabilité technique et la rentabilité économique des procédés de production et d'utilisation d'énergie.

208. De nombreuses délégations ont insisté sur l'importance de la coopération avec d'autres organisations internationales, liées ou non au système des Nations Unies, pour l'exécution du programme énergétique de l'ONUDI. La coopération devrait aussi comporter la mise en commun des ressources financières destinées à l'assistance technique, y compris celles provenant de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Certaines délégations ont souligné que des mesures effectives de désarmement permettraient de dégager les ressources requises. Les représentants de deux groupes de pays ont formulé des propositions concrètes analogues concernant les activités futures de l'ONUDI, qui prévoyaient notamment la mise en place de mécanismes pour la confrontation des expériences et des programmes d'assistance à l'intention des organisations régionales, sous-régionales et nationales.

209. De nombreuses délégations ont estimé qu'il conviendrait d'examiner la structure du secrétariat pour s'assurer de son aptitude à remplir efficacement l'important rôle incombant à l'ONUDI dans le secteur de l'énergie. Certaines délégations ont suggéré que l'ONUDI étudie la possibilité de créer des centres internationaux de l'énergie.

Point 5 f) de l'ordre du jour

Politiques et mesures relatives à la transformation industrielle locale des matières premières dans les pays en développement

210. Un représentant du secrétariat a rappelé les nombreuses réunions consacrées à la transformation locale des matières premières, où des délégations avaient souligné la nécessité de prospector les ressources intérieures et transformer les matières premières indigènes. L'attention y avait été appelée sur les problèmes liés à l'infrastructure, à la formation du personnel et à d'autres conditions requises, et les pays tant développés qu'en développement, ainsi que les organisations internationales, avaient été instamment invités à prendre des mesures concertées pour accroître la transformation industrielle locale.

211. Les membres de la Commission se sont accordés à reconnaître que la transformation industrielle des matières premières locales permettrait aux pays en développement d'améliorer leur balance des paiements, de mieux utiliser leurs ressources naturelles, de créer des emplois et de contribuer au développement économique général de certaines zones ou de certains pays. Le représentant de la CNUCED a toutefois déclaré qu'il convenait de ne pas négliger la possibilité de recourir à des matières premières et des produits semi-finis importés. Une délégation a déclaré qu'il appartenait aux pays en développement eux-mêmes de fixer leurs propres politiques en matière de transformation industrielle locale et que toute participation de sociétés transnationales devrait être conforme à la politique nationale.

212. Une autre délégation a souligné le rôle que l'ONUDI pouvait jouer en vue de promouvoir la transformation industrielle locale et a suggéré d'aborder cette question dans le cadre du Système de consultations. Une délégation a suggéré que l'ONUDI contribue aux programmes régionaux et aux programmes par pays et donne des avis sur le rôle des transnationales.

213. Des délégations ont imputé la situation actuelle à la mentalité coloniale de certains pays. Selon une délégation, elle aggravait les problèmes causés par les fluctuations des prix, l'inflation et la dictature monopolistique, et une intervention internationale s'imposait à cet égard. La nécessité de renforcer la souveraineté sur les ressources naturelles a été signalée. Plusieurs délégations ont évoqué la persistance des barrières protectionnistes.

214. Quelques délégations ont souligné l'importance des petites industries et des industries coopératives dans la transformation des matières premières locales et elles ont offert leur aide à tout pays en développement qu'intéresserait la création d'une petite industrie dans certains secteurs. Une autre délégation a mentionné un programme relatif aux petites industries, exécuté avec le concours de l'ONUDI, qui a permis d'aider plusieurs pays en développement. Une autre délégation a souligné que les industries de transformation, petites ou grandes, avaient un rôle à jouer dans les pays en développement. Une délégation s'est dite prête à communiquer son expérience de la planification et de l'organisation des entreprises d'Etat.

215. Plusieurs délégations ont évoqué ce qui avait été fait dans leurs pays pour encourager la transformation locale des matières premières et elles ont souligné la nécessité de cette transformation pour faciliter l'intégration verticale des industries.

216. De nombreuses délégations ont déclaré qu'elles étaient en principe favorables à la transformation locale des matières premières, mais que celle-ci ne se justifiait peut-être pas toujours. Seule une étude approfondie pouvait permettre de déterminer si l'implantation d'installations de transformation approvisionnées en matières premières locales était viable. Selon l'une de ces délégations, l'interdépendance des divers facteurs en jeu - matières premières, climat d'investissement, marché etc. - ajoutait à la complexité des problèmes. Une délégation a signalé que les pays développés se heurtaient aussi à des problèmes de commercialisation. De nombreuses délégations ont observé que les pays développés comme les pays en développement devaient prendre des mesures et adopter des politiques visant à encourager la transformation locale des matières premières. Les pays en développement devraient créer chez eux un climat plus favorable aux investissements en simplifiant et en rationalisant leurs codes d'investissement et en offrant davantage de stimulants.

217. Les représentants de la FAO, l'observateur de la Fédération internationale des producteurs agricoles et de la CNUCED, ainsi qu'une délégation parlant au nom d'un groupe de pays, ont insisté sur la corrélation entre industrie de transformation et agriculture. Le représentant de la FAO a souligné qu'une politique industrielle ne devait pas s'élaborer isolément de la politique agricole, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation du sol, et il a offert une assistance dans le domaine de la transformation des matières premières agricoles.

218. De nombreuses délégations ont évoqué les possibilités de chevauchement entre les activités de l'ONUDI et celles d'autres organisations du système des Nations Unies, la CNUCED en particulier, en ce qui concerne les ressources naturelles, la transformation des produits de base locaux, la recherche des marchés, etc., et elles ont demandé que les arrangements de coopération soient améliorés et que les responsabilités de l'ONUDI soient précisées. L'ONUDI pouvait jouer un rôle de catalyseur pour faciliter la transformation locale des matières premières, mais il fallait que son action soit bien coordonnée et qu'elle ne fasse pas double emploi avec celle d'autres institutions du système des Nations Unies. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a préconisé à nouveau l'instauration d'une coordination et d'une coopération étroites entre les organisations du système des Nations Unies.

219. La même délégation a fait des propositions concrètes et a approuvé la proposition de l'ONUDI visant à améliorer le système d'information concernant la transformation des matières premières. Elle a suggéré que la coopération entre les institutions de recherche-développement soit encouragée (mentionnant à cet égard des exemples de coopération couronnée de succès dans les secteurs du caoutchouc et du cuir) et que l'élaboration d'études de faisabilité soit poursuivie, compte tenu des besoins en personnel qualifié, routes, moyens de transport, eau et énergie, ainsi que des répercussions des activités de transformation des matières premières sur l'environnement.

220. Une délégation a demandé que l'ONUDI soit autorisée à approuver les programmes proposés par la septième Conférence des ministres africains de l'industrie, afin de faire en sorte que les efforts déployés au niveau international soient bien conformes aux programmes de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

221. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a souligné le rôle des investissements privés et a encouragé l'ONUDI à poursuivre et à renforcer ses activités visant à accroître ces investissements; plusieurs délégations ont cependant exprimé l'avis que préférence devrait être donnée au secteur public, qui était mieux en mesure de tenir compte des intérêts sociaux et économiques.

222. Une délégation, exprimant sa satisfaction pour l'oeuvre menée par l'ONUDI en ce qui concerne la promotion de l'industrialisation des pays en développement, a suggéré que l'Organisation mette sur pied des stages de formation, crée des usines pilote, encourage des échanges techniques entre les pays en développement et facilite la coopération Nord-Sud dans le domaine de la transformation industrielle.

Point 5 g) de l'ordre du jour

Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement

223. En présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a noté que la Commission avait déjà accordé un rang de priorité élevé à la question du développement rural lors de son examen d'autres points de l'ordre du jour. Il a appelé l'attention sur les documents d'information et documents thématiques établis par le secrétariat sur le point 5 g) (ID/CONF.5/8 et 11), dans lesquels on trouvait notamment une analyse des problèmes et des questions relatives aux mesures à prendre au niveau national et des mesures à prendre par les pays en développement ainsi que du rôle de l'ONUDI et des autres organisations internationales. Il a également mentionné le document concernant les femmes dans le développement industriel (ID/CONF.5/38) dans lequel il était instamment demandé qu'il soit tenu compte des problèmes particuliers des femmes dans les programmes visant à promouvoir leur intégration et que les femmes entrepreneurs bénéficient de facilités d'accès égales aux sources de financement et d'assistance technique.

224. La Commission est convenue que l'industrialisation avait une importance vitale pour le développement rural ainsi que pour l'autosuffisance alimentaire des pays en développement. De nombreuses délégations ont souligné à cet égard la nécessité d'adopter des stratégies intégrées pour résoudre simultanément les problèmes au niveau multisectoriel. Plusieurs délégations ont souligné les aspects sociaux du développement rural et l'importance des investissements dans l'infrastructure sociale qui, à long terme, ont des retombées favorables pour l'économie. Une révision des politiques et des mesures coordonnées ont également été suggérées en vue de neutraliser les effets négatifs d'une urbanisation excessive et d'assurer la mise en place d'un ensemble homogène de zones rurales et urbaines. La question de l'intégration des femmes et de la participation massive des jeunes au processus de développement rural méritait, de l'avis de plusieurs délégations, une attention spéciale.

225. La Commission a reconnu que l'apport de l'industrialisation au développement rural comportait des effets d'entraînement en amont et en aval sur l'agriculture, et quelques délégations ont fait valoir que ces effets se renforçaient mutuellement. Il a été souligné par une délégation que les effets d'entraînement étaient nécessaires pour atténuer la vulnérabilité du développement rural vis-à-vis de l'extérieur. Le caractère interdépendant de l'industrialisation et du développement agricole a été souligné par de nombreuses délégations, dont plusieurs ont préconisé la création de complexes agro-industriels, ainsi que l'implantation en zone rurale de groupes

d'industries et de domaines industriels. Une importance particulière a été attachée au développement d'industries produisant des apports nécessaires au développement rural, d'industries transformant les matières premières agricoles et des petites entreprises en vue de satisfaire les besoins des zones rurales en biens de consommation et d'assurer des recettes en devises. Une délégation a souligné la nécessité, spécialement pour les pays à faible revenu, de créer, en s'appuyant sur les petites entreprises et le secteur non structuré, les bases d'un processus viable d'industrialisation rurale générateur d'emplois et de revenus.

226. De nombreuses délégations ont déclaré que la définition d'une stratégie nationale adaptée à l'environnement social, économique et culturel était indispensable à la réussite du développement rural. De l'avis de plusieurs délégations, des mesures d'incitation étaient nécessaires pour assurer l'approvisionnement en apports à des prix concurrentiels et, en particulier, pour garantir à la production rurale des prix rémunérateurs. Plusieurs délégations ont souligné que le développement rural devait s'accompagner d'une transformation sociale progressive et d'un contrôle des sociétés transnationales.

227. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité de créer un secteur coopératif et un secteur public dans l'agriculture et dans les agro-industries ainsi que de développer ces secteurs là où ils existaient. Une délégation a toutefois fait observer que les coopératives étaient plus efficaces lorsqu'elles émanaient de l'initiative privée que lorsqu'elles se constituaient sur incitation de l'Etat ou d'une institution donatrice. Une délégation a proposé d'envisager un ensemble de systèmes d'appui spéciaux, comportant des programmes d'enseignement, afin de promouvoir les initiatives locales et la participation de la population. Une autre délégation a proposé que l'ONUDI participe à une étude pilote de l'OIT visant à élaborer un cadre pour l'infrastructure d'appui dans les zones rurales. De nombreuses délégations ont également prôné la création ou le renforcement de centres d'industrialisation rurale, avec l'appui d'organismes bénévoles, des coopératives ou de l'Etat.

228. La Commission a attaché une grande importance à la réalisation de l'objectif de l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement. Quelques délégations ont recommandé que les pays adoptent des stratégies nationales, plutôt que de continuer de dépendre de l'aide alimentaire. De nombreuses délégations ont décrit les programmes actuels visant à promouvoir l'autosuffisance alimentaire, notamment pour la création de complexes agro-industriels et l'instauration de mesures visant à lutter contre la désertification. Une délégation a évoqué la possibilité de réorganiser l'agriculture de manière à favoriser les cultures vivrières, mais l'avis a également été émis que les conditions écologiques et climatiques pourraient faire obstacle à la réalisation de l'objectif de l'autosuffisance alimentaire dans certains pays. Une délégation a indiqué qu'elle préférerait l'autonomie à l'autosuffisance et a déclaré qu'une politique d'autonomie aiderait les pays en développement à obtenir de meilleurs résultats. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a souligné l'importance des plans régionaux relatifs à la sécurité alimentaire.

229. On s'est accordé à reconnaître que la technologie était un facteur important pour la transformation des ressources naturelles en produits utilisables ayant une valeur ajoutée. En outre, plusieurs délégations ont noté que la biotechnologie et le génie génétique pouvaient permettre

d'accroître la production agricole grâce à la mise au point de plantes adaptées à des sols différents. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'innovation, de l'adaptation des techniques et de la mise au point de techniques appropriées pour les zones rurales. Selon une délégation, la mise au point de techniques peu coûteuses pour l'approvisionnement en énergie et en eau offrait un champ intéressant; il fallait par ailleurs prendre les mesures voulues pour assurer le fonctionnement et l'entretien des installations créées dans les zones rurales.

230. De nombreuses délégations ont estimé que les activités de recherche, la diffusion de l'information et la coopération technique devaient être la clef de voûte des programmes d'assistance menés par l'ONUDI en coopération avec d'autres organisations internationales, en particulier la FAO. Des propositions précises ont été faites dans les domaines suivants : renforcement des programmes de coopération technique dans le domaine de la production d'engrais et de pesticides, d'outils agricoles de base et de matériel pour les installations de stockage; techniques de production pour les artisans ruraux; diffusion des technologies appropriées dans le domaine du traitement du cuir et de l'utilisation du caoutchouc; création d'installations de réparation et d'entretien; utilisation de la technologie dans l'industrie alimentaire; création de petites entreprises industrielles et augmentation de la productivité des entreprises rurales. De nombreuses délégations ont en outre vu dans le Système de consultations un forum permettant de réunir des experts dans le domaine du cuir, de l'industrie alimentaire, des machines agricoles et autres industries liées à l'agriculture. Une délégation a émis le vœu que la deuxième Consultation sur l'industrie alimentaire qui devait se tenir prochainement à Copenhague, ait une orientation pragmatique et définisse des mesures concrètes en matière de développement. Cette même délégation a souligné qu'il importait de poursuivre les travaux dans le domaine des machines agricoles. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a suggéré que l'ONUDI tire parti de l'expérience qu'elle avait acquise dans le domaine du traitement du cuir et de l'utilisation du caoutchouc pour son programme visant à mettre au point des techniques pour la transformation des matières premières agricoles et autres.

231. Plusieurs délégations ont souligné le rang de priorité élevé que les pays donateurs accordent au développement rural et à la production alimentaire dans leur aide au développement. D'autres délégations ont suggéré que les pays développés ajustent leurs politiques afin d'encourager les efforts des pays en développement pour renforcer leur secteur agro-industriel. Plusieurs pays ont préconisé que les pays en développement échangent des données d'expérience et coopèrent entre eux pour la réalisation de projets de développement rural.

232. Le représentant du secrétariat a clos la discussion en signalant que l'ONUDI avait des activités de recherche et d'information ainsi que des activités de coopération technique dans les domaines suggérés par la Commission; l'Organisation avait récemment créé au sein de services existants des groupes spécialement chargés du développement rural et de l'équipement agricole. Ces activités allaient être poursuivies et intensifiées en coopération avec d'autres institutions du système des Nations Unies.

Point 7 de l'ordre du jourRôle de coordination de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le développement industriel

233. Un représentant du secrétariat a présenté en détail les politiques, programmes et stratégies appliqués en matière de coordination par le secrétariat afin de s'acquitter de son rôle d'organe central de coordination au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le développement industriel. Il a décrit en détail le coût de la coordination, mais a ajouté que l'on ne connaissait aucune formule permettant de quantifier, financièrement ou autrement, les avantages de la coordination, et il a demandé à la Conférence de conseiller l'ONUDI en la matière. Il a indiqué que les problèmes auxquels on se heurtait étaient décrits dans les documents d'information et documents thématiques se rapportant au point 7 (ID/CONF.5/23 et 24).

234. La Commission a réaffirmé le rôle central de coordination de l'ONUDI en ce qui concerne les activités relatives à l'industrialisation. De l'avis de nombreuses délégations, ce rôle devrait être encore renforcé. On est dans l'ensemble convenu qu'il faudrait éviter tout double emploi ou chevauchement entre les activités des différentes organisations, bien qu'une délégation ait noté que de tels chevauchements étaient dans une certaine mesure inévitables. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que l'ONUDI ne devrait pas empiéter sur le domaine de compétences d'autres organismes des Nations Unies, mais axer ses ressources sur le développement industriel. Elle a ajouté qu'une coordination effective permettrait à une institution chargée d'une mission de développement d'avoir des informations complètes sur les activités et domaines de compétence des autres institutions.

235. De nombreuses délégations ont noté les problèmes de coordination que posait l'existence de mandats parallèles. Ces délégations ont fait appel à la coopération des Etats membres, afin que toutes les organisations du système des Nations Unies disposent des pouvoirs voulus, par le biais de décisions de leurs organes directeurs, pour éviter tout chevauchement entre les domaines de compétence et activités. Certaines délégations ont estimé que les Etats membres pourraient aussi améliorer la coordination au sein de leur propre structure administrative.

236. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une participation sélective de l'ONUDI aux réunions des organes délibérants d'autres organisations du système, afin de faire reconnaître le rôle de l'ONUDI en matière de développement industriel.

237. Plusieurs délégations ont estimé que l'ONUDI devrait pouvoir disposer des ressources voulues pour s'acquitter de son mandat; celles-ci devraient représenter au moins 50 % des ressources disponibles pour le développement industriel. D'autres délégations ont proposé d'augmenter ces fonds grâce à une nouvelle répartition des ressources disponibles au sein du système des Nations Unies pour le développement industriel.

238. Un certain nombre de délégations ont demandé à l'ONUDI de s'efforcer d'améliorer encore ses activités dans les limites des ressources disponibles. De nombreuses délégations ont noté que l'on pourrait faire des économies si les organisations mettaient leurs ressources en commun ou les allouaient à des activités ne faisant pas double emploi.

239. De nombreuses délégations ont estimé que la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée serait l'occasion de réexaminer son mécanisme de coordination. D'autres délégations ont souligné la nécessité de renforcer le mécanisme de coordination interne afin de le rendre plus efficace.

240. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du programme des conseillers industriels principaux hors siège et lancé un appel aux pays donateurs et aux institutions de financement pour qu'ils accroissent le nombre des conseillers industriels ou, du moins, pour que leur nombre soit maintenu au niveau actuel. Le représentant du PNUD a informé les participants de la décision du Conseil d'administration de continuer de financer de 15 à 20 postes de conseillers industriels jusqu'à la fin de 1986; des fonds supplémentaires étaient fournis par l'Assemblée générale et par l'intermédiaire de contributions volontaires.

241. Plusieurs délégations ont demandé à l'ONUDI de recueillir auprès des organisations du système des Nations Unies des renseignements sur leurs contributions au développement industriel et d'établir des rapports périodiques sur cette question. De nombreuses délégations ont souligné l'importance d'un examen et d'une synchronisation des budgets-programmes et des plans à moyen terme à l'échelle du système afin d'assurer une véritable coordination. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a prié le secrétariat d'établir un bilan de ses efforts de coordination faisant apparaître les coûts, les avantages et les problèmes rencontrés, et a souligné que l'objet premier de la coordination était de tirer le meilleur parti possible de ressources peu abondantes, surtout en période de grande rigueur financière.

242. Plusieurs représentants d'organismes des Nations Unies et d'institutions spécialisées ont décrit diverses activités de coopération avec l'ONUDI ayant débouché sur des projets se complétant et se renforçant mutuellement. Ils ont confirmé qu'ils continueraient de participer aux efforts déployés en vue du développement industriel, dans les limites de leur statut indépendant et autonome. Un certain nombre de délégations ont appelé de leurs vœux une coopération plus étroite entre l'ONUDI et les commissions régionales ainsi que les autres organisations régionales et sous-régionales.

243. Une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a souligné que l'objectif primordial de la coordination devrait être d'améliorer la qualité des activités de l'ONUDI et des autres organisations du système des Nations Unies, de façon que chacune puisse profiter de l'oeuvre accomplie par les autres et de permettre d'accélérer l'industrialisation des pays en développement.

244. Un représentant du secrétariat, répondant à un certain nombre de points soulevés lors du débat, s'est félicité de l'accent mis sur diverses questions importantes, notamment le fait que, pour pouvoir jouer efficacement son rôle central de coordination en matière de développement industriel au sein du système des Nations Unies, l'ONUDI avait besoin de fonds suffisants, la nécessité de réexaminer le mécanisme de coordination dans le cadre de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée et l'importance d'un dialogue, non seulement entre l'ONUDI et les autres organisations du système des Nations Unies, mais également entre le secrétariat de l'ONUDI et ses propres organes délibérants.



245. Il a estimé que l'on pourrait mieux se garder des doubles emplois si, à l'avenir, les activités de coordination qu'exigeaient les nouveaux mandats proposés étaient évaluées par le secrétariat dès le stade de la négociation. Il a déclaré que, les programmes et le budget de l'Organisation étant approuvés par ses organes délibérants, les problèmes d'empiétement sur le mandat d'autres institutions ne se posaient pas. En outre, il existait un mécanisme interorganisations chargé de régler ces questions. S'agissant de l'appel lancé au secrétariat pour qu'il définisse clairement sa stratégie de coordination, notamment en faisant un bilan des efforts, coûts et avantages, et qu'il décrive les problèmes rencontrés, il a appelé l'attention sur ses observations liminaires.

### 3. Mesures prises par la Commission

246. La Commission a recommandé à la Conférence, aux fins d'adoption, six projets de résolution portant sur les points de l'ordre du jour suivants : 5 a) Accélération de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation (ID/CONF.5/C.2/L.9); 5 b) Renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement (ID/CONF.5/C.2/L.13); 5 d) Energie et industrialisation, eu égard tout particulièrement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériel (ID/CONF.5/C.2/L.10); 5 f) Politiques et mesures relatives à la transformation industrielle locale des matières premières dans les pays en développement (ID/CONF.5/C.2/C.12); 5 g) Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement (ID/CONF.5/C.2/L.11) et 7, Rôle de coordination de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le développement industriel (ID/CONF.5/C.2/L.14).

## CHAPITRE VI

### COMITE DE REDACTION

247. Le Comité de rédaction établi par la Conférence (voir le chapitre VII, par. 274) a tenu une série de réunions.

248. Lors de sa 15ème séance, le 19 août, la Conférence a examiné une note du Président du Comité de rédaction (ID/CONF.5/L.15). En présentant cette note, le Président du Comité de rédaction a expliqué que celui-ci avait (voir également ID/CONF.5/SR.15, par. 11 et 12) :

a) Décidé de recommander à la Conférence l'adoption de trois projets de résolution : Intégration des femmes au développement industriel (ID/CONF.5/L.8/Rev.2), projet soumis par les pays suivants : Angola, Australie, Autriche, Belgique, Botswana, Canada, Cap-Vert, Congo, Cuba, Danemark, Equateur, Finlande, Gabon, Ghana, Guinée-Bissau, Guyane, Irlande, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mexique, Nigeria, Norvège, Panama, Pays-Bas, Philippines, République arabe syrienne, Roumanie, Sierra Leone, Suède, Tunisie, Turquie, Yémen démocratique et Yougoslavie; Assistance immédiate au Liban pour la reconstruction de son secteur industriel (ID/CONF.5/L.10), projet soumis par le Groupe des 77 et la France; et Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF.5/L.12, avec des modifications), projet soumis par le Groupe des 77;

b) Prenant note des quatre projets de résolution ci-après, décidé de les communiquer à la Conférence : Aspects socio-économiques de l'industrialisation (ID/CONF.5/L.6), projet soumis par les pays suivants : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques; Cessation de la guerre dans le Golfe (ID/CONF.5/L.9/Rev.1), projet soumis par les pays suivants : Arabie saoudite, Djibouti, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Maroc, Qatar, Somalie, Soudan et Tunisie; Assistance technique au peuple palestinien (ID/CONF.5/L.11), projet soumis par le Groupe africain, les membres du Groupe asiatique du Groupe des 77, le Chili, Cuba, Panama et le Venezuela; Assistance technique aux mouvements de libération nationale d'Afrique australe reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine (ID/CONF.5/L.16/Rev.1), projet soumis par le Groupe africain;

c) Décidé de communiquer à la Conférence le texte d'un projet d'introduction (ID/CONF.5/L.15).

249. En ce qui concerne les mesures prises par la Conférence au sujet des projets de résolution et du projet d'introduction émanant du Comité de rédaction, on se reportera aux sections A, B et C du chapitre II du présent document.

## CHAPITRE VII

### QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE

250. La quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel s'est tenue à Vienne (Autriche), du 2 au 19 août 1984.

#### A. CEREMONIE D'OUVERTURE

251. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

#### Résumé de la déclaration du Secrétaire général

252. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général a exprimé sa profonde reconnaissance au Gouvernement et au peuple autrichiens pour l'hospitalité offerte aux Nations Unies.

253. Il a noté que, si l'on percevait certains signes d'une reprise économique dans les pays à économie de marché, la persistance de graves problèmes faisait douter de la durabilité de cette reprise. C'est pourquoi il a de nouveau souligné la nécessité de mesures immédiates dans les domaines interdépendants de la dette du financement et du commerce, afin d'accélérer le rythme du développement auquel est indispensable une croissance rapide de l'activité industrielle et de mesures qui conduisent à des politiques intérieures mieux adaptées dans les pays industrialisés et les pays en développement.

254. Préoccupé des prévisions selon lesquelles l'objectif de Lima ne pourrait être atteint, le Secrétaire général a demandé que l'on prenne d'urgence des mesures propres à relancer la production industrielle, étroitement liée à la santé générale de l'économie mondiale et, à long terme, à assurer durablement une expansion des capacités. A court terme, l'assistance aux pays en développement devrait couvrir le financement de la balance des paiements, l'allègement de la dette et le retrait des mesures protectionnistes. En même temps, les pays en développement devraient mieux exploiter leurs ressources d'intérêt industriel et faire en sorte que les secteurs privé et public soient orientés vers cet objectif. A long terme, il faudrait résoudre les problèmes structurels qui freinent la croissance dans les pays industrialisés, afin que ceux-ci retrouvent un plus haut taux de croissance, ce qui les aiderait non seulement à se montrer moins protectionnistes à l'égard du tiers monde, mais aussi à procéder à des ajustements structurels et à un redéploiement harmonieux.

255. Les pays en développement ne devraient cependant pas compter uniquement sur les marchés extérieurs car c'est chez eux qu'existe la plus grande demande potentielle de biens industriels. Une agriculture solide et une coopération industrielle entre pays en développement devraient dynamiser les marchés intérieurs. En ce qui concerne le secteur de l'offre, le financement national et international est d'une importance cruciale, en particulier pour les pays les moins avancés et dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Parlant des nouvelles formes de technologie, le Secrétaire général a préconisé le recours aux coentreprises pour faire bénéficier les pays en développement de cette évolution, ainsi que le renforcement technologique pour répondre aux besoins fondamentaux de l'humanité. En d'autres termes, il convenait de mettre au point des "technologies au service de l'humanité". En ce qui concerne les ressources humaines, il faudrait pousser les compétences en matière de gestion et offrir aux femmes de plus grandes possibilités. L'énergie pose un problème majeur et il faudrait prêter attention à sa gestion et à son exploitation rationnelles, tout comme à l'étude des technologies appropriées.

256. En ce qui concerne la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée, le Secrétaire général a déclaré que les consultations demandées par l'Assemblée générale étaient en cours. Il a exprimé l'espoir que la Conférence imprime un nouvel élan aux activités de l'ONUDI, laquelle, a-t-il ajouté, est un précieux instrument du progrès de l'industrialisation et continuera à jouer au sein du système des Nations Unies un rôle central de coordination en matière d'industrialisation. Le Secrétaire général a déclaré la quatrième Conférence générale de l'ONUDI ouverte.

#### Résumé du discours du Président fédéral de la République d'Autriche

257. Dans son discours de bienvenue, le Président fédéral de la République d'Autriche, M. Rudolf Kirchschläger, a souligné l'importance de la quatrième Conférence générale, qui constituait probablement la principale manifestation du dialogue Nord-Sud pour l'année 1984. Il a déclaré que la Conférence se tenait à une époque caractérisée par une grave récession économique qui frappe les pays industrialisés et, plus encore, les pays en développement qui doivent en outre faire face à des problèmes dus à des catastrophes naturelles, des conditions climatiques défavorables et à une énorme poussée démographique. Dans des conditions aussi périlleuses, il faudrait non pas se borner à attendre les signes encourageants de la reprise économique dans les pays

industrialisés, mais apporter un soutien actif aux forces qui sous-tendent cette reprise et, en particulier veiller à ce qu'elle gagne les pays en développement. Pour cela, l'esprit de coopération est une nécessité, ainsi qu'une pleine conscience de l'interdépendance économique de tous les pays et de toutes les régions.

258. Le Président fédéral de la République d'Autriche a déclaré que l'accélération du progrès économique et social dans les pays en développement dépendait dans une large mesure de l'existence de conditions favorables à l'échelon mondial. L'industrialisation devrait bénéficier d'un rang de priorité plus élevé que ce n'est actuellement le cas, puisque c'est un puissant moyen d'aider les pays en développement à satisfaire les besoins d'une population sans cesse croissante, à utiliser leurs ressources et à améliorer leur balance des paiements. En même temps, l'industrialisation ne devrait pas aboutir à un exode rural sans frein ou à la destruction du milieu naturel.

259. Grâce à sa vaste expérience et à son impartialité, l'ONUDI pourrait jouer un rôle important en aidant les pays en développement à élaborer des projets de coopération technique souples et bien adaptés. M. Kirchschräger a félicité l'ONUDI d'avoir pris de précieuses initiatives, telles que la création des Services de promotion des investissements, de la Banque d'informations industrielles et technologiques, du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel et, tout particulièrement, du Système de consultations qui représentait un effort coopératif de toutes les parties intéressées. Le Président a terminé en exprimant l'espoir que la Conférence apporte à l'ONUDI une très utile contribution pour l'aider à remplir son mandat : promouvoir l'industrialisation du monde en développement.

## B. PARTICIPATION

260. Les représentants des 130 Etats ci-après ont participé à la Conférence :

Afghanistan, Albanie, Algérie, République fédérale d'Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Guyane, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liberia, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda,

Saint-Siège, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

En application du paragraphe 6 de la résolution 37/233 C de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1982, la Namibie, représentée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, a participé à la Conférence en tant que membre à part entière.

261. Des observateurs des quatre organisations ou mouvements de libération nationale ci-après ont assisté à la Conférence :

African National Congress of South Africa  
Organisation de libération de la Palestine  
Pan Africanist Congress of Azania  
South West Africa People's Organization

262. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a assisté à la cérémonie d'ouverture de la Conférence. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies était représenté comme suit :

Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale  
Département des affaires économiques et sociales internationales  
Office des Nations Unies à Vienne  
Commission économique pour l'Europe  
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique  
Commission économique pour l'Amérique latine  
Commission économique pour l'Afrique  
Commission économique pour l'Asie occidentale  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)  
Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement  
Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires  
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international  
Programme des Nations Unies pour le développement  
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues  
Système de financement des Nations Unies pour la science et la technologie au service du développement  
Organe international de contrôle des stupéfiants  
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche  
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme  
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient  
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social  
Programme alimentaire mondial

263. Les sept institutions spécialisées ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Organisation mondiale de la santé  
Banque mondiale  
Centre du commerce international CNUCED/GATT

Des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des parties contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ont également assisté à la Conférence.

264. Des observateurs des 29 organisations intergouvernementales suivantes ont assisté à la Conférence :

Accord de Carthagène  
Agence de coopération culturelle et technique  
Association internationale de la bauxite  
Banque africaine de développement  
Banque européenne d'investissement  
Banque islamique de développement  
Centre de recherche et de formation statistiques, économiques et sociales pour les pays islamiques  
Centre international des entreprises publiques  
Comité consultatif juridique afro-asiatique  
Communauté des Caraïbes  
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
Communauté économique européenne  
Conseil d'assistance économique mutuelle  
Conseil de coopération du Golfe  
Fonds de l'OPEP pour le développement international  
Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Institut international d'analyse appliquée des systèmes  
Ligue des Etats arabes  
Organisation arabe de développement industriel  
Organisation de consultation industrielle du Golfe  
Organisation de coopération et de développement économiques  
Organisation de l'unité africaine  
Organisation des pays exportateurs de pétrole  
Secrétariat pour les pays du Commonwealth  
Société interarabe de garantie des investissements  
Système économique latino-américain  
Union africaine des chemins de fer  
Union douanière et économique de l'Afrique centrale  
Union du fleuve Mano

265. Des observateurs des 33 organisations internationales non gouvernementales ci-après ont également participé à la Conférence :

Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises  
Association des institutions africaines de financement du développement  
Association internationale de chimie céréalière  
Association internationale des banques islamiques  
Association mondiale de la construction des éléments et de la préfabrication  
Association pour le développement international

Confédération internationale des syndicats libres  
Confédération mondiale du travail  
Conférence mondiale de l'énergie  
Conseil international des femmes  
Conseil international des sociétés de design industriel  
Conseil mondial de la paix  
Conseil mondial de la gestion  
Fédération européenne des associations nationales d'ingénieurs  
Fédération internationale d'automatique  
Fédération internationale des producteurs agricoles  
Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs  
Fédération syndicale mondiale  
Institut de coopération internationale  
Institut de Vienne pour le développement  
Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies  
Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques  
Organisation européenne pour le contrôle de la qualité  
Organisation internationale de normalisation  
Organisation internationale des employeurs  
Organisation internationale des unions de consommateurs  
Organisation internationale pour le progrès  
Société de chimie industrielle  
Société internationale des cadres en licences  
SOS-Kinderdorf International  
Union arabe du fer et de l'acier  
Union européenne de relations publiques  
Union internationale des architectes

C. OUVERTURE DE LA PREMIERE SEANCE PLENIERE  
ET ELECTION DU PRESIDENT

266. La première séance plénière a été déclarée ouverte le 2 août 1984 à 12 heures par le Président provisoire, M. Vishwanath Pratap Singh, ministre indien du commerce\* qui a ensuite fait une déclaration (voir document ID/CONF.5/SR.1, par. 1 à 11).

267. Lors de cette séance, la Conférence a élu par acclamation M. G.W. van Barneveld Kooy, ambassadeur des Pays-Bas en Autriche et Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, au poste de président de la Conférence. Ayant pris la présidence, ce dernier a fait une déclaration (voir document ID/CONF.5/SR.1, par. 16 à 21).

D. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU AUTRES QUE LE PRESIDENT

268. A sa première séance plénière, le 2 août, la Conférence a procédé à l'élection des membres du Bureau autres que le Président, conformément aux recommandations qui lui avaient été présentées par le Président du Conseil, agissant en qualité de Président du Comité préparatoire.

---

\* Lors de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, en 1980, le Président de la Conférence était indien.

269. La Conférence a élu par acclamation neuf vice-présidents, à savoir : MM. A. Alzamil (Arabie saoudite), A. Sullivan (Canada), Ke Li (Chine), T.W. Saenz Sanchez (Cuba), M. de Maria y Campos (Mexique), I. B. Somoro (Pakistan), A. Dorosz (Pologne), M. G. Kruglov (Union des Républiques socialistes soviétiques) et L. S. Subulwa (Zambie).

270. M. A.K. Tiberondwa (Ouganda) a été élu par acclamation rapporteur général.

271. La Conférence a ensuite élu par acclamation les présidents de commissions ci-après :

	<u>Présidents</u>
<u>Commission I</u>	M. J. C. Beltramino (Argentine)
<u>Commission II</u>	M. E. Ivan (Hongrie)
<u>Comité de rédaction</u>	M. I. S. Chadha (Inde)

#### E. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

272. A sa première séance plénière, la Conférence a examiné son ordre du jour provisoire (ID/CONF.5/1). La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant, sans amendements (ID/CONF.5/1/Rev.1) :

1. Ouverture de la Conférence
2. Organisation de la Conférence
  - a) Election du Président
  - b) Adoption de l'ordre du jour
  - c) Adoption du règlement intérieur
  - d) Election des membres du Bureau autres que le Président
  - e) Constitution des commissions et comités
  - f) Pouvoirs des représentants à la Conférence
3. Débat général
4. Déclarations et Plans d'action de Lima et New Delhi : rétrospective et perspective :
  - a) Examen des progrès et des difficultés
  - b) Perspectives de réalisation de l'objectif de Lima
5. Coopération internationale, mesures nationales pertinentes, y compris les politiques industrielles, et contribution de l'ONUDI dans des domaines critiques du développement industriel, 1985-2000 :



- a) Accélération de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation
  - b) Renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement
  - c) Mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation
  - d) Energie et industrialisation, eu égard tout particulièrement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériel
  - e) Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale
  - f) Politiques et mesures relatives à la transformation industrielle locale des matières premières dans les pays en développement
  - g) Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement
  - h) les pays les moins avancés : mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action
  - i) Renforcement de la coopération économique entre pays en développement
6. La Décennie du développement industriel de l'Afrique : examen des progrès accomplis et propositions quant aux moyens d'atteindre les objectifs fixés
  7. Rôle de coordination de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le développement industriel
  8. Conclusions et recommandations
  9. Adoption du rapport de la Conférence
  10. Clôture de la Conférence

#### F. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

273. La Conférence, à sa première séance plénière, a adopté son règlement intérieur tel qu'il figure dans le document ID/CONF.5/L.1.

#### G. CONSTITUTION DES COMMISSIONS ET COMITES

274. En application de l'article 45, la Conférence a, à sa première séance plénière, créé deux grandes commissions. Sur la recommandation du Président du Conseil, agissant en sa qualité de Président du comité préparatoire, la Conférence a décidé au cours de la même séance, de créer un comité de rédaction.

275. La répartition des points de l'ordre du jour entre la Conférence plénière et les Commissions I et II a été la suivante :

Points de l'ordre du jour

Conférence plénière -	1, 2, 3, 4, 8, 9 et 10
Commission I -	5, 5 c), 5 e), 5 h), 5 i) et 6
Commission II -	5, 5 a), 5 b), 5 d), 5 f), 5 g) et 7

H. POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE

1. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

276. A sa première séance plénière, la Conférence a décidé de constituer une commission de vérification des pouvoirs dont la composition serait la même que celle de l'Assemblée générale à sa trente-huitième session. Les neuf Etats suivants ont été nommés à la Commission de vérification des pouvoirs : Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Jamaïque, Mali, Ouganda, Portugal et Union des Républiques socialistes soviétiques.

2. Décisions prises par la Conférence

277. A sa 15ème séance, le 19 août, la Conférence a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (ID/CONF.5/43) ainsi que les amendements audit rapport présentés par le président de la Commission (voir document ID/CONF.5/SR.15, par. 7).

278. Les représentants du Soudan (s'exprimant au nom des Etats arabes), d'Israël, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République fédérale d'Allemagne et du Canada ont fait des déclarations.

279. Lors de cette même séance, la Conférence a adopté le rapport ainsi modifié, et approuvé les recommandations qu'il contenait.

I. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA CONFERENCE

280. A sa 15<sup>ème</sup> séance plénière, le 19 août, la Conférence a adopté le rapport sur l'ensemble de ses travaux, étant entendu que le Rapporteur général, aidé de ses "amis", en complèterait le texte après la clôture de la Conférence.

281. Après l'adoption du rapport, une déclaration a été faite par le représentant de la Chine (ID/CONF.5/SR.15, par. 107 à 109) selon la procédure établie par la Conférence (ID/CONF.5/SR.15 par. 59 et 60), une déclaration commune relative aux travaux de la Conférence a été présentée par écrit par la Bulgarie, la Hongrie, la Mongolie, la Pologne, la République démocratique allemande, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République socialiste soviétique d'Ukraine, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Des déclarations écrites relatives aux travaux de la Conférence ont également été présentées par l'Inde, au nom du Groupe des 77, et par les Etats-Unis d'Amérique (voir document ID/CONF.5/SR.15, annexe).

282. La Conférence a achevé ses travaux le lundi 20 août 1984 à 3 h 15.

---

1/ ID/CONF.3/31, chap.IV, par.70,

2/ L'industrie dans un monde en mutation (publication des Nations Unies, numéro de vente F.83.II.B.6).

3/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F 82.1.8), partie I, sect.A.

ANNEXE

LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES A LA CONFERENCE

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
ID/CONF.5/1	Ordre du jour provisoire
ID/CONF.5/1/Add.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté
ID/CONF.5/2	<u>L'industrie dans un monde en mutation</u> : numéro spécial de l'Etude du développement industriel Etabli par le secrétariat de l'ONUDI pour la quatrième Conférence générale
ID/CONF.5/3	Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/4	Renforcement de la coopération économique entre pays en développement Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/5	Renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/6	Renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/7	Energie et industrialisation, eu égard tout particulièrement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériel Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/8	Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/9	Accélération de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
ID/CONF.5/10	Les pays les moins avancés : mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/11	Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/12	Politiques et mesures relatives à la transformation industrielle locale des matières premières dans les pays en développement Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/13	Mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/14	Déclarations et plans d'action de Lima et New Delhi : rétrospective et perspective : a) Examen des progrès et des difficultés; b) Perspectives de réalisation de l'objectif de Lima. Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/15	Energie et industrialisation, eu égard tout particulièrement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériel Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/16	Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/17	Déclarations et plans d'action de Lima et New Delhi : rétrospective et perspective : a) Examen des progrès et des difficultés; b) Perspectives de réalisation de l'objectif de Lima. Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/18	Les pays les moins avancés : mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
ID/CONF.5/19	La mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/20	Politiques et mesures relatives à la transformation industrielle locale des matières premières dans les pays en développement Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/21	Accélération de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/22	Renforcement de la coopération économique entre pays en développement Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/23	Rôle de coordination de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le développement industriel Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/24	Rôle de coordination de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le développement industriel Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/25	La Décennie du développement industriel de l'Afrique : examen des progrès accomplis et propositions quant aux moyens d'atteindre les objectifs fixés Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/26	La Décennie du développement industriel de l'Afrique : examen des progrès accomplis et propositions quant aux moyens d'atteindre les objectifs fixés Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/27 (anglais, chinois, français, et russe seulement)	Rapport de la réunion des ministres de l'industrie des pays de la CESAP en prévision de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, Bangkok (Thaïlande), 15-16 mars 1984.

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
ID/CONF.5/28 (anglais, arabe et français seulement)	Rapport de la septième Conférence des ministres africains de l'industrie, Addis-Abeba (Ethiopie), 26-28 mars 1984
ID/CONF.5/29	Rapport spécial du Directeur exécutif établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/30 (anglais et français seulement)	Vues du Groupe B sur les orientations à donner à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI
ID/CONF.5/31 (anglais, espagnol et français seulement)	Aspects sociaux de l'industrialisation Document présenté par le Bureau international du Travail
ID/CONF.5/32 (anglais, espagnol et français seulement)	Industrie et environnement Document établi par les secrétariats du PNUE et de l'ONUDI
ID/CONF.5/33	Programme proposé pour la phase d'exécution (1985-1990) de la Décennie du développement industriel de l'Afrique Document établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/34	Note du Directeur exécutif de l'ONUDI
ID/CONF.5/35 (anglais, espagnol et français seulement)	Réunion de coordination latino-américaine préalable à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI. Rapport final, La Havane (Cuba), 22-25 mai 1984
ID/CONF.5/36	Technologies au service de l'humanité : notes sur le concept et son application Document établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/37 (anglais et français seulement)	La position des pays arabes concernant les points de l'ordre du jour qui seront discutés au cours de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI
ID/CONF.5/38	Les femmes dans le développement industriel Document établi par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/39	Problèmes actuels de l'industrialisation et contribution possible de l'ONUDI à leur solution Déclaration commune des pays socialistes intéressés, présentée par le Président du Groupe D
ID/CONF.5/40	Communication de la délégation algérienne à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI
ID/CONF.5/41	Communication de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
ID/CONF/5/42	Communication de la délégation de la République islamique de Mauritanie à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI
ID/CONF.5/43	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
ID/CONF.5/44	Rapport de la Commission I
ID/CONF.5/45	Rapport de la Commission II
ID/CONF.5/INF.1	Renseignements à l'intention des participants : nombres d'hôtel
ID/CONF.5/INF.2 et Add.1, Corr.1	Organisation de la Conférence : renseignements à l'intention des participants
ID/CONF.5/INF.3	Organisation provisoire des travaux pendant la quatrième Conférence générale de l'ONUDI
ID/CONF.5/INF.4	Liste provisoire de documents d'avant-session présentés à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI
ID/CONF.5/INF.5/Rev.2	Liste définitive des participants.
* * *	
ID/CONF.5/CRP.1 (anglais et français seulement)	Programme initial intégré de promotion industrielle au niveau sous-régional Document établi par les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI
ID/CONF.5/CRP.2 (anglais et français seulement)	Exposé des projets proposés pour la phase d'exécution (1985-1990) de la Décennie du développement industriel de l'Afrique Etabli par le secrétariat de l'ONUDI
ID/CONF.5/CRP.3	Lettre en date du 31 juillet 1984 adressée au Président provisoire de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI par le Président des consultations informelles préparatoires à la quatrième Conférence générale
ID/CONF.5/CRP.4	Document présenté par le Groupe des 77
ID/CONF.5/CRP.5 (anglais et français seulement)	Note verbale en date du 4 août 1984 adressée par la délégation algérienne à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI au Directeur exécutif de l'ONUDI
ID/CONF.5/CRP.6 (anglais seulement)	Note verbale dated 6 August 1984 from the Delegation of Democratic Yemen to the Fourth General Conference of UNIDO to the Executive Director of UNIDO



Cote

Titre

ID/CONF/5/CRP.7

Document présenté par la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République populaire de Bulgarie, la République populaire hongroise, la République populaire mongole, la République populaire de Pologne, la République démocratique allemande, la République socialiste soviétique d'Ukraine, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République socialiste tchécoslovaque

ID/CONF.5/CRP.8

Transformation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée

ID/CONF.5/CRP.9

Note d'information du secrétariat de l'ONUDI :  
Décennie du développement industriel de l'Afrique.

